

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES  
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.

(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1955-1956 -- COMPTE RENDU IN EXTENSO — 33<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Mercredi 21 Mars 1956.

#### SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 452).
2. — Congé (p. 452).
3. — Dépôt de rapports (p. 452).
4. — Vérification de pouvoirs (p. 452).  
Département du Nord: adoption des conclusions du deuxième bureau.
5. — Recrutement de l'armée. — Adoption, sans débat, d'une proposition de loi (p. 452).
6. — Situation d'engagés rappelés sous les drapeaux. — Adoption, sans débat, d'un projet de loi (p. 452).
7. — Déclassement partiel des fortifications de Cherchell (Algérie). — Adoption, sans débat, d'un projet de loi (p. 452).
8. — Régime des congés annuels payés. — Discussion immédiate et adoption d'un projet de loi en deuxième lecture (p. 452).  
Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission du travail.  
Art. 1<sup>er</sup> bis:  
Amendement de M. Dutoit. — M. Dutoit, Mme le rapporteur, MM. Abel-Durand, Albert Gazier, ministre des affaires sociales; Léon David. — Rejet, au scrutin public.  
L'article est réservé.  
Art. 1<sup>er</sup>: adoption.  
Art. 1<sup>er</sup> bis (réservé): adoption.  
Art. 9: adoption.  
Adoption de l'ensemble du projet de loi.

Présidence de M. Gaston Monnerville.

9. — Deuxième plan de modernisation et d'équipement. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 455).

Suite de la discussion générale: MM. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle; Jean-Eric Bousch, président et rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle; Mme Marie-Hélène Cardot, MM. Maurice Lemaire, secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce; Piales, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle; Rochereau, président et rapporteur de la commission des affaires économiques; Laurent-Thouverey, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle; Julien Brunhes, rapporteur pour avis de la commission des moyens de communication; Paul Ramadier, ministre des affaires économiques et financières; Auguste Pinton, secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme; Razac, rapporteur pour avis de la commission de la France d'outre-mer; Restat, président et rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture; Chapalain, rapporteur pour avis de la commission de l'éducation nationale.

Présidence de M. Yves Estève.

Suspensions et reprises de la séance: MM. Rochereau, rapporteur; le président, Dassaud, Kléber Loustau, sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture.

Renvoi, au scrutin public, de la suite de la discussion.

10. — Commission des moyens de communication. — Demande de pouvoirs d'enquête (p. 478).
11. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 478).
12. — Motions d'ordre (p. 478).
13. — Règlement de l'ordre du jour (p. 478).

**PRESIDENCE DE M. MERIC,**

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

**PROCES-VERBAL**

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

**CONGE**

**M. le président.** M. Zéle demande un congé.

Conformément à l'article 40 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

**DEPOT DE RAPPORTS**

**M. le président.** J'ai reçu de Mme Devaud un rapport, fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur le projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture après déclaration d'urgence, modifiant le régime des congés annuels payés (n<sup>os</sup> 300, 352 et 369, session de 1955-1956).

Le rapport sera imprimé sous le n<sup>o</sup> 381 et distribué.

J'ai reçu de M. Méric un rapport, fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux droits des pensionnés et rentiers de vieillesse aux prestations en nature de l'assurance-maladie (n<sup>o</sup> 372, session de 1955-1956).

Le rapport sera imprimé sous le n<sup>o</sup> 382 et distribué.

— 4 —

**VERIFICATION DE POUVOIRS****DÉPARTEMENT DU NORD**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle l'examen des conclusions du rapport du 2<sup>e</sup> bureau sur la proclamation de M. Henri Lespagnol, en remplacement de M. Ramette, démissionnaire (département du Nord).

Le rapport a été inséré au *Journal officiel* du 21 mars 1956 et au compte rendu analytique de la séance du mardi 20 mars.

Votre 2<sup>e</sup> bureau conclut à la validation.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du 2<sup>e</sup> bureau.*(Les conclusions du 2<sup>e</sup> bureau sont adoptées.)*

**M. le président.** En conséquence, M. Henri Lespagnol est admis.

— 5 —

**RECRUTEMENT DE L'ARMÉE****Adoption sans débat d'une proposition de loi.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le vote sans débat, conformément à l'article 34 du règlement, de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 58 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée. (N<sup>os</sup> 169 et 332, session de 1955-1956.)

Je donne lecture de l'article unique :

« *Article unique.* — Dans l'article 58 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée, il est inséré, avant le dernier alinéa, un nouvel alinéa ainsi conçu :

« Est également changé de classe de mobilisation, dans les conditions prévues aux alinéas précédents, tout homme des réserves ayant à sa charge, du fait de son mariage, deux enfants ou plus. »

Je mets aux voix la proposition de loi.

*(La proposition de loi est adoptée.)*

— 6 —

**SITUATION D'ENGAGES RAPPELES SOUS LES DRAPEAUX****Adoption sans débat d'un projet de loi.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le vote sans débat, conformément à l'article 34 du règlement, du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la situation des personnes appelées sous les drapeaux en exécution d'engagements pour la durée de la guerre. (N<sup>os</sup> 170 et 331, session de 1955-1956.)

Je donne lecture de l'article unique :

« *Article unique.* — L'article 25 du livre I<sup>er</sup> du code du travail est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 25.* — En matière de louage de services, si un employeur, un salarié ou un apprenti se trouve astreint aux obligations imposées par le service préparatoire ou se trouve appelé sous les drapeaux en exécution d'un engagement pour la durée de la guerre ou rappelé sous les drapeaux à un titre quelconque, le contrat de travail ou d'apprentissage ne peut être rompu de ce fait. »

Je mets aux voix le projet de loi.

*(Le projet de loi est adopté.)*

— 7 —

**DECLASSEMENT PARTIEL DES FORTIFICATIONS DE CHERCHELL (ALGERIE)****Adoption sans débat d'un projet de loi.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle le vote sans débat, conformément à l'article 34 du règlement, du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant déclassement d'une partie de la zone de fortifications de la place de Cherchell (Algérie) (n<sup>os</sup> 202 et 333, session de 1955-1956).

Je donne lecture de l'article unique :

« *Article unique.* — Les terrains militaires faisant partie du domaine public de la fortification de Cherchell (Algérie), tels qu'ils sont teintés en jaune sur le plan joint à la présente loi, sont déclassés. »

Je mets aux voix le projet de loi.

*(Le projet de loi est adopté.)*

— 8 —

**RÉGIME DES CONGES ANNUELS PAYES****Discussion immédiate et adoption d'un projet de loi en deuxième lecture.**

**M. le président.** Conformément à l'article 58 du règlement, le Gouvernement et la commission du travail et de la sécurité sociale demandent la discussion immédiate du projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, après déclaration d'urgence, modifiant le régime des congés annuels payés (n<sup>o</sup> 369, session de 1955-1956).

En application du deuxième alinéa de l'article 58 du règlement, je vais appeler le Conseil de la République à statuer sans délai sur la procédure de discussion immédiate.

Personne ne demande la parole ?...

La discussion immédiate est ordonnée.

Je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil un décret nommant en qualité de commissaire du Gouvernement, pour assister M. le ministre des affaires sociales :

M. Garet, chef adjoint de cabinet au ministère des affaires sociales.

Acte est donné de cette communication.

La parole est à Mme le rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.

**Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.** Mes chers collègues, votre commission du travail n'a pas voulu retarder l'examen du texte concernant les congés annuels payés de retour de l'Assemblée nationale. Elle a tenu à en délibérer dès ce matin et vous propose d'en aborder immédiatement la discussion.

L'Assemblée nationale a été peu indulgente pour les amendements apportés par le Conseil de la République. Retenant les dispositions de l'article 6 relatives à la situation des concierges d'immeubles à habitation et, partiellement, celles de l'article 9 étendant le présent texte à l'Algérie et aux territoires d'outre-mer, elle a repoussé toutes les autres modifications apportées par notre assemblée, à savoir l'augmentation de la durée de la période légale fixée pour les congés et le fractionnement des congés bénéficiant de bonifications pour ancienneté.

Votre commission a accepté de renoncer à ce fractionnement primitivement prévu, laissant aux conventions collectives et aux accords d'établissement le soin d'une décision en la matière.

Par contre, elle a désiré maintenir l'allongement de la période légale, mais, par esprit de conciliation, elle a cherché une transaction.

L'Assemblée nationale, s'en tenant à l'article 54 h du livre II du code du travail, avait maintenu les dates du 1<sup>er</sup> juin et du 31 octobre. Le Conseil de la République avait décidé d'augmenter d'un tiers la durée de cette période, la durée des congés payés ayant été elle-même augmentée d'un tiers. Sur amendement de M. Abel-Durand, la date du 1<sup>er</sup> avril avait été fixée pour le début de la période légale. Recherchant une solution transactionnelle susceptible d'être acceptée par l'Assemblée nationale, nous vous proposons, mes chers collègues, de reporter cette date au 1<sup>er</sup> mai. C'est sur cette unique modification que vous allez avoir maintenant à vous prononcer.

Je vous demande de voter sans retard ce texte, car la loi doit être promulguée assez tôt pour qu'elle puisse s'appliquer sans difficultés.

**M. le président.** Conformément à l'article 55, alinéa 3, du règlement, le passage à la discussion des articles est de droit après l'audition du rapport.

Je rappelle qu'aux termes de l'alinéa 8 de l'article 55 du règlement, à partir de la deuxième lecture au Conseil de la République des projets et propositions de loi, la discussion des articles est limitée à ceux pour lesquels les deux Chambres du Parlement n'ont pu parvenir à un texte identique.

La commission propose, pour l'article 1<sup>er</sup>, l'adoption du nouveau texte suivant :

« Art. 1<sup>er</sup>. — I. — Les alinéas premier, 2, 4, 6 et 9 de l'article 54 g du livre II du code du travail sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

« Art. 54 g. — Le travailleur qui, au cours de l'année de référence, justifie avoir été occupé chez le même employeur pendant un temps équivalent à un minimum d'un mois de travail effectif, a droit à un congé dont la durée est déterminée à raison d'un jour ouvrable et demi par mois de travail, sans que la durée totale du congé exigible puisse excéder dix-huit jours ouvrables. Lorsque le nombre de jours ouvrables ainsi calculés n'est pas un nombre entier, la durée du congé est arrondie au nombre entier de jours immédiatement supérieur.

« Pour les jeunes travailleurs et apprentis, la durée du congé fixée par l'alinéa précédent est portée à deux jours ouvrables par mois de travail accompli, avant leur dix-huitième anniversaire, pendant l'année de référence, sans que la durée totale du congé exigible puisse excéder vingt-quatre jours ouvrables. Quelle que soit leur ancienneté dans l'entreprise, les jeunes travailleurs et apprentis âgés de moins de dix-huit ans au 30 avril de l'année précédente et les jeunes travailleurs et apprentis âgés de dix-huit à vingt et un ans à cette même date ont droit, s'ils le demandent, à un congé fixé respectivement à vingt-quatre et dix-huit jours ouvrables. Ils ne peuvent exiger aucune indemnité de congé payé pour les

journées de vacances dont ils réclament le bénéfice en sus de celles qu'ils ont acquises, à raison du travail accompli au cours de la période de référence.

« 3<sup>e</sup> alinéa. — Sans changement.

« La durée du congé fixée par le premier alinéa du présent article est augmentée à raison de deux jours ouvrables après vingt ans de services, continus ou non, dans la même entreprise, de quatre jours après vingt-cinq ans et de six jours après trente ans, sans que le cumul de ce supplément avec le congé principal puisse avoir pour effet de porter à plus de vingt-quatre jours ouvrables le total exigible.

« 5<sup>e</sup> alinéa. — Sans changement.

« Les femmes salariées ou apprenties âgées de moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente bénéficient de deux jours de congé supplémentaire par enfant à charge. Le congé supplémentaire est réduit à un jour si le congé légal n'excède pas six jours. En ce qui concerne les salariées âgées de plus de 21 ans à la date précitée, le supplément de deux jours par enfant à charge est confondu avec le congé principal prévu au premier alinéa du présent article. Est réputé enfant à charge, l'enfant qui vit au foyer et est âgé de moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours. »

7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> alinéas. — Sans changement.

« Les dispositions qui précèdent ne portent pas atteinte aux stipulations des conventions collectives ou des contrats individuels de travail ni aux usages qui assureraient des congés payés de plus longue durée. »

« II. — En aucun cas, les salariés ne doivent bénéficier d'une durée totale de congé et d'une indemnité inférieures à celles qui leur étaient garanties par le régime légal antérieurement applicable. »

La parole est à Mme le rapporteur.

**Mme le rapporteur.** Je demande que soit réservé l'article 1<sup>er</sup>. En effet, les dates fixées à cet article dépendent de la décision qui sera prise sur l'article 1<sup>er</sup> bis.

**M. le président.** La réserve est de droit.

L'article 1<sup>er</sup> est réservé.

La commission propose, pour l'article 1<sup>er</sup> bis, l'adoption du nouveau texte suivant :

« Art. 1<sup>er</sup> bis. — Le premier alinéa de l'article 54 h, du livre II du code du travail est modifié comme suit :

« La période de congés payés est fixée par les conventions collectives. Elle doit comprendre, dans tous les cas, la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre de chaque année. » (Le reste sans changement.)

Par amendement, M. Dutoit et les membres du groupe communiste proposent de supprimer cet article.

La parole est à M. Dutoit.

**M. Dutoit.** Par cet amendement nous entendons reprendre la position que nous avons adoptée au cours de la première lecture de ce projet de loi. Nous considérons en effet qu'il est anormal d'accorder les congés à une période où les divers membres d'une famille ne pourront pas en profiter ensemble. Nous demandons tout simplement le respect de la loi, c'est-à-dire la fixation au 1<sup>er</sup> juin du commencement de la période des congés payés.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme le rapporteur.** La commission s'est déjà prononcée ce matin. Elle a cherché une transaction et substitué la date du 1<sup>er</sup> mai à celle du 1<sup>er</sup> avril. C'est dire que l'amendement de M. Dutoit a été repoussé.

Je voudrais d'ailleurs faire remarquer que le champ reste entièrement libre à toutes les conventions collectives et à tous les accords d'établissements pour modifier ces dates. Il s'ensuit que les arguments invoqués pour ne pas étendre la durée de la période légale des congés pourraient aussi bien être invoqués pour l'étendre. Je vous demande d'adopter la date fixée par la commission dans un souci de conciliation.

**M. Abel-Durand.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Abel-Durand.

**M. Abel-Durand.** Je suis l'auteur de l'amendement que la commission du travail avait adopté en première lecture et qui fixait au 1<sup>er</sup> avril le point de départ des congés payés.

A une très grande majorité le Conseil de la République s'était prononcé en ce sens. Je ne veux pas me dérober à l'esprit de conciliation qui s'est manifesté ce matin en commission et qui est une des conditions du bon fonctionnement des navettes entre les deux assemblées. J'accepte donc personnellement la date du 1<sup>er</sup> mai.

Mais je demande à M. le ministre du travail de vouloir bien préciser le sens qu'il donne aux mots « conventions collectives ». Il s'agit bien de conventions collectives dans le sens le plus large. Par conséquent, même des accords d'établissement permettront à ces établissements de fixer sur une plus large période la date des congés payés.

Laissez-moi exprimer les regrets dans ces jours de printemps tardif qu'on exclue le mois d'avril de la période normale de congés. En ce moment sonnent en mes oreilles les vers de Remy Belieau :

Avril, l'honneur et des bois  
et des mois  
Avril, la douce espérance  
Des fruits qui sous le coton  
du bouton  
Nourrissent leur jeune enfance...

(Très bien! et applaudissements.)

**M. Marius Moutet.** C'est l'hymne au printemps!

**M. Albert Gazier,** ministre des affaires sociales. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires sociales.

**M. le ministre.** Mesdames, messieurs, le Gouvernement rend hommage à l'esprit de conciliation qui a été manifesté par la commission du travail et par M. Abel-Durand.

Néanmoins, le Gouvernement souhaite que l'on maintienne la période légale des congés telle qu'elle résulte de l'article 54 h du code du travail. En effet, cet article est très souple.

Je voudrais en donner connaissance à l'Assemblée :

« Art. 54 h. — La période des congés payés est fixée par la convention collective du travail. Elle doit comprendre dans tous les cas la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre de chaque année. A défaut de convention collective, elle est fixée par l'employeur en se référant aux usages et après consultation des délégués du personnel et du comité d'entreprise. »

Le système du code du travail permet donc de faire face à toutes les situations. Ou bien l'usage de la profession est de donner les congés payés sur une très longue période et c'est l'usage qui prévaut; ou bien la convention collective les détermine. Je rappelle que dans une profession saisonnière comme l'hôtellerie, très nombreuses sont les conventions collectives, signées depuis longtemps, qui prévoient des périodes de congés qui, suivant les régions, s'adaptent aux nécessités professionnelles.

Je tiens à préciser que les mots « conventions collectives » doivent être compris dans le sens le plus large et qu'un accord d'établissement est une convention collective au regard de l'article 54 h du livre II du code du travail.

J'indique en plus qu'à défaut d'usage ou de convention collective ou d'une décision de l'employeur prises dans les conditions que je viens d'indiquer, il est évident qu'un accord individuel qui fixerait très en dehors de la période légale de congé la date de départ en vacances de tel ou tel ouvrier, ne pourrait se heurter à aucune sorte d'opposition. Je suis prêt à le préciser par une circulaire aux fonctionnaires du contrôle du ministère du travail, si cela m'était demandé.

Je crois qu'il faut souhaiter voir se multiplier les conventions collectives. Celles-ci sont l'instrument normal de l'application de la réglementation sociale. Peut-être le projet sur les congés payés a-t-il eu le tort de codifier trop certaines dispositions, mais je crois que c'était indispensable. Il faut laisser le maximum de dispositions au champ libre des conversations entre les organisations ouvrières et les organisations patronales.

Je tiens à rappeler aussi qu'à la suite d'une enquête à laquelle j'ai fait procéder, il me semble qu'à l'heure présente, les mois compris dans la période légale de congé qui va du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre, sont, en fait, très irrégulièrement utilisés par les intéressés. Sur ce sujet, une enquête a été faite pour l'année 1951. Je suppose que les modifications depuis 1951 dans ce domaine sont de faible importance. Voici les conclusions de cette enquête :

« La très grande majorité des départs a eu lieu en juillet et août, 86 p. 100 des départs totaux.

« Lorsque l'on prend le détail mois par mois on s'aperçoit que le mois de juin, qui est actuellement compris dans la période normale, légale, des congés, a donné lieu, pour Paris et les grandes villes, à 4 p. 100 des départs totaux et pour les autres villes à 6 p. 100 des départs totaux. »

Du moment que la période actuelle n'est pas complètement inutilisée, je me demande donc s'il y a des raisons suffisantes pour l'élargir encore.

Je m'excuse auprès de M. Abel-Durand d'avoir employé des arguments beaucoup moins poétiques que les siens (*Sourires*), mais je pense qu'il pourrait sur ce point s'en tenir aux dispositions présentes du code.

**M. Abel-Durand.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Abel-Durand.

**M. Abel-Durand.** Je ne méconnais pas du tout l'argumentation présentée par M. le ministre du travail. Je pourrais — car nous pourrions indéfiniment discuter sur ce point — en tirer des arguments dans mon sens. Je demande au Conseil de la République de montrer la plus grande souplesse pour l'adaptation de la période des congés payés au gré des uns et des autres.

Qu'il y ait une minorité seulement à anticiper la période des congés payés, même si ce n'est qu'un très petit nombre d'intéressés qui entraînent une modification au texte actuel, les intérêts de ceux-là et ceux des professions auxquelles ils appartiennent doivent être respectés. Il n'y aura pas en tout cas de grandes divergences, si M. le ministre du travail accepte la large interprétation du terme « conventions collectives » qu'il a donnée.

Je demande néanmoins à mes collègues de suivre la commission du travail et d'adopter le texte qu'elle a voté. Ainsi, c'est le Conseil de la République, et pas seulement la commission du travail, qui montrera à l'Assemblée nationale notre désir de conciliation qui doit se manifester surtout, monsieur le ministre, dans un domaine social qui, dans notre Assemblée, ne nous divise pas, mais le plus souvent nous rapproche.

**M. le ministre.** Très bien!

**M. Léon David.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. David pour expliquer son vote.

**M. Léon David.** Je voudrais expliquer le vote du groupe communiste sur l'amendement de mon camarade Dutoit.

Les arguments que j'ai déjà eu l'occasion d'invoquer ici, lors de la première lecture du projet, viennent d'être confirmés par la statistique dont M. le ministre a fait état. En effet, ce n'est pas au mois de juin qu'il y a abondance de demandes de départ en congé. C'est au moment de la période scolaire. J'insiste pour que vous teniez compte de ce fait: les pères et mères de famille ouvriers ou employés veulent partir en vacances avec leurs gosses. C'est en juillet ou en août qu'ils pourront le faire et non pas en mai ou en avril.

Je puis ajouter un argument supplémentaire: beaucoup de travailleurs veulent partir après le mois de juillet en raison de la date d'ouverture de la chasse. Ceci n'est pas négligeable.

Enfin, je crois que nous aurions tort de prolonger la navette s'agissant de ce projet de loi. Dans quelques jours le Parlement va se mettre en vacances. Si nous adoptions la position de la commission du travail, le vote définitif risquerait d'être retardé. Il n'est jamais possible de prévoir les événements. Un retard pourrait équivaloir à un rejet définitif du projet.

J'ai eu l'occasion, à la suite de notre vote en première lecture, de discuter avec des travailleurs. Je vous affirme que tous sont d'accord, quelle que soit leur opinion ou leur tendance, pour demander que la période des congés commence le 1<sup>er</sup> juin.

Comme le disait M. le ministre des affaires sociales, il y a toutes possibilités, dans le cadre des conventions collectives, d'aboutir à des arrangements entre le personnel et les employeurs. Dans ces conditions, il serait sage de suivre l'Assemblée nationale afin qu'aujourd'hui nous en terminions avec la discussion de ce projet. Ainsi, les travailleurs sauront enfin que la semaine de congé supplémentaire est désormais, pour eux, un fait acquis.

**M. Abel-Durand.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Abel-Durand.

**M. Abel-Durand.** Il ne s'agit pas du tout de refuser aux travailleurs la semaine de congé supplémentaire. Il s'agit de faire en sorte que l'économie nationale soit troublée le moins possible par cette amélioration sociale.

Quant aux familles, il n'est pas contraire à leur intérêt que l'on allonge la période d'étalement des congés. Les intérêts des familles sont visés par le deuxième alinéa de l'article 54 h qui leur permet de prendre les congés par priorité en juillet et en août; on doit donc tenir compte de la situation de famille des bénéficiaires. Les familles ayant des enfants à l'école bénéficieront le plus possible de cette période. Les autres peuvent avoir une plus large période sur laquelle pourront être établies leurs époques de congé.

Voilà pourquoi j'insiste, surtout après avoir entendu les arguments de M. David, pour que le Conseil de la République suive sa commission du travail.

**Mme le rapporteur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à Mme le rapporteur.

**Mme le rapporteur.** Il ne s'agit en vérité ni de professions spécialisées, comme celles de l'hôtellerie ou des transports, ni d'occupations saisonnières. Pour celles-ci, dont le sort légal est réglé par d'autres articles, des conventions collectives et des accords d'établissement sont déjà intervenus depuis longtemps, pour qu'elles ne souffrent pas de la période des congés payés.

Je devrais dire, d'ailleurs, que la bonne marche de ces entreprises intéresse autant les employés que les employeurs et je suis certaine, par exemple, que les employés de l'hôtellerie ne demandent pas leur congé au moment où la clientèle afflue et où leurs salaires atteignent le maximum.

Il ne s'agit donc pas de ces professions-là, mais de l'ensemble des travailleurs.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que parmi eux, les jeunes, notamment, les célibataires ou les jeunes ménages n'ayant pas d'enfant à l'école, qui continuent à prendre leur congé au mois d'août, en vertu d'une routine bien française, devraient être encouragés à profiter des longues journées de juin si agréables et à bénéficier en même temps de conditions plus favorables dans les hôtels et les moyens de transport ?

C'est toute une nouvelle éducation à faire, comme toute une nouvelle organisation des loisirs à envisager dans l'intérêt de tous.

Certes, les pères et mères d'enfants d'âge scolaire doivent être servis en premier et bénéficier de vacances familiales. Cela n'est pas discutable. Mais les autres pourraient apprendre que des vacances au mois d'octobre, en septembre ou en juin ne constituent pas une brimade et qu'ils peuvent y trouver plus d'avantages et plus d'agrément que pendant le mois d'août, au moment où tous les lieux touristiques sont terriblement surpeuplés et n'offrent pas toujours le calme et le confort nécessaires.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole pour explication de vote ?...

Je mets aux voix l'amendement de M. Dutoit, repoussé par la commission et accepté par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin (n° 54) :

Nombre de votants.....	238
Majorité absolue.....	145
Pour l'adoption.....	71
Contre .....	217

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Personne ne demande plus la parole sur l'article 1<sup>er</sup> bis ?...

Je le mets aux voix.

(L'article 1<sup>er</sup> bis est adopté.)

**M. le président.** Nous revenons à l'article 1<sup>er</sup> (nouvelle rédaction) qui avait été réservé.

Personne ne demande la parole sur cet article ?...

Je le mets aux voix.

(L'article 1<sup>er</sup> est adopté.)

**M. le président.** La commission propose, pour l'article 9, l'adoption intégrale du texte voté par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, texte ainsi rédigé :

« Art. 9. — La présente loi est applicable aux départements d'outre-mer ainsi qu'à l'Algérie. Les attributions conférées aux ministres par la présente loi sont exercées en Algérie par le gouverneur général.

Elle est également applicable dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. Elle abroge les dispositions contraires du paragraphe 3<sup>o</sup>, de l'article 121 de la loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952 instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer.

« Des arrêtés des chefs de fédération pour les territoires groupés ou des chefs de territoires pour les territoires autonomes, pris après avis de la commission consultative du travail et soumis à l'approbation du ministre de la France d'outre-mer, détermineront les modalités d'application de la présente loi dans ces territoires ».

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 9.

(L'article 9 est adopté.)

**M. le président.** Les autres articles du projet de loi ne font pas l'objet d'une deuxième lecture.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(Le projet de loi est adopté.)

**M. le président.** Le Conseil de la République prend acte de ce que, en application de l'article 20 (alinéa 5) de la Constitution, l'Assemblée nationale dispose, pour sa troisième lecture, d'un délai maximum d'un jour, à compter du dépôt sur son bureau du texte modifié par le Conseil de la République dans sa deuxième lecture.

(M. Gaston Monnerville remplace M. Méric au fauteuil de la présidence.)

## PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

— 9 —

### DEUXIEME PLAN DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

#### Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement (N° 331, année 1955; 309, 310, 316, 319, 329, 335, 342, 343, 347, 350 et 353, session de 1955-1956.)

Avant de poursuivre la discussion générale, j'ai à donner connaissance au Conseil d'un décret désignant, en qualité de commissaire du Gouvernement, pour assister M. le ministre des affaires économiques et financières, M. Bauzou, administrateur civil à la direction du Trésor. Acte est donné de cette communication.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle.

**M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle.** Mes chers collègues, je dois d'abord des remerciements à cette Assemblée. Elle m'a permis de repousser à aujourd'hui mon intervention et j'essayerai de l'en récompenser en étant aussi bref que possible. Toutefois, ma tâche n'est pas très facile. En effet, au nom de la commission de la production industrielle, qui est évidemment l'une des commissions les plus intéressées, avec la commission des finances, celle de l'agriculture et celle des affaires économiques, à l'exécution du plan, je dois présenter un rapport sur l'énergie. Vous sentez très bien combien ce sujet est vaste et combien il est délicat de l'aborder à la tribune. Il est très difficile, en effet, de s'exprimer sur ses différents chapitres sans évoquer des chiffres. Or, il n'est rien de si fastidieux que d'entendre un rapporteur énoncer des chiffres qu'on ne peut contrôler. C'est pourquoi je vous renverrai le plus souvent possible à mon rapport, en me bornant à des considérations générales et à des questions extrêmement précises.

M. Rochereau, président de la commission des affaires économiques, dans son exposé, vous a indiqué combien il était regrettable que nous discussions de ce plan alors qu'il est exécuté pour plus de moitié. Sans revenir sur ce qu'a dit M. Rochereau, je voudrais vous faire toucher du doigt combien ce retard prend d'importance quand il s'agit de l'énergie et que les programmes que nous avons à exécuter concernent des travaux dont la réalisation nécessite plusieurs années.

Il est bien évident que, alors que nous discutons du second plan déjà à moitié achevé et que nous allons parler dans un instant de l'énergie nucléaire qui a fait l'objet d'un plan particulier que ne recouvre pas le plan normal, il est bien évident, dis-je, que nous risquons de nous trouver, pour les années futures et peut-être pour le troisième plan de modernisation et d'équipement, devant des engagements que nos assemblées n'ont pas été appelées à approuver ou à critiquer.

Je voudrais tout d'abord vous donner l'origine de mes renseignements; il faut rendre à César ce qui appartient à César. J'ai fait appel, pour la rédaction de mon rapport, à un certain nombre de documents provenant, en premier lieu, de l'Organisation des Nations Unies à Genève. Qu'il me soit permis, à ce sujet, de déplorer deux choses. La première est que ces documents nous donnent des statistiques trop anciennes. Pour ne citer qu'un exemple, le dernier document, publié en janvier 1956, fournit les résultats de l'année 1953. La seconde, toujours pour le même document et pour certains renseignements pourtant essentiels, est l'absence de renseignement français, tout simplement parce que la France n'a pas envoyé ces renseignements. Une fois de plus, c'est je crois le président de la commission des affaires économiques qui l'a souligné: nous ne savons ni établir nos statistiques ni nous en servir, ni mieux encore les communiquer à des organismes qui seraient peut-être plus aptes que nous à en tirer des enseignements.

En dehors des documents de l'O. N. U., j'ai eu recours bien entendu au rapport de la commission concernant l'exécution du second plan, rapport qui fournit les résultats et l'état d'avancement en 1954.

Je me suis référé à un certain nombre de revues spécialisées et aux renseignements donnés par les entreprises nationalisées ou les entreprises publiques et même privées, parties prenantes au plan.

Enfin, étant donné que les « fuites » ne sont pas réservées aux militaires (*Sourires*), je suis bien obligé de dire que j'ai cru pouvoir interpréter la pensée, sinon la rédaction des textes de certains de ceux qui, actuellement, préparent le troisième plan.

Si je m'attache assez peu à ce qu'est le second plan, c'est qu'il me paraît, dans l'ordre des choses, présenter infiniment moins d'importance que ce que nous pouvons dire du troisième.

Mes chers collègues, de même que nous faisons de la prose sans le savoir, nous utilisons tous de l'énergie, depuis le clochard qui sous les ponts allume un feu de bois jusqu'à l'usine qui fabrique quelques centaines de milliers d'automobiles par an. Seulement cette énergie ne présente pas pour chacun d'entre nous la même importance. En effet, dans la grande majorité des cas l'énergie est un service. Pour un certain nombre d'autres activités essentielles de ce pays l'énergie est, au contraire, une matière première.

J'aurai l'occasion, je pense, de vous le démontrer tout à l'heure, mais ce fait, à lui seul, suffirait à prouver combien il est difficile de faire un sort heureux à ceux qui préconisent des taxes fiscales nouvelles, en théorie très simples, telles que l'impôt sur l'énergie, qui serait certainement d'application aussi difficile et aussi injuste que la fiscalité dont nous déplorons tous les excès en ce moment.

Mes chers collègues, si nous examinons deux chiffres — je vous en citerai vraiment peu — nous constatons tout d'abord, quand on rapporte à une unité telle que le charbon les ressources énergétiques de ce pays, quelles soient en combustibles liquides, en énergie hydraulique ou en énergie électrique de transformation, un phénomène curieux. Alors que chaque habitant de notre pays disposait de 2 tonnes 37 d'équivalent-charbon en 1929, il disposait de 2 tonnes 39 en 1954. On pourrait en conclure d'une façon superficielle que nous n'avons fait aucun progrès. Je m'empresse de dire qu'il n'en est rien. En effet, nos rendements dans l'utilisation de l'énergie ont crû d'une façon telle qu'à l'heure actuelle nous savons utiliser nos ressources énergétiques d'une façon infiniment plus sérieuse que nous ne le faisons il y a une vingtaine d'années. Pour vous en citer un exemple, il fallait, il y a vingt-cinq ans, 1 kg 500 de charbon — et encore de charbon de bonne qualité — pour produire 1 kilowatt-heure. A l'heure actuelle, nous sommes descendus à 570 grammes pour les charbons marchands et à 780 grammes

pour les bas produits. Les centrales les plus modernes s'alignent maintenant sur 400 grammes de charbon au kilowatt-heure pour les produits nobles et 450 grammes pour les bas produits. Si vous voulez que je vous en cite un autre exemple, les poêles à charbon, encore utilisés de façon très courante dans nos campagnes et même en ville et dont le rendement extrêmement faible n'excédait pas quelques p. 100, sont actuellement remplacés peu à peu par des poêles dont le rendement atteint 30 p. 100. Dans un autre ordre d'idées, les modifications apportées à la traction par la Société nationale des chemins de fer français, par exemple, ont apporté une amélioration du rendement de l'ordre de 33 p. 100.

Vous voyez qu'il ne peut pas y avoir de parallélisme entre la production et la consommation; en revanche, il est très curieux de constater qu'il y a un parallélisme absolu entre la consommation et le revenu national, ce qui prouve bien que nous nous trouvons là devant la nécessité de fournir l'énergie dont nous avons besoin dans ce pays au fur et à mesure que le revenu national s'améliore.

Mesdames, messieurs, j'ai une double tâche: celle de vous présenter la notion d'énergie dans son sens le plus général et ensuite celle de tenter d'en faire la ventilation, encore que dans ce domaine le rapport qui vous a été distribué doit beaucoup à mes deux éminents collègues, M. Cornat pour la partie électrique, et M. Bonnet pour la partie gaz.

Il était nécessaire, en premier lieu, de définir quels devaient être nos besoins, non pas dans l'optique du deuxième plan qui, en ce qui concerne l'énergie totale est assez en retard, mais pour ce qui a trait au troisième plan, c'est-à-dire pour deux périodes, l'une allant jusqu'en 1965 et la seconde, infiniment plus floue, bien entendu (puisque les hypothèses deviennent moins précises au fur et à mesure que l'on s'éloigne dans le temps), s'étendant jusqu'en 1975. Or, nous constatons que parmi les sources d'énergie, certaines, traditionnelles, nous sont bien connues: le charbon, les combustibles liquides, l'énergie électrique d'origine hydraulique; d'autres sont des sources d'énergie nouvelles telles que l'énergie nucléaire, l'énergie des marées, l'énergie solaire, éventuellement l'énergie éolienne et même l'énergie géothermique.

Il est à peu près évident que, du fait des modifications que nous avons vu s'accomplir au cours des années qui viennent de s'écouler quant au développement de chacune des sources traditionnelles d'énergie, l'éventail va s'ouvrir et nous allons avoir à enregistrer dans le futur des développements encore plus discordants entre les sources traditionnelles et les sources nouvelles.

En 1929, 89 p. 100 de notre énergie étaient fournis par le charbon. En 1954, le charbon ne nous fournit plus que 65 p. 100; 14 p. 100 proviennent de l'énergie hydraulique, 20,5 p. 100 des combustibles liquides et 0,30 p. 100 d'une nouvelle source d'énergie que je n'ai pas citée tout à l'heure et qui est le gaz naturel.

Aux Etats-Unis — alors que nous enregistrons encore en France 65 p. 100 d'énergie provenant du charbon — 35 p. 100 seulement de l'énergie sont fournis par le charbon, contre 60 p. 100 par les combustibles liquides, le reste étant dû en grande partie au gaz naturel.

Mesdames, messieurs, les hypothèses que nous avons pu faire concernant l'évolution des problèmes énergétiques français jusqu'en 1965 ont été établies en partant d'une expansion économique évaluée.

Je ne surprendrai pas M. le commissaire général au plan en disant ici que plusieurs hypothèses ont été envisagées. La première est une hypothèse que nous avons appelée courte et se fondant sur une expansion de l'ordre de 4 millions et demi de tonnes par an, ce qui conduit à prévoir 35 à 38 millions de tonnes supplémentaires de charbon, en 1965. Pour aller jusqu'en 1975, et dans la même hypothèse « courte », c'est-à-dire une hypothèse qui a toutes les chances de se réaliser, il nous faudrait 100 millions de tonnes supplémentaires de charbon.

Il n'est absolument pas question de couvrir ces besoins avec notre seule extraction charbonnière qui, ces dernières années, a plafonné entre 55 et 58 millions de tonnes, qui peut éventuellement s'élever jusqu'à 65 à 70 millions de tonnes, mais qui, de toute manière, est incapable de satisfaire, par ses propres moyens, aux nécessités de l'expansion énergétique que je viens d'évaluer. Il faudra donc faire appel à des sources nouvelles. Aussi, vais-je examiner très rapidement et très succinctement ce que nous pouvons avoir pour ambition de demander à chacune des sources énergétiques.

Pour les charbonnages, un problème se pose avant tout. Vous savez que la communauté du charbon et de l'acier n'existait

pas quand a été conçu le premier plan. Ce plan n'a donc pas pu en tenir compte. Le second plan aurait pu s'en inspirer. En fait, il ne l'a pas fait et nous nous trouvons à l'heure actuelle devant la situation entièrement nouvelle d'une industrie nationale, et même nationalisée pour sa plus grande partie, qui se trouve en concurrence directe avec une industrie considérable existant dans les pays membres de la communauté, en particulier en Allemagne.

Il est donc naturel de se demander si l'on a intérêt à pousser, comme dans le premier plan, au développement en surface de la production charbonnière ou si, au contraire, et sans jeu de mots, nous devons pousser la production en profondeur. Je m'explique.

Production en surface cela veut dire que nous exploitons tous les gisements, même les plus difficiles, même les moins rentables. Mais alors c'est aux dépens de la comparaison que l'on peut faire entre les résultats et les prix de nos houillères et celles des autres exploitations de la communauté. Au contraire, avec le développement en profondeur, la formule nous met dans l'obligation, au prix de sacrifices pénibles mais que nous devons essayer de rendre supportables — en sauvegardant le droit au travail des ouvriers employés dans les mines — de fermer un certain nombre de puits, comme cela c'est déjà produit, lorsque leur rendement et leurs conditions d'exploitation rendent impossible toute espèce de mécanisation, toute espèce d'amélioration de la productivité.

Je dois en passant rendre hommage aux mineurs, car les augmentations de rendement constatées dans les mines françaises sont parmi les plus spectaculaires du monde, compte tenu des conditions de travail. Elles ont été rendues possibles par le travail acharné des mineurs et aussi par les moyens mis à leur disposition. (*Applaudissements.*)

Quoi qu'il en soit, un certain nombre de problèmes se posent pour les charbonnages.

Mais je dois bien constater que le Gouvernement s'intéresse vivement à ce débat; il le prouve par son absence.

**M. Le Basser.** Très bien!

**M. Armengaud.** Comme d'habitude!

**M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis.** Je me demande, monsieur le président, si, dans ces conditions, je dois continuer mon exposé.

**M. le président.** Pourquoi pas?

**M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis.** Parce que je désirerais évoquer un certain nombre de problèmes, précisément au moment où s'ouvrent des discussions qui intéressent l'avenir de la France, et qu'il me paraît regrettable qu'aucun membre du Gouvernement ne daigne écouter les explications que nous pouvons avoir à fournir. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**M. Armengaud.** Très bien!

**M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis.** Actuellement se discutent entre la France et l'Allemagne les questions concernant la Sarre. Parmi elles, l'une revêt pour nous une importance particulière. J'attendrai pour développer ce point qu'un membre du Gouvernement daigne venir nous écouter. (*Très bien! très bien!*)

**M. le président.** Vous êtes maître de présenter votre rapport comme vous l'entendez.

*Plusieurs sénateurs.* Suspension!

**M. le président.** Vos appels ont été entendus, monsieur le rapporteur pour avis, et le Gouvernement est maintenant représenté.

**M. Jean Masson, secrétaire d'Etat aux affaires économiques.** Je demande au Conseil de bien vouloir excuser cette brève absence. (*Très bien! à gauche.*)

**M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis.** Le problème plus essentiel est celui de la Warndt. La Warndt représente pour nous non seulement une production de l'ordre de quatre millions à quatre millions et demi de tonnes de charbon, mais également 80 p. 100 des fines à coke nécessaires à nos houillères de Lorraine. S'il est un point sur lequel il n'est pas possible de transiger, c'est bien sur le maintien de la Warndt dans l'exploitation française. Il est bon que le Gouvernement soit informé de notre très ferme intention de ne pas accepter que la Warndt soit détachée de l'exploitation de nos houillères. (*Applaudissements.*)

**M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques.** Il n'en est pas question!

**M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis.** Ma seconde question concerne la dotation en capital des houillères. J'ai lu dans la presse qu'il en avait été parlé au cours des délibérations gouvernementales. Cette dotation en capital est nécessaire. Nous avons eu, à ce sujet, un très long débat à la commission des finances et je suppose que mon ami M. Armengaud s'en fera l'écho. Cette dotation en capital, qui n'est pas nécessaire dans le cas d'une société privée constituée par actions, devient indispensable quand il s'agit d'une société nationalisée qui supporte des charges de capital qu'elle ne peut en aucun cas amortir dans la limite de prix qui lui sont fixés.

Pour vous en donner une illustration, les charges actuelles de capital des Charbonnages de France sont de l'ordre de 33 milliards, dans lesquels entrent 4 milliards de charges intercalaires sur lesquelles je m'expliquerai dans un instant.

Le troisième problème intéressant les charbonnages concerne les centrales minières. Je ne voudrais pas soulever ce soir le débat entre Electricité de France et les Charbonnages concernant l'exploitation des centrales minières — cela fera l'objet d'un autre rapport et certainement d'autres conclusions — mais il est indispensable de poursuivre l'équipement des centrales minières pour absorber tous les bas produits qui, actuellement encore, restent inemployés.

Enfin, deux autres questions me paraissent très importantes. La première, c'est le développement de la carbochimie. De même que pour la pétrochimie, il est indispensable de faire un effort considérable d'investissement pour valoriser le charbon et éviter que nous passions notre existence à la dégrader en chaleur.

Enfin, le dernier projet concerne l'éventualité de la construction, ou plutôt de l'aménagement du canal du Nord. Je confesse que c'est un problème sur lequel nous avons le droit de ne pas être tous d'accord, mais à la lumière des chiffres et à la lumière des événements qui viennent de se produire, nous constatons qu'il n'y a pas antagonisme entre les chemins de fer et le canal du Nord. La meilleure preuve, c'est qu'à l'époque où les canaux étaient gelés, le trafic des chemins de fer n'en a pas augmenté pour autant. Les clientèles ne sont pas les mêmes et l'aménagement de ce canal permettrait à nos houillères nationales de lutter beaucoup plus efficacement avec les charbons d'importation.

Pour l'électricité, je pensais que mon collègue M. Cornat viendrait vous en entretenir. Il m'a demandé d'être son interprète auprès de vous et j'essayerai de ne pas vous lasser.

Le programme envisagé par le plan atteint 70 millions de kilowatts-heure en 1961, ce qui paraît singulièrement insuffisant. Il serait certainement souhaitable d'arriver à 75 millions de kilowatts-heure, car, avec les prévisions du plan et le développement de la consommation, nous risquons d'avoir un hiatus regrettable et de connaître des difficultés nouvelles, telles que celles que nous avons déjà enregistrées avec le contingentement, l'appel à la fréquence. Nous savons ce que cela comportera d'inconvénients pour ceux qui utilisent l'énergie électrique, si nous ne prenons pas d'ores et déjà les mesures complémentaires pour permettre de lancer de grands travaux.

Parmi ces grands travaux, il importe de continuer l'équipement de tous les sites hydrauliques dont la rentabilité est certaine, de pousser la construction de l'usine sur la Rance, une usine-pilote qui doit servir à nous démontrer si, véritablement, l'énergie maré-motrice peut être utilisée, de poursuivre les études sur l'utilisation des marées dans la baie de Granville.

Ce sont là des problèmes d'envergure auxquels il ne sera peut-être pas inutile d'ajouter celui des échanges internationaux. Si nous examinons, en effet, les documents qui nous ont été remis par l'organisation des Nations Unies, nous constatons que la France peut encore compter satisfaire à ses besoins d'expansion en énergie hydraulique pendant une durée de treize ans, compte tenu de l'équipement des sites nouveaux, durée qui est portée à vingt et un ans pour l'ensemble de l'Europe. Une possibilité d'échange, notamment avec la Yougoslavie, la Suisse, l'Autriche, existe donc et nous ne devons pas la laisser échapper.

Quant au gaz, la question est influencée actuellement par les découvertes de gaz de Lacq profond. Ces découvertes se sont accompagnées de difficultés d'exploitation sur lesquelles il n'est pas inutile de revenir, car elles ne sont pas toutes levées. En particulier, vous savez que ce gaz présente une très forte proportion de soufre — lequel nous serait d'ailleurs

fort utile pour éviter des importations — et la corrosion des tubes qui servent à amener le gaz à la surface et à le distribuer est telle que, jusqu'à présent, l'exploitation a été impossible. Il s'agit là d'un problème technique qui sera résolu rapidement, nous en sommes persuadés. L'appoint de ces découvertes est considérable, car les réserves sont évaluées à plus de 70 milliards de mètres cubes et une exploitation raisonnable peut nous apporter 3 ou 4 milliards de mètres cubes par an.

Encore faudrait-il examiner certaines propositions de résolution, qui ont été évoquées ici et qui le seront à nouveau ces jours prochains, concernant le prix et les méthodes de distribution.

En effet, il nous faut éviter deux défauts: le premier de ne pas profiter d'un prix de revient très bas, et le second de faire une espèce de malthusianisme pour permettre au Gaz de France de placer d'autres qualités de gaz, pour lesquelles il craindrait une concurrence du gaz de Lacq.

Je n'insisterai pas davantage sur ce sujet, mais vous avez intérêt à lire le rapport de M. Bonnet, ainsi que le rapport sur la proposition de résolution.

**Combustibles liquides:** est-il utile de vous indiquer les progrès que nous avons faits dans le raffinage par une politique très adroite et très saine, politique consistant en un véritable autofinancement par le biais de la protection du raffinage? Ainsi, notre capacité de raffinage a augmenté dans des proportions considérables et le plan a été réalisé bien au delà des aspirations premières.

Cette protection de raffinage, que bien entendu nous nous acharnons les uns et les autres à réduire dès qu'il s'agit de financer n'importe quoi, elle sert pourtant non seulement à augmenter la capacité de raffinage, mais encore à développer la recherche, ce qui est indispensable car, vous le savez, les 90 p. 100 du pétrole brut employé en France proviennent d'importations. Bien sûr une partie importante est payée en francs, 40 p. 100 environ, et, pour les frets, 47 p. 100 sont réglés dans notre monnaie, mais il n'en est pas moins vrai que nous sommes tributaires de pays étrangers, et de pays dans lesquels l'ordre ne paraît pas très stable.

Par conséquent, nous attachons une importance particulière à la recherche, et les deux milliards dont nous avons amputé la protection de raffinage, il est bien certain que le Gouvernement devra les ajouter d'une façon ou d'une autre aux crédits de recherche. C'est-à-dire qu'en fait les 2 milliards qu'il a retirés pour le fonds national vieillesse, il les donnera pour la recherche... et le système des vases communicants aura parfaitement fonctionné.

Nous ne sommes pas d'accord avec le Gouvernement sur sa politique fiscale en matière d'énergie. J'ai lu quelque part qu'il serait probablement souhaitable — et vous en conviendrez avec moi — de modifier complètement notre politique fiscale en ce qui concerne les combustibles liquides.

**M. Armengaud.** Très bien!

**M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis.** Je vous ai indiqué que l'insuffisance d'énergie, évaluée en équivalent charbon, atteindrait environ 35 à 38 millions de tonnes, en 1965. Il faudra bien la combler d'une façon quelconque. Nous serons obligés de faire appel aux combustibles liquides et, bien entendu, aux produits noirs pour que nous en ayons en quantité suffisante à notre disposition — gas-oil ou fuel-oil — encore faudrait-il que nous ne les utilisions pas d'une façon désordonnée pour d'autres activités, par exemple pour le fonctionnement des moteurs diesel?

La vogue actuelle des moteurs diesel est due, incontestablement, au système de taxation des produits noirs et des produits blancs. Si nous n'en avons pas été émus, c'est que ces préoccupations sont à terme, mais l'échéance est maintenant assez proche.

Une sage politique serait de détaxer les produits blancs — essence et super-carburant — pour encourager leur consommation dans des moteurs à essence — qui ont un surplus l'avantage de coûter moins cher et d'être plus souples — et pour encourager l'emploi de produits noirs pour l'énergie thermique.

Or, le Gouvernement fait exactement l'inverse!

**M. Armengaud.** Très bien!

**M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, je vous demanderai de bien vouloir étudier cette question

qui, j'en ai l'impression, sera évoquée sur un mode un peu plus aigu quand nous serons appelés à discuter du fonds national de vieillesse.

Je dirai quelques mots de la distribution. On s'est beaucoup ému de la prolifération de stations-service; si l'on n'a pas eu tort, il ne faudrait pas non plus exagérer. Il n'y a pas beaucoup plus de postes de distribution qu'autrefois, mais ils sont d'un luxe que, pour ma part, je réproouve.

J'en arrive à des énergies moins traditionnelles, à l'énergie nucléaire et, en premier lieu, aux projets actuels concernant l'Euratom. J'ai été très surpris de lire la controverse qui vient de s'engager entre certains journalistes et le Gouvernement au sujet de l'« Euratom ».

Vous le savez, il y a, parmi d'autres, deux projets principaux. L'un a été établi par l'O. E. C. E. Il est infiniment souple. Il comporte la création d'un comité directeur de l'énergie nucléaire assurant: la confrontation des programmes nationaux; la promotion d'entreprises communes; l'harmonisation des législations; la promotion de l'enseignement; la promotion de la normalisation; l'étude des propositions à faire en matière d'échanges internationaux.

Cette organisation comprendrait, également, un bureau auquel serait confié le contrôle de la sécurité et, enfin, des sociétés indépendantes qui, au fur et à mesure que le besoin s'en révélerait, pourraient être créées pour assurer certaines réalisations communes. Sans liaison hiérarchique avec le comité directeur, elles établiraient avec celui-ci des relations d'information.

Ce projet ne conduit à aucune modification des institutions nationales privées ou publiques; il n'affecte pas l'individualité des nations; il vise simplement à harmoniser les résultats.

Tout autre est le projet d'Euratom. On a parfaitement le droit d'être pour ou contre l'Europe, mais vouloir faire l'Europe politique avec une mosaïque d'accords à Six qui excluent automatiquement — comme c'est le cas pour l'Euratom — la présence de nations dont l'importance est pourtant primordiale pour la vie même de ces accords internationaux — Grande-Bretagne par exemple — me paraît une entreprise singulièrement discutable.

**M. Armengaud.** Très bien!

**M. Coudé du Foresto, rapporteur pour avis.** D'autre part, la mise en commun des matières fissiles est certainement, dans l'immédiat, un objectif des plus contestables. Nous sommes les plus gros producteurs actuels de matières fissiles avec la Belgique et celle-ci a dès maintenant indiqué qu'elle ne pourrait mettre à la disposition de l'Euratom qu'une fraction insignifiante de sa production, étant donné ses engagements antérieurs. Les autres pays me paraissent, sur ce plan, être assez indigents, ce qui fait que notre apport serait, me semble-t-il, primordial et mal payé de retour.

La mise en commun des chercheurs ou des résultats des recherches se heurte à des difficultés d'ordre analogue. Alors que nos chercheurs font presque tous partie d'organismes nationaux sur lesquels nous pouvons avoir des moyens de pression, les chercheurs allemands, par exemple, appartiennent à des sociétés privées et ils pensent que leur potentiel intellectuel est assez grand pour leur permettre de combler très rapidement leur retard.

Là aussi, je ne vois pas très bien ce que peut apporter ce projet en raison de l'absence de la Grande-Bretagne qui, elle, est assez en avance dans ce domaine.

Enfin, la mise en commun des laboratoires ou des centrales? Je serai infiniment moins réservé sur ce point et j'en reviens à la controverse que j'ai évoquée, il y a un instant.

Le premier titre, que j'extraits du journal *Combat* d'avant-hier, est ainsi conçu: « La France rompt avec le projet d'Euratom ». A quoi le Gouvernement répond: la France est toujours favorable à l'Euratom. A cette réponse, *Combat* répond, à son tour, dans un article intitulé: « La France et l'Euratom ». D'après ce second article, le journal n'a rien à retirer à ses informations premières.

De quoi s'agit-il? Il s'agit d'abandonner non pas tellement la production de plutonium, mais l'utilisation possible du plutonium en faisant avec certains pays, en particulier avec les Etats-Unis d'Amérique, un échange de plutonium contre de l'uranium 235. Et là, nous abordons un problème névralgique.

Vous savez que le plutonium est la matière première essentielle entrant dans la fabrication de la bombe atomique. Nous nous entendons dire: ne fabriquez pas de bombes atomiques; si vous en voulez, nous vous en fournirons!

Je ne suis pas favorable à l'achat de bombes atomiques sous une forme quelconque, même si cet achat est gratuit, car je pense que nous ne tenons pas spécialement à nous en servir. En revanche, j'estime qu'il n'est pas possible de concevoir une énergie nucléaire progressant d'une façon satisfaisante si l'on fixe une frontière entre l'utilisation pacifique et l'utilisation militaire. Cela est absolument impossible. (*Applaudissements sur divers bancs.*) Les nations qui ont réalisé les progrès les plus spectaculaires dans l'utilisation de l'énergie nucléaire n'ont pas établi de limites à leurs recherches et ont étudié les deux problèmes à la fois. Je pense que tout le reste est hypocrisie et que nous devons nous élever avec force contre ce système. (*Très bien ! très bien !*)

Alors nous aimerions bien que le Gouvernement nous dise ce qu'il compte faire. Nous savons parfaitement que, dans un avenir plus ou moins prochain, nous pourrions utiliser le plutonium pour des fins pacifiques et ce n'est pas en nous en privant que nous aurons à ce moment-là fait avancer nos recherches.

L'énergie nucléaire doit, dans un délai plus ou moins long, relayer nos autres sources d'énergie, ou plutôt venir se juxtaposer à elles pour nous permettre de combler les déficits qui pourraient se révéler dans l'avenir.

Vous savez qu'actuellement il n'est possible de construire des centrales nucléaires pour produire de l'énergie électrique que sous deux conditions, parmi d'autres conditions techniques. Ces centrales doivent être de grosse puissance et leur durée d'utilisation particulièrement longue.

Il n'est d'ailleurs pas impossible que, dans un avenir encore imprévisible, nous puissions éviter le cycle de Carnot et que nous puissions produire de l'énergie électrique directement à partir de la désintégration atomique. Mais, d'ores et déjà, les États-Unis d'Amérique nous annoncent la construction de micro-centrales permettant leur implantation dans des régions désertées.

Je souligne, une fois de plus, que ce progrès n'est dû qu'aux études et aux recherches effectuées dans le domaine militaire. Celles-ci ont servi pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Je n'évoquerai pas de nouveau le problème des chercheurs; M. Longchambon en a très longuement parlé hier. Il est certain que, dans ce domaine, nous nous heurtons à de grandes difficultés. Nous sommes très loin de produire le nombre de chercheurs et de techniciens de l'énergie nucléaire dont nous avons besoin. Pour vous en donner un exemple que n'a pas cité M. Longchambon, je peux vous dire qu'actuellement existent aux États-Unis 15.000 techniciens de l'énergie nucléaire contre 5.000 au Royaume-Uni et 1.800 en France, avec une moyenne de 1.000 pour le reste de l'Europe. Vous voyez comme nous sommes en retard dans ce domaine.

Je vais conclure, car j'ai déjà abusé de votre patience. Les problèmes énergétiques, que nous avons à évoquer aujourd'hui et qui constituent un véritable plan de l'énergie, révèlent que nous risquons de nous trouver en pénurie dans deux ou trois ans. Il est donc essentiel pour nous de produire le maximum d'énergie aussi bien dans les formes traditionnelles que dans les formes nouvelles.

Je vous rappelle que l'énergie devient une matière première pour les transports maritimes, pour lesquels elle représente 30 à 40 p. 100; elle représente une matière première pour le ciment et pour l'aluminium; elle devient un service pour les transports ferroviaires: 6 à 10 p. 100, pour l'industrie métallurgique: 8 p. 100, pour l'industrie textile: 2 p. 100; pour les autres services dans leur ensemble: 2 p. 100.

Même quand il ne s'agit que d'un service, elle joue le rôle de catalyseur pour permettre une expansion économique dans des régions économiquement faibles. M. Pisani, hier soir, nous a fait un remarquable exposé sur la question des régions économiquement faibles. On a raison de dire que l'on ne peut pas faire n'importe quoi partout, mais il est de fait qu'on ne fera rien nulle part si nous n'avons pas de l'énergie à bon compte. (*Applaudissements.*)

Vous savez que le transport de l'énergie coûte cher, surtout quand il s'agit d'énergie électrique; par conséquent nous avons un effort à faire pour réduire ces frais de transport, surtout pour les régions très éloignées des centres de production. Je ne trahirai certainement pas la pensée de notre collègue Cornat quand je dirai qu'un effort, fait pour améliorer la distribution, peut nous conduire, avec des frais bien moindres, à des économies qui dépassent un milliard à un milliard et demi de kilowatts-heure, ce qui correspond à l'énergie fournie par une centrale telle que celle de Génissiat.

Mes chers collègues, je vous ai indiqué, au fur et à mesure de cet exposé, ce qu'il y avait lieu de prévoir pour chacune des formes d'énergie. Je voudrais rapidement souligner qu'il ne faut pas s'en tenir aux sources déjà évoquées. J'ai consacré dans mon rapport un chapitre spécial à l'énergie solaire. C'est là une source extrêmement intéressante pour des régions telles que le Sahara. Les essais actuellement en cours, encore timides mais encourageants, doivent être poursuivis et développés.

Pour conclure cet exposé, je reviendrai sur les développements divergents des différentes formes d'énergie. Il me paraît de plus en plus nécessaire de créer, au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce, une commission ou plutôt d'utiliser celle qui existe — la commission d'utilisation de l'énergie — qui serait chargée, comme elle l'a déjà fait dans le passé, d'harmoniser les productions et d'effectuer les liaisons avec le ministère de l'économie nationale pour la meilleure utilisation de l'énergie, là où elle est disponible.

Vous voyez que je vous ai fort peu parlé du deuxième plan. Je ne dis pas qu'il ne m'intéresse pas. Il ne m'intéresse presque plus.

Ce qui m'intéresse, c'est le troisième plan. Je voudrais demander au Gouvernement de nous le soumettre, non pas pour discussion complète avant son élaboration, mais pour qu'à tout le moins nous soyons saisis des fascicules à mesure que chacune de commissions spécialisées du plan y aura travaillé. Nous savons très bien qu'ensuite une commission de financement doit coiffer le tout, que les demandes effectuées dans chacun des domaines dépassent les possibilités financières de ce pays; mais si nous avons déjà fait connaître notre avis sur chacun des fascicules, l'arbitrage final à intervenir sera infiniment plus simple à obtenir de nos assemblées et, cette fois, nous ne nous trouverons pas dans cette situation un peu ridicule de discuter d'un plan de quatre ans qui est en exécution depuis deux ans et demi. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bousch, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle.

**M. Jean-Eric Bousch, président et rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle.** Mes chers collègues, vous avez entendu hier soir, au cours de très brillants exposés, le rapporteur au fond, M. le président de la commission des affaires économiques, mettre l'accent sur la nécessité de développer l'information économique, notre collègue M. Pisani vous parler du nécessaire aménagement du territoire, enfin M. le président Longchambon insister sur la nécessité de la formation de chercheurs et du développement de la recherche scientifique.

Aujourd'hui, nous abordons une autre phase de ce débat. Au nom de la commission de la production industrielle, et dans un exposé remarquable en tous points, M. Coudé du Foresto a procédé à une étude de la situation de l'énergie en France et vous a entretenus des problèmes sur lesquels il convenait de mettre l'accent.

Je traiterai d'un autre secteur de notre activité économique, celui de la sidérurgie.

La sidérurgie, comme vous le savez, est une industrie clé dont le développement conditionne la stagnation ou l'expansion de nombreux secteurs de l'économie. En 1955, avec une production de 12.600.000 tonnes, auxquelles il convient d'ajouter 3.170.000 tonnes produites par la Sarre, soit 6 p. 100 de la production mondiale, laquelle est de l'ordre de 262 millions de tonnes, la France s'est classée au cinquième rang des producteurs mondiaux d'acier.

Dans l'économie nationale, la sidérurgie occupe 150.000 ouvriers, contremaîtres et ingénieurs, c'est-à-dire qu'elle fait vivre environ un demi-million de personnes. Le tonnage kilométrique des produits transportés pour son compte représente en valeur 15 p. 100 des recettes totales de la Société nationale des chemins de fer français. Son chiffre d'affaires annuel est de l'ordre de 500 milliards de francs.

La sidérurgie joue un rôle primordial dans l'exportation. Elle exporte en effet vers les pays étrangers plus de 20 p. 100 de sa production totale. Ses ventes représentent 10 à 15 p. 100, en valeur, du total de nos exportations.

En 1954, la valeur des exportations de produits sidérurgiques (minerais de fer, ferrailles et produits de première transformation) s'est élevée à 161 milliards de francs. En 1955, cette valeur dépassera 200 milliards.

Quand on rapproche ces chiffres du volume total des exportations de l'ensemble franco-sarrois qui, en 1954, a porté sur

965 milliards, on s'aperçoit que la sidérurgie apporte une contribution majeure à l'amélioration de la balance commerciale, plus importante que la part des produits agricoles, voire même celle des produits textiles.

L'évolution de la sidérurgie peut être caractérisée par trois chiffres. En 1929, nous produisons 9.700.000 tonnes; en 1951, nous portions cette production à 9.800.000 tonnes et, en 1955, nous voilà à 12.600.000 tonnes, chiffre record jamais encore atteint par la France.

La production française est surtout orientée vers le procédé Thomas d'affinage de la fonte, qui représente environ 60 p. 100 de ce total, 30 p. 100 étant la part de l'acier Martin et 8 p. 100 celle de l'acier électrique. Les centres de production sont répartis dans cinq régions. La région de l'Est est la principale et, à elle seule, représente environ 70 p. 100 de la production d'acier et 80 p. 100 de la production de fonte. La région du Nord produit environ 21 p. 100. La région du Centre s'est surtout spécialisée dans les fabrications d'aciers de haute qualité, mais on en trouve aussi dans les vallées alpines, avec le four électrique et une sidérurgie de haute spécialité qui voisine de plus en plus avec l'industrie chimique. Enfin, il convient de signaler, parmi les usines situées sur le littoral, l'usine de Mondeville, près de Caen, installée sur les gisements de minerai de fer de Normandie, qui reçoit le combustible par voie de mer.

Au point de vue des matières premières, la France est en difficulté, peut-être, pour le coke, mais se trouve en revanche particulièrement favorisée en ce qui concerne le minerai de fer. En effet, les réserves de minerai de la France métropolitaine peuvent être chiffrées à six milliards de tonnes en Lorraine et à deux milliards de tonnes dans les autres bassins, ce qui correspond à une réserve pour environ cent ans. Aucune autre nation ne dispose à l'intérieur de ses frontières de ressources aussi importantes. Il existe certes, en U. R. S. S. et outre-mer, des gisements plus étendus, mais encore mal connus.

Les mines de fer se répartissent en trois bassins: le bassin lorrain qui, avec 47 millions de tonnes, représente plus de 92 p. 100 de la production française; le bassin de l'Ouest qui, avec 4 millions de tonnes, en représente 6,5 p. 100; le bassin des Pyrénées qui, avec 300 000 tonnes, en représente 0,6 p. 100.

Voilà, succinctement définie, la situation de la sidérurgie. J'en viens aux investissements réalisés. En 1945, la production d'acier était pratiquement nulle et une tâche immense attendait l'industrie française. La remise en marche des usines posait des problèmes importants de reconstruction et de remise en état du matériel, des problèmes de personnel, des problèmes d'approvisionnement et surtout des problèmes financiers.

La sidérurgie se devait de rechercher les moyens de regagner le retard qu'elle avait acquis pendant la guerre, de se mettre en état de répondre aux besoins accrus du marché intérieur et de reprendre surtout sa place traditionnelle à l'exportation.

En mars 1946, la commission de modernisation avait précisé comme suit l'objectif: revenir en trois ans à la production de 1929 qui, je viens de le dire, était près de 10 millions de tonnes; atteindre, dans un délai supplémentaire inférieur à deux ans, 12 millions de tonnes de production d'acier brut. En même temps, des recherches devaient être entreprises pour tirer un meilleur parti des matières premières dont dispose la France, en particulier par la cokéfaction des charbons lorrains — dont déjà a parlé notre collègue M. Coudé du Foresto — et pour améliorer la qualité des produits offerts à la clientèle, française et étrangère.

Techniquement, ces grands objectifs fixés par le premier plan ont été atteints bien qu'avec un certain retard. En particulier, l'objectif de production de 10 millions de tonnes n'a été réalisé qu'en 1952. Par ailleurs, dans l'esprit de la politique de concentration, nous avons assisté, conformément aux propositions de la commission, à d'importantes réalisations, telles que Usinor, Sollac, Sidelor, Lorraine-Escaut, Ateliers et Forges de la Loire.

Enfin, dans ce domaine de la recherche scientifique, un important effort a été fait. Nous avons assisté à la création de l'Institut de recherche de la sidérurgie et à celle du centre d'études supérieures de la sidérurgie.

J'en arrive maintenant au deuxième plan qui a été élaboré en 1953. Les objectifs sont conditionnés par un cadre nouveau dans lequel se trouve placée la sidérurgie française.

**Mme Marie-Hélène Cardot.** Mon cher collègue, il est certainement très intéressant d'exporter, mais il conviendrait aussi de livrer aux entreprises françaises les commandes d'acier qu'elles ont passées. *(Très bien! très bien!)*

**M. Jean-Erich Bousch, rapporteur pour avis.** J'en viendrai dans ma conclusion à ce problème, madame. Je vous montrerai quels efforts ont déjà été entrepris dans ce domaine et ce qu'il convient de faire pour vous donner satisfaction.

La situation que vous signalez, vous pensez que je l'ai vécue dans mon propre département. Il n'est un secret pour personne que, depuis trois ou quatre mois à peu près, la sidérurgie ne parvient plus à approvisionner normalement le marché intérieur et qu'il a fallu réduire les commandes à l'exportation pour éviter une véritable pénurie.

J'y viendrai, madame Cardot, et votre observation très utile me permettra d'insister davantage encore sur l'objectif de production qui doit être réalisé.

Je disais que, dans le second plan, il fallait tenir compte du nouveau cadre économique dans lequel est placée la sidérurgie. En effet, il lui est demandé non seulement d'atteindre des niveaux de production déterminés à l'avance, mais également de renforcer sa position concurrentielle dans le marché commun. La commission de modernisation est partie de certaines hypothèses, à savoir 25 p. 100 d'augmentation en cinq ans de la production nationale, soit 30 p. 100 d'augmentation de la production industrielle, et elle s'est efforcée d'étudier les débouchés dans ces hypothèses.

Des études verticales ont été faites pour mesurer les besoins du marché par grandes catégories de produits; d'autres études horizontales ont porté sur les problèmes d'ensemble tels que l'exportation, les mesures d'ordre général destinées à promouvoir les débouchés de l'acier. Ces diverses évaluations faites à l'époque ont conduit à un débouché de 14.300.000 tonnes d'acier brut. Pour obtenir ce résultat, la capacité de production de métal de la sidérurgie devait augmenter en moyenne de 500.000 tonnes par an.

Deux hypothèses avaient été envisagées: l'une correspondant à un programme large, qui aurait nécessité 280 milliards d'investissements pour une capacité de production de 15,4 millions de tonnes et permis de satisfaire l'ensemble des demandes individuelles présentées par les sociétés; l'autre correspondant à un programme réduit, fondé sur des prévisions de débouchés, nécessitant 220 milliards pour une capacité de 14,3 millions de tonnes. Finalement, c'est cet objectif réduit qui a été accepté.

Le programme réduit diffère du programme large par une limitation de l'expansion de capacité des moyens de production de métal et, surtout, par la suppression de tout nouveau laminage dont le prix pèse — comme vous le savez — d'un poids très lourd sur les investissements.

Les résultats à attendre du programme réduit dans le domaine des prix de revient et de la qualité sont très voisins de ceux que l'on pouvait attendre du programme large. En effet, l'ensemble des trams convenables existants ou dont la construction a déjà été lancée est suffisant pour laminier tout le métal disponible avec cette production de 14,3 millions de tonnes. Cette situation est favorable parce que les laminoirs, comme je viens de le dire, représentent les investissements les plus coûteux.

Enfin, dans le même temps, la commission de modernisation a insisté auprès de l'Etat pour que, dans le domaine des éléments constitutifs du prix de revient, d'abord soient améliorés les moyens de transports permettant de larges échanges entre bassins industriels et soient levés les handicaps qui pèsent sur notre industrie de l'acier en raison de l'insuffisance des voies navigables françaises et du niveau des tarifs de chemins de fer — M. Coudé du Foresto a insisté également sur cette insuffisance en parlant de Charbonnages de France —; ensuite, pour que soit réalisée la canalisation de la Moselle, dont vous avez déjà souvent entendu parler; pour que soient développées et étudiées les interconnexions énergétiques en vue de réduire le prix de l'énergie de fusion dont l'incidence est fort importante sur le prix de l'acier; pour que soit facilité enfin l'accès de la sidérurgie aux matières premières essentielles, telles que le nickel, le cobalt, la dolomie, les réfractaires, le zinc, aux mêmes prix que ses concurrents dans la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

En ce qui concerne les mines de fer, la situation est aussi critique au départ par suite de l'exploitation intensive et irrationnelle pendant l'occupation, par suite des destructions occasionnées par la guerre, par suite enfin de la dissémination du personnel.

Dès 1945, les sociétés minières, de leur côté, s'efforcèrent de reconstituer aussi rapidement que possible leur potentiel d'avant la guerre. Le plan de modernisation des mines de fer a été surtout axé sur la mécanisation poussée au maximum, pour augmenter la productivité et apporter un changement radical

dans le sens de l'amélioration des conditions de travail au fond. Dans les prochaines années, l'effort de modernisation portera essentiellement sur les phases de l'extraction et de la préparation du minerai.

En raison des retards acquis, souvent faute de moyens financiers, la poursuite des investissements dans les mines de fer devra s'exécuter à un rythme accéléré — environ 9 milliards par an, dont 8 milliards pour l'Est et 1 milliard pour les autres bassins — afin de porter la production des mines françaises aux objectifs nécessaires pour permettre de réaliser les productions imposées à la sidérurgie, savoir: 59 millions de tonnes en 1958 et 63 millions de tonnes en 1960.

Quels sont, pour la fin de 1955 et le début de 1956, les résultats acquis? Dans le domaine de la production de métal, l'objectif fixé était de 14.300.000 tonnes comme vous le savez. Or, la capacité de la sidérurgie française, avec les seuls travaux de modernisation en cours ou sur le point d'être engagés, est à l'heure actuelle de 13.300.000 tonnes. Elle atteindra 14 millions de tonnes au début de 1957 et probablement 15 millions de tonnes au début de 1958.

On peut donc raisonnablement estimer que la capacité de 1957 sera au moins de 14 millions et demi de tonnes, c'est-à-dire égale, voire supérieure, aux 14.300.000 tonnes du programme réduit prévu au plan.

Quant aux débouchés et à la consommation d'acier, ils se trouvent dans l'ensemble conformes aux prévisions, au moins dans la conjoncture extrêmement favorable du début de l'année 1956.

Montant des travaux d'investissement? De 1945 à 1953, le montant global des dépenses effectuées au titre du premier programme se chiffre à 331 milliards, auxquels il faut ajouter, en 1954 et 1955, une centaine de milliards, portant ainsi, en dix ans, les dépenses d'investissement à 430 milliards de francs cumulés, soit plus de 550 milliards de francs réévalués.

Dans les mines de fer, parallèlement, 42 milliards ont été dépensés. Pour les années 1956 et 1957, il faut prévoir pour la sidérurgie 65 à 70 milliards environ de dépenses d'investissements par an.

Pour avoir une vue d'ensemble sur les charges d'investissement, il convient d'ajouter au montant des travaux proprement dits celui des charges de remboursement en principal des emprunts à long et moyen terme qui ont représenté 31 milliards jusqu'en 1953, 41 milliards en 1954 et 1955 et représenteront, environ, 40 milliards pour les années 1956 et 1957.

La contrepartie de cet effort, vous n'en doutez point, a été un endettement important de la sidérurgie en raison de l'impossibilité ou se sont trouvées les sociétés, par suite de la politique des prix imposés, de dégager dans leurs résultats l'indispensable marge de renouvellement qui a été chiffrée à 12 ou 13 p. 100 par la commission de modernisation.

Ceci nous amène à examiner comment a été réalisé le financement. Ce problème s'est posé différemment selon que l'on considère la période antérieure à l'ouverture du marché commun ou celle qui est postérieure à cette date.

De 1945 à 1953, les prix des produits sidérurgiques ont été fixés autoritairement par les pouvoirs publics. Comme, de plus, le marché financier était pratiquement fermé aux opérations de la sidérurgie, les prêts accordés par le Gouvernement sur fonds publics représentaient l'essentiel des possibilités de recours au crédit.

Pour maintenir son potentiel, une entreprise devrait pouvoir procéder régulièrement au remplacement de ses installations dans les délais normaux techniquement assignés au matériel. L'amortissement constitue une charge d'exploitation au même titre que les autres éléments du prix de revient. Cette charge d'amortissement devrait être incluse dans les prix à concurrence de 12 à 13 p. 100 a estimé la commission de modernisation, mais les problèmes de la sidérurgie dépassent largement le cadre des investissements pratiqués sur amortissements.

Les programmes comportent, en effet, un volume de travaux neufs très important correspondant à une augmentation nécessaire de la capacité de production. Une fraction au moins des dépenses corrélatives devrait relever de l'autofinancement. C'est ainsi que cela se pratique aux Etats-Unis et surtout en Allemagne.

La situation des entreprises françaises n'a pas permis véritablement de faire appel à l'autofinancement. Elles n'ont jamais trouvé dans leur prix les marges d'amortissement strictement indispensables en raison de la politique des prix imposés, directement ou indirectement.

Les ressources propres qui ont pu être dégagées pendant cette période se limitent à 6 ou 6,5 p. 100 du chiffre d'affaires. Le résultat a été que les deux tiers environ des dépenses totales d'investissement ont été financées par le crédit et par l'emprunt.

L'insuffisance des marges pour l'amortissement provenait également de la législation fiscale de l'époque dont vous savez quelque chose, mes chers collègues, qui, dans bien des cas, agissait comme un frein à la modernisation et à la rationalisation de la production.

A partir de 1953 ont été mises en place les institutions de la communauté. La sidérurgie française a dû, comme l'industrie du charbon, s'adapter à la situation nouvelle. Lors des débats au Parlement sur la ratification du plan Schuman, un certain nombre de mesures tendant toutes à alléger les charges qui, dans les domaines fiscal et financier, handicapaient les industries françaises par rapport à leurs principaux concurrents dans le marché commun, avaient été proposées au Gouvernement. Conformément aux assurances qui furent données à l'époque, concrétisées dans l'article 2 de la loi de ratification du 10 avril et surtout dans la motion votée par le Conseil de la République, certaines mesures ont été prises par le Gouvernement.

C'est ainsi que les pouvoirs publics acceptèrent de réduire à 4,5 p. 100 le taux des prêts sur fonds publics au titre de l'équipement et de la modernisation. Parallèlement, les emprunts obligataires contractés par les entreprises sidérurgiques bénéficièrent de bonifications d'intérêt ramenant leur taux réel au niveau de 4,5 p. 100. Cette mesure ne fut octroyée que pour une durée de cinq années.

Indépendamment de cette réduction des taux, les pouvoirs publics octroyèrent des prêts à long terme pour permettre la consolidation des échéances des crédits à moyen terme contractés pour l'équipement avant la date de ratification. On peut regretter que cette disposition n'ait pas été étendue aux échéances de crédits à moyen terme contractés après la date de ratification, puisque il y en a malheureusement encore d'autres.

J'en viens maintenant à l'évolution de la fiscalité. Dans le même esprit, un certain nombre de corrections ont été apportées à la législation fiscale, supprimant ou atténuant les dispositions qui soulevaient les plus graves objections. Je n'insisterai pas sur ce point. Mon rapport définit de façon assez précise les mesures prises que nous devons, pour la plus grande part, à l'action énergique menée au Conseil de la République par un certain nombre de nos collègues.

La réalisation de vastes opérations financières ne fut cependant possible que par la création du groupement de l'industrie sidérurgique (G. I. S.) qui permet de financer depuis 1953 environ 30 p. 100 des dépenses d'investissements et qui a contracté plus de 50 milliards d'emprunts. Or, à cette date, les émissions obligataires n'avaient porté que sur 3,5 p. 100 du total des moyens de financement.

L'action de la Haute Autorité dans le financement des investissements a été, par contre, jusqu'à ce jour — je regrette de devoir le dire — pratiquement insignifiante. Les prêts accordés par la Haute Autorité se sont élevés à 8 millions de dollars dont 5,9 pour la modernisation des mines de fer et 2,1 pour la réalisation d'installations d'agglomération. Ces prêts ont été consentis à des taux relativement faibles: 4,1 p. 100, pour une durée assez longue: 25 ans, mais les conditions de ces prêts, qui étaient libellés et remboursables en dollars, et les sujétions auxquelles ils étaient assortis, en ont réduit considérablement l'intérêt.

Pourtant, ceux qui se rappellent l'un des arguments essentiels mis en avant par les promoteurs du plan Schuman avant la ratification du traité, était que la constitution de la C. E. C. A. devait permettre à la Haute Autorité de contracter, notamment aux Etats-Unis, des emprunts pour plusieurs centaines de millions de dollars.

Il reste à souhaiter que des formules soient enfin trouvées par la Haute Autorité pour que son intervention dans le domaine financier se traduise par des réalisations concrètes et non pas seulement par l'institution d'un prélèvement qui constitue pour les entreprises une très lourde charge.

Le régime des prix n'a pas été sans influencer, également, le financement des investissements. A partir de 1953, en principe, une liberté théorique a été rendue aux fontes et aux aciers dont le niveau ne devait plus dépendre que du jeu normal du marché commun. En fait, les prix de la sidérurgie française se trouvaient limités par suite du blocage des prix au stade de la transformation sur le plan national.

S'il était impossible aux industries de transformation de répercuter des incidences de prix, la sidérurgie française se trouvait devant l'impossibilité de rajuster ses prix. Ainsi, elle était la seule de la communauté à ne pouvoir moduler ses prix alors que Belges et Allemands profitaient de la conjoncture et, grâce à des prix supérieurs, constituaient d'importantes réserves de trésorerie leur permettant, dans l'immédiat, d'accélérer leurs programmes d'investissements et, dans l'avenir surtout, de réaliser dans les meilleures conditions des baisses de tarifs le jour où la conjoncture serait moins favorable.

Le Gouvernement a, certes, autorisé récemment un rajustement, en tout cas l'incorporation des 3,29 p. 100 d'incidence de la taxe à la valeur ajoutée. Des dérogations ont été accordées au régime de blocage des prix. Les utilisateurs ont été autorisés à répercuter cette hausse dans leurs prix. Néanmoins, cette politique de prix à laquelle la sidérurgie française a été soumise constitue l'un des éléments essentiels de la faiblesse de ses ressources propres dans le financement des travaux de renouvellement et de modernisation.

Après dix ans de travaux, on s'aperçoit que, pour une charge de 501 milliards de francs, les ressources normales ne représentent que 171 milliards alors que l'appel au crédit est de 330 milliards, c'est-à-dire des deux tiers. Il en résulte des charges financières importantes, sans parler des charges d'intérêts qui, elles, qu'on le veuille ou non, s'incorporent dans les prix de revient.

La réalisation d'une vaste politique d'investissements dépend d'un ensemble de mesures que je vais essayer de définir. Actuellement, il s'agit de savoir si la France, au cours des prochaines années, maintiendra son rang de grande puissance industrielle, développera en conséquence sa production et ses débouchés, et si l'expansion économique de notre pays et l'évolution du niveau de vie de ses habitants — puisque, sur le plan intérieur c'est l'objectif essentiel — seront poursuivis à un rythme nécessaire pour réaliser les objectifs fixés par le Gouvernement.

Ceci suppose naturellement une politique réaliste. Pour la sidérurgie, cela suppose que soient résolus le problème des prix, un aménagement plus rationnel des dispositions fiscales, que soient améliorées les conditions du crédit. Cela suppose aussi une continuité de vue et l'octroi de mesures de portée générale garantissant aux entreprises une sécurité suffisante pour la réalisation et le financement de leur programme de travaux.

L'effort d'investissement ne doit pas être d'autre part entravé par la fiscalité. Les améliorations déjà apportées sur un certain nombre de points importants d'ailleurs, sur les amortissements et les provisions pour bénéfices nominaux sur les stocks, les droits et impôts sur opérations affectant la structure des sociétés, le régime des sociétés mères et filiales, la législation sur la taxe d'affaires sont encore insuffisants. De nouvelles mesures apparaissent souhaitables si l'on veut permettre à l'industrie de poursuivre dans les meilleures conditions l'effort considérable qu'elle doit soutenir pour la mettre à même de faire face aux impératifs de la situation économique présente.

Je n'insiste pas sur le détail des mesures à prendre qui concernent essentiellement la législation sur le regroupement des sociétés, la taxation des distributions et l'application de la taxe sur le chiffre d'affaires, la T. V. A., en particulier. Je ne saurais que vous renvoyer, monsieur le ministre, en la matière, aux indications très précises qui figurent dans mon rapport.

En ce qui concerne le crédit, il faut faciliter l'accès des entreprises aux sources de capitaux, aux fonds publics.

Pour les prêts du fonds de modernisation, il convient de les maintenir à un niveau relativement élevé tout en étendant, je le répète, aux échéances de crédit à moyen terme contracté pour les besoins de l'équipement après ratification du plan Schuman, des possibilités de consolidation offertes par les prêts à long terme.

En ce qui concerne les émissions obligataires, il importe simplement d'obtenir que soient réservées à ces émissions des priorités indispensables.

En ce qui concerne les prêts du Crédit national, nous avons enregistré avec satisfaction une réduction du taux de 7 à 6,5 p. 100, mais il faudrait encore réduire et assouplir surtout les conditions de garanties exigées qui sont, mes chers collègues, par trop considérables.

En ce qui concerne les financements supranationaux, ils ont été freinés, comme je l'ai dit tout à l'heure, en raison des risques de change. Il faudra que la Haute Autorité mette au point un mécanisme permettant d'assurer la couverture, au

moins partielle, de ces risques. Mais la condition essentielle de la réussite d'une politique d'investissement, c'est sa continuité. Le principe de l'annualité des ressources, l'incertitude de leur volume, l'impossibilité de prévoir quand pourront être réalisées les émissions obligataires, tout cela est incompatible avec la nécessité d'établir des programmes à long terme, d'où des retards, d'où certains arrêts de travaux, même pour des installations en cours de montage.

Une fois définis les objectifs techniques, il faut que soient prévus les moyens de financement correspondant et soient déterminés, d'une part la proportion des fonds publics, d'autre part la proportion des fonds provenant d'émissions sur le marché financier. Ainsi pourrait être constituée une dotation globale qui permettrait de réaliser, aux meilleures conditions techniques et économiques, l'essentiel des travaux.

Voyons, maintenant, trois ans après l'ouverture du marché commun, quelle est la situation de la sidérurgie française, ce que ce marché nous a rapporté ou, au contraire, ce qu'il nous a coûté.

En ce qui concerne les matières premières et les combustibles, le remarquable effort accompli par Charbonnages de France pour développer sa production de charbon apte à la cokéfaction et pour cokéfier en particulier les charbons lorrains, n'a pas suffi à rendre la sidérurgie française indépendante de l'étranger.

En ce qui concerne le libre accès aux sources de production, l'application de la non-discrimination en matière de prix devait entraîner la suppression d'une pratique jusqu'alors courante, celle des doubles prix.

Malgré quelques avantages, le problème des quantités n'est pas réglé. En période de tension surtout, l'existence en Allemagne de droits préférentiels accordés aux propriétaires de mines réduit les quantités disponibles pour la vente. D'où, mes chers collègues, je l'ai rappelé, certaines prises de participation des entreprises sidérurgiques françaises dans certaines mines de la Ruhr, comme la mine Harpen, en vue d'user, elle aussi, de ces droits préférentiels.

Quant à la suppression des doubles prix, si elle a été effective, elle a été vers le haut, c'est-à-dire que les producteurs de charbon allemand ont été autorisés à appliquer à l'ensemble de leur clientèle, les prix pratiqués précédemment à l'exportation.

Si, pour la sidérurgie allemande, cette disposition a été sans conséquence grave, en raison des liens qui unissent les mines de charbon et la sidérurgie, la hausse a eu par contre des conséquences pour la sidérurgie française.

Le problème du prix des combustibles se pose aussi puisqu'aucune véritable harmonisation des charges salariales n'est intervenue pour les producteurs de charbon.

En ce qui concerne les ferrailles, l'établissement du marché commun a eu pour effet de permettre aux pays bénéficiaires, notamment à l'Italie, de prélever d'importants tonnages de ferraille sur le marché français, d'où une augmentation sensible des prix payés par les usines françaises, malgré la création d'une caisse de péréquation, ce qui a certes permis d'éviter des fluctuations de prix, mais n'a pas empêché les pays déficataires de prélever sur le marché français de forts tonnages de ferraille.

Pour ce qui a trait aux transports, le traité prévoyait la suppression des discriminations fondées sur le pays d'origine et sur la destination des produits, l'harmonisation des prix et des conditions de transport dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun.

En ce qui concerne ces discriminations, certaines ont été abolies, mais la discrimination capitale qui résulte de l'application pour le transport des combustibles entre la Ruhr et la Lorraine, d'un tarif général qui n'est appliqué à longue distance que pour cette relation — en effet toutes les usines sidérurgiques allemandes éloignées de la Ruhr bénéficient de tarifs spéciaux — cette discrimination n'a pas disparu. Les usines françaises, celles de Lorraine en particulier, supportent de ce fait une charge qui fausse les conditions de la concurrence et constitue, contrairement à ce que certains pensent, une violation de l'esprit et même de la lettre du traité. En ce qui concerne les tarifs directs intérieurs, une première étape a été accomplie — il faut bien le dire — mais l'harmonisation des prix et des conditions de transports est encore loin d'être réalisée.

J'en viens maintenant à parler des travaux de la canalisation de la Moselle, problème qui est à l'ordre du jour. Le Parlement avait, au moment de la ratification du traité, exigé que des négociations soient entamées à ce sujet. Sans insister ici sur

les raisons techniques ou économiques qui militent en faveur de cet aménagement de la navigation sur le dernier grand affluent du Rhin qui ne soit pas encore canalisé, il est évident — je l'ai très longuement démontré dans mon rapport — que la réalisation de cette œuvre est de nature à apporter un correctif au handicap qu'impose à la sidérurgie française sa position géographique.

La réalisation de ce projet est conforme à l'article 2 du traité qui stipule que « la communauté doit réaliser l'établissement progressif des conditions assurant par elles-mêmes la répartition plus rationnelle de la production au niveau de productivité plus élevé. »

Au surplus, l'évidence du caractère européen de la réalisation de ce projet aurait dû avoir pour effet d'inciter la Haute Autorité à pousser les gouvernements intéressés à conclure un accord, ce dont elle s'est abstenue en se retranchant derrière le texte du traité qui, effectivement, ne lui donne aucun mandat en la matière. La réalisation effective de l'économie de marché, telle qu'elle résulte de l'application du traité, postule aussi l'adaptation, comme je l'ai déjà dit, du prix de vente de l'acier aux variations favorables et défavorables de la conjoncture.

Le régime du blocage des prix au stade de l'utilisation continue à causer un préjudice aux entreprises sidérurgiques françaises et devra être réglé avant que l'on puisse parler d'une véritable égalité des chances entre les industries intégrées.

Il est trop tôt pour porter un jugement définitif sur l'influence du traité, monsieur le ministre. Ce que l'on peut dire dès maintenant, c'est qu'à l'issue d'une période de démarrage, on est souvent assez loin des espérances suscitées et aussi de certaines promesses faites à l'époque de ce démarrage. Mais, je le dis nettement, la tendance pourrait être inversée. Il suffirait que le Gouvernement veuille enfin satisfaire toutes les conditions mises par le Parlement à la ratification de ce traité et surtout que les conditions de l'équilibre réalisé du fait des liens existant entre la France et la Sarre sur le plan économique ne soient pas rompues.

En effet, en 1953, avant l'établissement du marché commun, l'ensemble France-Sarre avait une production d'acier brut qui était de 85 p. 100 de la production allemande.

En 1955, cette proportion n'était plus que de 75 p. 100.

Si la Sarre est incorporée à l'Allemagne, hypothèse qu'il faut malheureusement envisager, la production française ne représenterait guère plus que 50 p. 100 des productions allemande et sarroise réunies, ce qui romprait singulièrement l'équilibre, déjà précaire au moment de l'établissement du marché commun.

Je me permettrai à cette occasion de rappeler les paroles d'un certain président du conseil, M. René Mayer, qui a aujourd'hui l'honneur de présider la Haute Autorité.

Alors qu'il était président du conseil, au cours d'un débat sur la politique étrangère, que disait M. René Mayer ? « Le préalable sarrois fait qu'il y a et qu'il y aura une Sarre et que le pool charbon-acier pourra continuer de fonctionner, ce qui ne serait pas le cas si la Sarre cessait d'exister en tant que territoire autonome. »

A la lumière de l'expérience de trois ans de fonctionnement du traité, la définition d'un nouveau statut de la Sarre, consacrant la rupture des liens économiques qui unissent Sarre et France, aura évidemment des conséquences importantes sur le fonctionnement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Les conditions de la ratification seraient bouleversées, comme le seraient les engagements solennellement pris devant nos assemblées, et en particulier devant le Conseil de la République, par M. Antoine Pinay, président du conseil, et par M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères.

Si nos partenaires sarrois ou allemands ne faisaient pas preuve de compréhension, le Gouvernement devrait examiner s'il n'y a pas lieu de reconsidérer les règles fondamentales de fonctionnement de la Communauté, issue d'un traité que ses auteurs auraient voulu intangible, mais qui ne saurait — non de notre faute, mais de la faute d'autrui — prévaloir en tout état de cause sur les intérêts vitaux de ce pays.

Dans tous les cas, la poursuite de l'expérience d'intégration européenne, à laquelle beaucoup d'entre nous sont attachés, exige que soient sauvegardés les intérêts français en Sarre et qu'en tout état de cause soient maintenus nos droits sur l'exploitation du gisement de la Warndt et la présence française dans les Saarbergwerke.

Je dis, en effet, que le développement de la production de coke en Lorraine est essentiellement dû aux apports très substantiels de charbon cokéifiable extrait de la Warndt.

M. Coudé du Foresto en a parlé tout à l'heure. Il a nécessité d'importants investissements, plusieurs dizaines de milliards, dans les cokeries de Carling et de Marienau édifiées par Charbonnages de France. L'accès de la Warndt représente pour la sidérurgie française comme pour Charbonnages de France une nécessité impérieuse à laquelle on ne saurait renoncer.

En abandonnant ses droits sur le gisement de la Warndt ou en les laissant restreindre dans le temps, le Gouvernement français accepterait de pénaliser les houillères françaises en stérilisant une part importante des investissements consacrés depuis dix ans au développement du bassin lorrain.

La sidérurgie, de son côté, serait privée de l'appoint sans cesse croissant d'une production charbonnière adaptée à ses besoins dans un bassin proche de ses usines.

Un tel renoncement mettrait en cause les projets de développement de sa capacité de production dans un secteur où toutes les conditions naturelles sont réunies, voire même l'orientation donnée aux investissements depuis la Libération.

Dans le même esprit, je le dis nettement, la présence de représentants et de dirigeants français dans les Saarbergwerke est seule capable de garantir l'exploitation technique correcte de la Warndt et de préserver notre industrie d'un brusque changement d'orientation de la politique commerciale des Saarbergwerke. On a un peu trop oublié cela.

Notre pays, mes chers collègues, n'a pas non plus de raison d'abandonner les intérêts qu'il possède dans certaines entreprises sarroises sans contrepartie importante. Parmi ces intérêts, je voudrais citer tout particulièrement les entreprises placées sous séquestre. C'est peut-être un mot déplacé, puisqu'il n'y en a plus; je vais néanmoins vous en parler.

Il y avait d'abord les aciéries de Voelklingen. A force d'atermoiements on a laissé passer la chance qui s'offrait à la France d'obtenir la propriété de la totalité d'un ensemble qui constituait le fleuron de l'industrie sarroise. M. Pinay a heureusement pu, lorsqu'il était ministre des affaires étrangères, conserver 50 p. 100 des biens de cette entreprise. Mais l'accord du président Pinay est, d'ores et déjà, remis en cause et contesté par la quasi unanimité des responsables politiques de la Sarre.

Je le dis: dans cette affaire, l'attitude de la France doit être sans équivoque; les droits acquis par elle ne doivent pas être cédés à d'autres qui risqueraient de s'allier rapidement contre elle dans la nouvelle conjoncture politique et de s'allier avec les intérêts allemands.

Dans le cas de Neunkirchen, le séquestre a été levé avant le referendum du 23 octobre, sans que soit même définie avec précision la créance dont pouvait se prévaloir le Gouvernement français. Cet ensemble là, très important aussi, risque d'échapper à la France si elle ne fait pas diligence pour faire reconnaître ses droits. Un atout inestimable a été perdu de ce fait dans les négociations actuellement en cours.

Il convient, au surplus, de souligner qu'au cours des dix dernières années, ces usines, que le Gouvernement sarrois veut faire passer actuellement dans le giron de l'économie allemande, se sont assurées en France, profitant de l'union économique franco-sarroise, un réseau commercial extrêmement important, qui dépasse le cadre de la France métropolitaine et qui touche l'ensemble de l'Union française. Il est donc évident, mes chers collègues, que toute concession nouvelle par rapport au *statu quo* doit faire l'objet de contreparties à insérer à l'actif du dossier contentieux franco-allemand actuellement en cours d'examen.

Une solution, au moins, devrait être trouvée au problème de la canalisation de la Moselle. Il est injuste de dire que cette réalisation procurerait un avantage, une sorte de subvention, à la sidérurgie lorraine, comme je l'ai lu ces jours derniers dans certaine presse allemande. Il s'agit, au contraire, de rétablir l'équilibre souhaité par le Parlement, équilibre essentiel au maintien de nos intérêts au sein de la communauté européenne du charbon et de l'acier.

Le travail des commissions est actuellement terminé. Notre distingué collègue M. Alain Poher a présidé la commission du côté français. Le Gouvernement a actuellement en mains tous les éléments pour prendre une décision. Il lui appartient simplement de se montrer ferme, d'exiger une solution, sans pour autant — je le dis nettement — revenir sur les concessions déjà importantes faites en 1953 au moment de la négociation des conventions franco-sarroises. Je dis qu'il ne faut pas faire plus de concessions à ceux qui se déclarent nettement nos adversaires qu'à ceux qui, à l'époque, étaient nos amis et qui ont soutenu l'idée européenne à laquelle le Parlement et le Gouvernement sont attachés. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Quelles sont, mes chers collègues, au seuil de cette année 1956, les perspectives de la sidérurgie française ? Depuis l'époque de l'élaboration du second plan les événements ont évolué, je viens de le dire en quelques mots. L'accroissement de la demande d'acier — un de nos collègues vient de le rappeler — l'augmentation du potentiel de production de certains concurrents au sein de la C. E. C. A., les conséquences politiques du rejet par la Sarre du statut européen, sont autant d'éléments qui posent à la sidérurgie française de nouveaux problèmes.

C'est pourquoi, dès la fin de 1956, vos services, monsieur le ministre de l'industrie, que je suis heureux de saluer ici parce qu'il s'agit de l'industrie française, ont étudié l'orientation à donner à notre industrie de l'acier, afin de la placer dans les conditions optima et de lui conserver sa position concurrentielle dans le marché commun. Une telle orientation exige que, préalablement, soient réglés les problèmes posés par l'approvisionnement en matières premières, en coke tout particulièrement, et que soient étudiées à fond les perspectives du marché intérieur et du marché d'exportation.

En 1955, la consommation d'acier a été voisine de celle prévue au plan. Par contre les exportations ont été inférieures de 8 p. 100 aux prévisions. Si la capacité de production et, surtout, si les possibilités d'approvisionnement en matières premières avaient été plus importantes, la production d'acier national aurait pu être supérieure de plusieurs centaines de milliers de tonnes à la production effectivement atteinte, qui est déjà un record, de 12.600.000 tonnes. En effet, les livraisons à l'exportation ont été nettement freinées pour satisfaire les demandes sur le marché intérieur et quand je dis « satisfaire », cela veut dire « satisfaire avec beaucoup de peine ».

De plus, la sidérurgie sarroise, ne l'oublions pas, a encore livré à la France des produits sidérurgiques correspondant à 1 million de tonnes d'acier brut.

Avec une augmentation de la production nationale de l'ordre de 4 à 5 p. 100 par an et le maintien du niveau des exportations au rythme prévu pour 1957, c'est-à-dire à environ 20 p. 100 de la production, nous arrivons pour 1960 à une demande d'acier de l'ordre de 16 millions et demi de tonnes. Il serait bon, à cette époque, que notre capacité de production soit de 17 millions de tonnes.

La réalisation des seuls travaux en cours conduira à une capacité de 15.200.000 tonnes en 1958, chiffre qui correspond au programme large. Le programme complémentaire envisagé par les services du ministère et qui porte sur 2 millions de tonnes environ, s'avère d'ores et déjà indispensable.

En parlant d'une capacité de 13.300.000 tonnes au début de 1955 — c'est effectivement la capacité atteinte, car, si nous avons produit 12.600.000 tonnes au cours de l'année 1955, la capacité de production du début de 1956 est bien de 13 millions 300.000 tonnes — on est conduit à un programme de l'ordre de 3.200.000 à 3.700.000 tonnes de capacité de production à réaliser en quatre ans.

L'augmentation moyenne annuelle ressort donc à environ 800.000 tonnes, soit 300.000 tonnes de plus que ce qui était envisagé au programme initial.

La réalisation d'un tel programme exige bien entendu que soit satisfait l'impératif du coke. L'utilisation du minerai aggloméré ou enrichi permet, certes, d'augmenter la production de fonte sans modifier la consommation de coke. Il n'en est pas moins vrai que, dès le printemps 1956, les livraisons de coke ne seront plus suffisantes et la réalisation du programme complémentaire appellera des mesures nouvelles en matière d'approvisionnement en charbon à coke et d'installations de cokéfaction. Il apparaît que la perte de la Warndt et la non réalisation du canal de la Moselle rendraient alors irréalisable en pratique ce nouveau programme, et j'ajoute que certains résultats acquis risqueraient d'être eux-mêmes remis en cause.

Quel est le coût de ce programme nouveau ? 60 à 70 milliards, soit environ 20 milliards par an à ajouter au programme déjà adopté qui porte sur environ 65 à 70 milliards par an.

En résumé, la seule expansion économique sur les bases admises par le Gouvernement pour la production nationale motive un objectif de production de 17 millions de tonnes que votre commission de la production industrielle a considéré comme un objectif raisonnable, sinon minimum.

Pour concrétiser toutes les observations — il y en a beaucoup — figurant dans mon rapport, la commission a estimé nécessaire de les résumer en une motion dont je voudrais seulement vous lire les conclusions :

« La commission de la production industrielle estime que l'objectif de production de 17 millions de tonnes en 1960 corres-

pond à la fois aux nécessités de l'expansion économique et aux impératifs d'une politique propre à sauvegarder la position de la France au sein de la C. E. C. A. et invite le Gouvernement pour atteindre cet objectif à faire en sorte que :

« Soit assuré, pour un programme défini, un montant suffisant de prêts sur fonds publics, qui, combiné avec les possibilités de recours au marché financier par l'émission d'emprunts individuels ou groupés, constitue une dotation globale permettant la réalisation des objectifs fixés dans les meilleures conditions de continuité technique ;

« Soit résolu le problème des prix — je le dis en face du ministre des finances et des affaires économiques — des produits sidérurgiques de façon à assurer dans le financement des investissements un équilibre convenable entre les ressources propres des entreprises (autofinancement) et celles qu'elles peuvent se procurer sur le marché des capitaux en limitant les charges de l'endettement à des taux supportables ;

« Soit poursuivi l'aménagement des dispositions financières et fiscales, notamment en matière de taux d'intérêt et de garantie des prêts, de législation sur les regroupements de sociétés, sur les filiales et en matière de taxe sur le chiffre d'affaires ;

« Soit réalisée la canalisation de la Moselle, plus que jamais nécessaire pour placer la sidérurgie lorraine à égalité avec ses concurrents du pool ;

« Soient, d'une manière plus générale, aménagées et modernisées les voies navigables françaises pour donner un accès à la mer aux principaux bassins sidérurgiques ;

« Soit assuré le développement des approvisionnements en combustibles, en fonction des besoins supplémentaires résultant de l'augmentation prévue de la production d'acier et notamment poursuivie l'exécution des programmes de développement de la cokéfaction des charbons lorrains, ce qui suppose le maintien des droits de la France sur le gisement de la Warndt et en matière de participation à l'exploitation des Saarbergwerke. »

Sous le bénéfice de ces observations, mes chers collègues, votre commission vous propose, d'adopter le plan qui vous est soumis, pour la partie que je viens de rapporter. Cela veut dire que le plan doit être réalisé tel qu'il est, mais que des correctifs doivent dès maintenant être envisagés — je dis dès maintenant et sans tarder — si nous voulons suivre l'expansion économique mondiale et si nous voulons, dans le marché commun, maintenir la situation de la France et pouvoir, je le répète, poursuivre l'œuvre d'intégration européenne. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

**Mme Marie-Hélène Cardot.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à Mme Cardot.

**Mme Marie-Hélène Cardot.** Je vous ai écouté avec beaucoup d'intérêt, monsieur le rapporteur. En ce qui concerne les commandes d'acier, je m'étais permis de vous interrompre et vous avez eu l'obligeance de me promettre une réponse. Celle-ci ne me donne pas satisfaction.

La situation est trop grave pour que je ne me permette pas d'insister en raison des réclamations faites par les utilisateurs. Voici ce qu'écrivait *L'Usine Nouvelle* dans son numéro du 1<sup>er</sup> mars 1956 : « La division du marché ne peut pas ne pas savoir que l'approvisionnement de la clientèle depuis l'année dernière se réfère, pour l'enregistrement des commandes, à la référence des années 1953-1954, et cette référence des années 1953-1954 est la punition de ceux qui ont essayé de croire au marché commun. Certains utilisateurs passaient auparavant des commandes en Belgique ou en Allemagne et ils se trouvent aujourd'hui avoir perdu en référence les dates des commandes ; les industries se trouvent très gênées. »

« Ce qui est déconcertant, c'est que le délai de livraison peut aller de douze à dix-huit mois, mais, si vous acceptez de passer par un marchand de fer et de payer le « surpris » correspondant, vous serez livrés en disponible par wagons complets, départ forge productrice. »

Je voudrais bien une explication ; l'approvisionnement régulier n'est plus assuré puisque les utilisateurs ne peuvent pas placer leurs commandes. Ils n'ont plus l'égal accès aux sources de production, puisqu'il leur faut exciper d'une référence 1953-1954 ; c'est inadmissible.

**M. le président.** La parole est à M. Bousch, rapporteur pour avis.

**M. Jean-Eric Bousch, rapporteur pour avis.** Madame, je viens d'indiquer que le programme réduit prévoyant une production de 14.300.000 tonnes pour 1957 est insuffisant, que le ministère, avec les organismes professionnels, a étudié un programme complémentaire de 2 millions de tonnes à réaliser simultanément en trois ans, pour pouvoir porter à 17 millions de tonnes notre production, c'est-à-dire l'augmenter de près de 4 millions de tonnes par rapport à ce qu'elle était l'an dernier.

Je viens de vous dire que nous considérons ce programme complémentaire comme raisonnable, sinon comme un programme minimum. Il appartient maintenant au Gouvernement de donner l'impulsion nécessaire, d'apporter au plan en cours d'exécution les correctifs nécessaires, d'assurer les moyens de financement nécessaires par appel aux fonds d'emprunts et aussi par autorisation d'incorporations, par un certain auto-financement.

Il n'est pas discutable que les besoins du marché intérieur n'ont pas été satisfaits en 1955, comme d'ailleurs ceux de l'exportation. Il n'est donc pas douteux que le programme complémentaire doit être exécuté.

Nous avons l'honneur d'avoir ici, non seulement le ministre de l'industrie, mais encore le ministre des finances et des affaires économiques, c'est-à-dire le responsable de l'ensemble des secteurs économiques. Je voudrais bien entendre M. le président Ramadier dire si ce programme est nécessaire et s'il entend le mettre à exécution. L'industrie, de son côté, d'après ce que je crois savoir, est toute disposée à le réaliser.

Il appartiendra aussi au Gouvernement de ne pas céder sur le plan des négociations en cours. J'ai, sur ce point, été très satisfait de l'attitude énergique adoptée par le ministre des affaires étrangères et par son secrétaire d'Etat. Si j'ai insisté sur cette question tout à l'heure, c'est, non pour les combattre, mais pour leur donner plus d'arguments dans la défense des droits imprescriptibles de la France qui conditionnent son avenir et le niveau de vie des Français.

**Mme Marie-Hélène Cardot.** Je vous remercie, monsieur le rapporteur pour avis.

**M. Maurice Lemaire, secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce.

**M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce.** Mes chers collègues, le Gouvernement prend note des questions posées qui sont toutes d'un intérêt capital et il y répondra au cours de ce débat. Seulement, je crois qu'il est de bonne méthode que les questions soient rassemblées, afin que les réponses soient cohérentes et présentées dans une perspective d'ensemble. D'ailleurs, je crois que M. le président Ramadier a l'intention d'intervenir lui-même au cours de ce débat.

**M. le président.** La parole est à M. Piales, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle.

**M. Piales, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle.** Mes chers collègues, je voudrais brièvement vous entretenir de l'industrie textile dans le cadre du deuxième plan de modernisation et d'équipement et attirer d'abord votre attention sur la place capitale qu'elle occupe dans l'économie nationale, place capitale et trop souvent méconnue.

Son importance économique et sociale est considérable. Les effectifs de l'industrie textile étaient évalués, en 1954, à 620.000 salariés et travailleurs à domicile. Si l'on y ajoute les 600.000 personnes exerçant leur activité dans les industries de l'habillement et le travail des étoffes, l'ensemble production et transformation de l'industrie textile représente 6 p. 100 de la population active française et 20 p. 100 de la population occupée par l'industrie.

Son importance économique est également considérable. Dans le calcul du revenu national, l'industrie textile entre pour 6 à 7 p. 100. Son chiffre d'affaires a été, en 1952, année où la crise semble avoir été la plus forte, de 1.250 milliards de francs. Un relèvement lent et continu du chiffre d'affaires l'a porté en 1954, à 1.330 milliards environ.

L'industrie textile traverse actuellement une crise grave démontrée par la diminution progressive du pourcentage des importations et des exportations vers les territoires d'outre-mer et l'étranger par rapport aux échanges extérieurs totaux.

D'autre part, le bilan des échanges extérieurs de l'industrie textile, qui était, avant 1931, le plus souvent positif ou équilibré, ne l'est plus du tout actuellement. Le déficit de ce bilan est passé de 61 milliards en 1950 à 80 milliards en 1954. Il est passé par un maximum en 1951 avec 127.400 millions.

Une autre caractéristique de l'industrie textile en France, c'est son extrême diffusion. C'est une industrie répartie en un nombre considérable d'entreprises. Le nombre de ces entreprises était estimé en 1954 à 22.500, dont 10.000 artisanales. La grande majorité des entreprises non artisanales sont des entreprises petites ou moyennes à caractère nettement individuel et familial, ce qui se traduit par un grand nombre d'entreprises personnelles ou de sociétés de personnes. Parmi les sociétés de capitaux il y a une prédominance de sociétés à responsabilité limitée, de très rares sociétés anonymes, sauf pour l'industrie des fibres artificielles et synthétiques. Enfin, cette industrie est localisée dans certaines régions bien définies.

Devant la structure de cette industrie, le groupe de travail des industries textiles qui préparait le plan de 1954 admettait — et je cite ses termes — « qu'un plan appliqué à l'industrie textile ne peut être établi que sur des hypothèses et ne peut tracer que des lignes directrices en insistant sur les conditions générales de l'activité industrielle ».

Ce qui veut dire, à proprement parler, que l'industrie textile, de par sa structure, échappe un peu à toute planification.

Les prévisions du deuxième plan assignaient à la production textile un objectif moyen de 115 pour 1957 en prenant 1952 comme base 100, alors que l'année 1952 coïncidait avec une régression très nette de l'activité textile, en sorte que les prévisions du plan ne faisaient pas preuve d'un très grand optimisme.

Le plan a évalué à 225 milliards le montant des investissements à engager pour quatre ans, ce qui correspondait à 56 milliards environ par an et qui, d'après les données de la direction générale des prix, maintenait le rythme des années précédant 1954; en pourcentage sur le chiffre d'affaires, cela représente environ 4 à 5 p. 100.

Enfin, le groupe de travail du plan, étudiant le financement de ces investissements, constatait que les sources de crédit de rééquipement provenaient principalement, depuis 1947, de l'autofinancement, procédé que le groupe ne considère pas comme normal. On peut tout de même penser que ce mode de financement est, au fond, le moins onéreux.

Quoi qu'il en soit, le groupe préconise les méthodes classiques de financement par recours au marché des capitaux et aux prêts d'une durée suffisante et d'un coût admissible, prêts obtenus des différents organismes habilités.

Il faut remarquer que l'intérêt des prêts ouverts par les différents organismes bancaires en matière d'investissement est beaucoup trop élevé. Cet intérêt, en effet, y compris les frais annexes, n'est pas éloigné de 10 p. 100, c'est-à-dire qu'il atteint le double, au moins, de celui qui est pratiqué dans les autres pays. Il y a là une cause de handicap qui n'est pas particulière à l'industrie textile et qui s'applique à toute l'industrie française. D'autre part, les garanties exigées par les organismes prêteurs sont telles qu'un grand nombre d'industriels renoncent à contracter ces prêts.

Nous allons voir comment, après deux ans d'application du plan, les objectifs ont été atteints.

L'indice moyen général de la production textile a évolué de la façon suivante: en 1952, 100; en 1953, 104; en 1954, 112. Il n'a pas été publié en 1955. Cet indice se rapproche donc de l'indice 115 qui est l'objectif pour 1957.

Dans l'industrie cotonnière, l'objectif fixé était de 110 pour 1957; en 1954 l'indice 115 a été atteint pour la filature et l'indice 113 pour le tissage. Il est vrai que les objectifs du plan tenaient compte de l'hypothèse de la libération des échanges. Si elle a été réalisée en fait pour les filés de coton, elle a été freinée par la taxe de compensation. D'autre part, les contingentements sont maintenus pour les tissus de coton. Un gros effort de modernisation et de productivité a été fait dans cette branche, mais la lutte pour l'abaissement des prix de revient a fait des victimes parmi les entreprises les moins adaptées. Depuis 1952, dix-neuf filatures et cent deux tissages ont dû fermer leurs portes, ce qui crée des problèmes sociaux particulièrement graves et douloureux. Une douzaine d'entreprises se proposent de se convertir grâce au fonds de reconversion.

En ce qui concerne les investissements dans l'industrie cotonnière, ils sont évalués à 5 ou 6 milliards par an pour 1954 et 1955, ce qui est très loin des 25 milliards pré-

vus au plan. Bien que des crédits nécessaires aient été mis à leur disposition, les industriels n'ont pas cru devoir s'engager dans la voie des investissements massifs prévus au plan car ils les ont jugés trop onéreux.

De son côté, l'industrie lainière a largement atteint les objectifs: la filature devait atteindre l'indice 110 et elle est à l'indice 116 en 1954; par contre, le tissage est seulement à l'indice 98. L'activité des tissages, bien qu'en progrès, demeure réduite à cause de la faible consommation intérieure et cela malgré l'augmentation des exportations qui n'ont cependant pas encore atteint celles de 1951.

Là aussi l'hypothèse de la libération des échanges n'a été qu'en partie réalisée.

Les investissements atteindront vraisemblablement les buts qui leur ont été assignés. Ils sont évalués à 7 milliards en 1954 et 7,5 milliards en 1955, au total 14,5 milliards, alors que le plan prévoyait 16 milliards jusqu'en 1957.

Pour les textiles artificiels et synthétiques, industrie en pleine expansion, les prévisions du plan ont été beaucoup plus optimistes. Il semble néanmoins qu'elles pourront se réaliser dans la proportion de 80 p. 100. Pour les textiles artificiels, c'est-à-dire la rayonne et la fibrane, la consommation nationale est stagnante, mais il y a par contre une forte augmentation des exportations vers l'étranger. Vers les Etats-Unis, en particulier, elles sont passées pour la rayonne de 9.700 tonnes à 12.700 tonnes et pour la fibrane de 3.800 tonnes à 12.300 tonnes. Il est probable d'ailleurs que ce marché aura tendance à se fermer progressivement.

Pour les fibres synthétiques, la demande intérieure est loin d'être épuisée et il y a d'importants débouchés à l'exportation.

Les investissements dans cette branche sont évalués à 7 milliards en 1954 et à 8 milliards en 1955 (dont deux tiers pour les fibres synthétiques) soit 15 milliards depuis le début du plan qui les a fixés à 15 milliards pour quatre ans. On procède dans cette branche à des opérations de transformation et de spécialisation tendant à augmenter la productivité qui s'est grandement améliorée depuis deux ans.

On pourrait ainsi étudier le comportement, depuis le commencement de l'exécution du deuxième plan, de chacun des groupes de l'industrie textile.

Je vous fais grâce de tous les chiffres que vous trouverez dans mon rapport, chiffres montrant que, suivant les branches, les objectifs ont été plus ou moins atteints.

D'ailleurs, ces renseignements, sur les investissements en particulier, ne sont qu'approximatifs; il est difficile, en effet, de connaître exactement les chiffres des investissements qu'aucune statistique véritable ne peut fournir étant donné la structure même de l'industrie textile.

L'autofinancement paraît toujours avoir une part fort importante qui est d'environ 60 à 80 p. 100 des investissements suivant les branches.

Au point de vue de la productivité, il semble se dégager des renseignements statistiques que l'industrie textile a fait un effort considérable.

C'est ainsi que, d'après les renseignements du ministère du travail, l'indice d'activité en heure-ouvrier, qui était de 100 en 1952, est passé à 98 en 1954 alors que l'indice de production passait de 100 à 112.

Malgré les efforts faits par l'industrie textile pour sortir de la situation critique où elle se trouve depuis quelques années, cette industrie est loin d'avoir atteint le taux d'augmentation de l'industrie française. En effet, son coefficient de production est à 114 pour le deuxième trimestre de 1955, sur la base d'un indice 100 en 1938, alors que la production industrielle française est à l'indice 170.

Cette situation n'est pas particulière à la France; un récent rapport de l'O. E. C. E. constate que toutes les industries textiles européennes sont en difficulté par manque de débouchés aussi bien sur les marchés nationaux que sur les marchés extérieurs.

Au point de vue social, l'indice de l'emploi est passé de 100 en 1938 à 92 en 1953, à 90,5 en 1954 et il est descendu à 84,1 au 1<sup>er</sup> octobre 1955.

Fait plus inquiétant encore, la nouvelle aggravation du chômage partiel. Le nombre des chômeurs partiels qui était de 27.000 en 1954 a atteint 73.000 en juillet 1955 et on estime qu'il doit être actuellement de près de 100.000.

Il convient de signaler que la profession textile a été la première à entrer dans la voie des négociations paritaires. Elle a signé, en effet, une convention collective le 1<sup>er</sup> février 1951. Le 15 septembre 1955 une nouvel accord apportait aux salariés de la plupart des régions textiles un nouvel avantage substantiel auquel s'ajoutait l'engagement de payer cinq jours fériés à partir de 1956.

Cette politique de coopération de l'industrie textile avec les travailleurs et les cadres s'est même concrétisée par l'accord du 9 juin 1953, signé des organismes patronaux, des grands syndicats ouvriers et de cadres qui abordent de front les multiples difficultés que subit cette industrie et décident, pour résoudre ces problèmes, de mettre à l'étude un programme de rénovation économique et de réforme fiscale et un programme social.

Cette méthode et cet accord méritent d'être cités en exemple. Je suis heureux d'y rendre hommage.

Il est certain que dans de nombreuses branches textiles nous sommes, du point de vue technique et du point de vue de la productivité, au moins à égalité avec nos principaux concurrents; seules les charges particulières à l'industrie française la mettent en état d'infériorité.

C'est ainsi que l'égalité des salaires féminins et masculins, qui est pratiquée seulement en France, majeure les prix de revient du textile français, branche où la main-d'œuvre féminine est très largement employée. L'industrie textile désirerait que cette égalité soit étendue à tous les pays étrangers et constate que cette position isolée est lourde de conséquences.

Sur le plan fiscal, la taxe à la valeur ajoutée, qui a apporté un allègement dans certaines industries par la déduction sur les investissements et aussi grâce à des régimes spéciaux, a entraîné pour le textile, où les investissements sont plus faibles et où le taux maximum de la taxe est appliqué, une surcharge évaluée à 2 1/2 p. 100 du chiffre d'affaires. De plus l'exportation des produits textiles est encore freinée par le décret du 29 août 1955 qui réduit une nouvelle fois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre, le taux de remboursement des charges fiscales, décret qui est inspiré en partie par l'allègement que la taxe à la valeur ajoutée avait apporté aux charges de l'économie. On voit combien ce raisonnement est faux pour le textile!

Enfin, il convient d'attirer l'attention sur une autre cause, beaucoup moins importante d'ailleurs, de disparité des prix du textile français par rapport aux concurrents étrangers.

Ce sont les difficultés d'approvisionnement en matières premières.

Ces difficultés proviennent du fait que les matières premières (laines et cotons) importées en quasi-totalité, ont des cours variables et que les devises étrangères ne sont pas mises à la disposition des importateurs au moment où la situation est la plus favorable. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que depuis deux ans une amélioration assez nette a été apportée à cette situation.

En résumé, l'industrie textile en France traverse actuellement une crise dont les incidences sociales sont graves; cette crise n'est pas particulière à la France, mais s'étend à toute l'industrie européenne.

La profession textile a lutté vigoureusement contre cet état de crise en encourageant au maximum la productivité et en étudiant, en accord avec les grandes organisations syndicales d'ouvriers et de cadres, les mesures propres à redonner à cette branche particulièrement importante de l'économie nationale un regain de vitalité.

Sur le plan du commerce extérieur, l'industrie textile redoute une rupture économique de l'Union française et demande une protection de ses marchés, le chiffre global de ses ventes dans les pays de la France d'outre-mer ayant atteint 102 milliards en 1954.

En ce qui concerne les facilités d'équipement et d'achat de matériel, il serait désirable que la France puisse plus facilement acheter à l'étranger le matériel textile qu'elle ne produit pas et qui est indispensable à sa modernisation.

L'industrie textile souhaiterait l'exemption des droits de douane pour le matériel textile qui ne peut être construit en France et la suppression des taxes de compensation pour les mêmes matériels, taxes qui ont aggravé la situation antérieure. Une mesure semblable pourrait être prise également pour l'importation de certains colorants nécessaires à l'industrie de la teinturerie et de l'impression, colorants qui ne sont pas fabriqués en France.

Enfin, la revendication principale de cette industrie, revendication dont la satisfaction est jugée absolument indispensable à son relèvement, est la réduction du taux de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le problème a déjà été évoqué à l'Assemblée nationale, au cours de la dernière législature, dans diverses propositions de loi, dont une de M. Catrice, je crois, proposition pour laquelle, avant la dissolution, la procédure d'urgence devait être demandée.

Il y a à cette mesure de réduction des raisons d'opportunité et des raisons d'ordre économique et social. En effet, un très gros besoin d'articles textiles existe actuellement dans la population française, qui manque souvent des articles les plus nécessaires, tels que les draps de lit; ces besoins ont été mis en lumière par les médecins et une enquête du commissariat général au plan. La consommation moyenne des produits textiles en France est de sept kilogrammes huit cents grammes par habitant et par an; elle est de neuf kilogrammes huit cents grammes en Grande-Bretagne; il suffirait d'augmenter d'un kilogramme la consommation française, soit 15 p. 100, pour permettre à la plupart des industries textiles de faire remonter à quarante heures la durée hebdomadaire du travail.

Enfin, le taux cumulé de la taxe à la valeur ajoutée et de la taxe d'encouragement à l'industrie textile fait augmenter le prix des articles textiles de 26 p. 100 environ. Ce taux d'augmentation est excessif et majeure trop sensiblement des articles de grande consommation qui s'adressent à la masse des consommateurs. D'autre part, il faut considérer que cet excès de taxes conduit naturellement au développement de la fraude fiscale dans une industrie qui se répartit en multiples petites entreprises.

Le Gouvernement a déjà accordé à d'autres secteurs d'activité trente-neuf exonérations complètes de la taxe à la valeur ajoutée et cinq régimes spéciaux qui s'échelonnent entre 12 et 7,5 p. 100. En raison de ces considérations, l'industrie textile demande que la taxe à la valeur ajoutée soit réduite à 10 p. 100; les résultats à attendre de cette réduction seraient une amélioration très sensible de l'activité de cette industrie, ce qui donnerait sur le plan social une plus grande utilisation de la main-d'œuvre et la disparition progressive des salaires illégaux.

Il y a d'ailleurs, à l'appui de cette thèse, l'exemple des pays étrangers. En Grande-Bretagne, de substantielles réductions ont été opérées sur la « purchase-tax » pour les articles textiles.

Aux Pays-Bas, le Gouvernement a entièrement supprimé la taxe de 10 p. 100 qui frappait les articles textiles à la production; la situation de cette industrie était jugée insuffisante dans ce pays, car elle ne travaillait — écoutez-moi bien — qu'une moyenne de quarante-trois heures par semaine. Depuis la suppression de la taxe, les établissements textiles néerlandais travaillent entre quarante-huit et cinquante heures par semaine avec des carnets de commandes remplis pour plusieurs mois.

Quant aux objections que pourraient opposer les services des finances, l'industrie textile prétend que l'augmentation de la production suppléerait rapidement dans les recettes le manque à gagner de la diminution de la taxe. En toute hypothèse, la profession demande qu'un essai soit fait sur une période de temps assez longue pour pouvoir juger de l'efficacité de la diminution de la taxe à la valeur ajoutée et en même temps de son incidence sur les finances publiques.

Je sais, monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, que vous êtes particulièrement favorable à cette mesure, au sujet de laquelle vous avez fait récemment, à la commission de la production industrielle de l'Assemblée nationale, une communication qui a été diffusée par la presse. Nous espérons que M. le ministre des finances et des affaires économiques et le Gouvernement tout entier se rallieront à cette proposition.

L'action du Gouvernement sur cette branche de l'économie nationale, qui est en dehors des secteurs dirigés ou nationalisés, ne peut se faire, et c'est tout naturel, que par la voie fiscale. La fiscalité doit certes faire face aux besoins immenses du pays, mais elle doit être aménagée de manière à aider au maximum l'économie nationale, à laquelle elle est d'ailleurs étroitement liée.

Les deux mesures fiscales préconisées à la suite de ces rapports par la commission de la production industrielle sont indispensables au relèvement de l'industrie textile de notre pays, industrie-clé et industrie de tradition qui a fait la preuve de son dynamisme et qui ne veut pas mourir. (Applaudissements.)

**M. Rochereau, président et rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur.

**M. le rapporteur.** Je voudrais me permettre de demander à nos collègues rapporteurs des commissions saisies pour avis s'ils n'accepteraient pas de limiter leurs interventions à ce qui concerne strictement les objectifs du deuxième plan et les perspectives éventuelles du troisième plan.

**M. Boisrond.** Très bien !

**M. le rapporteur.** Les rapports ont déjà été déposés, ils sont entre les mains de tous nos collègues et ce serait faciliter à la fois le travail de M. le ministre des affaires économiques et, éventuellement, celui du rapporteur de la commission des affaires économiques, que de bien vouloir faire droit à la requête que j'adresse, avec beaucoup d'amabilité, à nos collègues. (Applaudissements.)

**M. le président.** Je m'associe à cette demande.

**M. le rapporteur.** C'est une prière.

**M. le président.** Certains orateurs qui étaient inscrits pour quelques minutes ont parfois doublé leur temps de parole. Je n'ai pas le pouvoir de les arrêter dans leur exposé.

La parole est à M. Laurent-Thouveney, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle.

**M. Laurent-Thouveney, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, je vais essayer d'exaucer le vœu de notre rapporteur et de notre président en étant aussi bref que possible.

La commission de la production industrielle m'a désigné comme rapporteur en ce qui concerne l'industrialisation du bâtiment et les matériaux de construction. Le rapport a été déposé et je voudrais aujourd'hui simplement vous en exposer les grandes lignes, vous dire quelles doivent être les directives à donner dans un proche avenir à ces industries dont dépend l'habitation dans notre pays.

En ce qui concerne ces industries, il n'y a pas eu à proprement parler de prévisions fermes dans le passé. La production des matériaux était fonction des besoins de la reconstruction et de la construction sans plus. La construction n'a pas atteint le but que les ministères successifs s'étaient proposé. Les demandes en matériaux, à part quelques rares exceptions, ont été satisfaites en temps utile.

Je ne veux pas vous infliger une lecture de statistique, mais vous pourrez constater, dans le rapport de la commission, une progression à peu près constante de tous les matériaux au cours des cinq dernières années. Qu'ils soient, selon l'expression, traditionnels, qu'ils soient modernes, qu'ils soient nouveaux — tels que les revêtements de sol aujourd'hui, de murs demain — qu'ils soient végétaux, minéraux ou synthétiques, ces produits peuvent être faits désormais sur notre territoire par notre industrie nationale, sans recours à l'importation.

On a parfois constaté des pénuries de matériaux sur les chantiers. Elles n'ont été que passagères. Il n'y a pas eu de goulots d'étranglement, au vrai sens du mot. Si la reconstruction avait eu assez longtemps à l'avance un plan précis et étalé sur de nombreuses années, indépendamment de l'arrivée au ministère d'un nouveau ministre doté lui-même d'un nouveau plan, les prévisions auraient pu être faites de façon régulière. La production et la livraison des matériaux sur tous les chantiers auraient été conformes aux besoins.

Si les entrepreneurs du bâtiment avaient, d'autre part, une trésorerie un peu moins étroite, les commandes seraient passées régulièrement et assez longtemps à l'avance. Hélas! toutes les disponibilités des entreprises sont immobilisées dans les cautions et dans les retenues pour garanties. C'est une sage mesure de prudence, un peu achainée toutefois et qui gagnerait à être sinon supprimée, au moins transformée en un système de mutualité, par exemple. Cet avis déborde peut-être le cadre du rapport, il n'en a pas moins toute son importance.

En ce qui concerne l'avenir, les différentes industries sont, en général, certaines que l'offre suivra facilement la demande. Nous sommes dans une période de demande accrue, mais si l'on se réfère au passé, il n'y a pas lieu de craindre quoi que ce soit dans les jours qui viennent, pour la bonne raison que, lorsqu'un matériau manque, un autre peut lui être immédiatement substitué. Cet autre matériau est, à peu de choses près, de même utilisation que celui qui fait défaut.

Ceci dit, la tendance générale et qui a été encore amplifiée depuis la guerre consiste à apporter sur le chantier un matériau qui allège la construction, simplifie la pose, tout en étant peu coûteux. Inutile d'expliquer des faits évidents. Tout le monde, tout au moins tous ceux dont l'âge permet un certain recul, savent qu'autrefois, il y a peu de temps encore, on apportait sur le chantier, notamment en matière de gros œuvre, des produits semi bruts, qu'il fallait sur le chantier même dégrossir et appareiller. Aujourd'hui les chantiers sont presque toujours approvisionnés en matériaux de forme régulière prêts à être posés.

Cette tendance vers la dimension classique, vers la normalisation, s'accroît chaque jour et en toutes branches. Elle est devenue naturelle et elle ne cessera de s'amplifier, car cela est indispensable. En effet, la construction est encore trop longue malgré l'évolution des techniques. Elle est restée longue parce que la préfabrication de l'immeuble a été négligée. Une automobile qui, il y a cinquante ans, se construisait en trois mois, se construit aujourd'hui en vingt-quatre heures. Une maison, qui se construisait il y a cinquante ans en dix-huit mois, se construit encore aujourd'hui en six, huit, dix ou douze mois. C'est trop.

Pourtant le besoin en logements est urgent, plus urgent même que le besoin en automobiles de tourisme. Il importe que, sans rattraper l'automobile en durée de construction tout au moins, la maison y tende. C'est là; outre une fin excellente en soi, un moyen d'apaisement politique et social de première importance.

Outre des produits normalisés, il est indispensable d'obtenir une coordination plus grande des industries du bâtiment, non seulement à l'usine, mais sur le chantier. Fait assez paradoxal que tout le monde peut constater, ce n'est pas le gros œuvre qui prend le plus de temps, parce que c'est généralement l'œuvre d'une seule entreprise. C'est l'aménagement et la finition de l'intérieur qui pèchent le plus. Aussi, il ne servirait à rien d'accélérer la production de matériaux si leur pose définitive devait être retardée par le travail mal ordonné des bâtisseurs.

Cet examen de la situation présente étant esquissé, voyons l'avenir: il faut d'abord abaisser le prix de la construction, à qualité égale, doit-on immédiatement ajouter. S'il est incontesté que la qualité d'une automobile d'aujourd'hui est infiniment supérieure à celle d'une automobile de 1910 — je m'excuse de cette comparaison, mais elle s'impose à ma pensée — avec un prix de revient nettement inférieur, il n'en est pas de même en matière d'immeubles. Si les prix ont baissé, ce fut souvent aux dépens de la qualité. En voici un exemple: les techniciens de 1956 ont beaucoup de mépris pour la pierre et démontrent, en laboratoire, que le coefficient d'isolation thermique d'un matériau moderne est trois ou quatre fois supérieur à celui de la pierre. Il n'en est pas moins vrai que, le mois dernier, les habitants des vieilles maisons de pierre ont eu chaud, ou pas trop froid. Beaucoup de locataires de maisons construites en matériaux composites, éprouvés et certifiés par les techniciens, ont eu froid, très froid. J'ai pu le constater dans mon département.

L'habitant d'un immeuble est, en dernier ressort, celui qui juge réellement de la perméabilité au froid ou à la chaleur des parois de sa maison. Rien ne prévaudra contre ses propres sensations. Aussi, le rapporteur dit-il se répéter, la commission déclare que l'abaissement du prix de revient aux dépens de la qualité contrôlée n'est qu'un leurre.

Autre exemple: loger des sans-logis dans des cités dites d'urgence, ou même de semi-urgence, est peut-être une œuvre spectaculaire de charité, un moyen de parer au plus pressé. C'est aussi et surtout une réalisation extrêmement coûteuse, en regard aux résultats obtenus. J'en ai fait également l'expérience dans ma ville de Dole.

Il nous faut du matériau de série, léger, bon marché, mais au moins égal en qualité à la pierre. Il reste de très grands efforts à faire en ce sens et le rapport vous renseignera de façon précise sur ce point.

En ce qui concerne les matériaux de revêtement intérieur de l'habitation, de très grands progrès sont en cours. Les matières plastiques assureront la relève des matériaux traditionnels, à qualité égale ou supérieure, on peut l'espérer. Nous sommes à l'aube d'une révolution et, en ce domaine, l'industrie française des produits chimiques, qu'on a le grand tort de parfois mésestimer, est prête à innover et à faire face d'ici peu à une demande considérablement accrue.

On a parlé beaucoup du matériel préfabriqué et le rapport de la commission traite largement de cette question.

Je n'insisterai pas et je déclarerai simplement que jusqu'à ces temps derniers, les réalisations les mieux réussies n'ont pas permis d'obtenir un prix de revient et une durée d'édification tellement différents de ceux de la construction traditionnelle, et ce pour des qualités moindres la plupart du temps.

Aujourd'hui le « préfabriqué » est en train de changer de forme. De vastes réalisations sont en cours dans l'Est, dans le Nord, dans la région parisienne, dans le Midi également, cela à des prix très intéressants, avec une très grande rapidité de construction. Mais cette technique du bâtiment, qui apporte sur le chantier de construction les éléments fabriqués en usine ne peut s'appliquer qu'à des situations particulières, au prix d'énormes investissements.

Entre cette forme, qui ne peut trouver de débouchés que dans de grands ensembles, et la maison individuelle en matériau traditionnel, s'échelonne toute une gamme de procédés industriels qu'il faut favoriser. N'oublions pas que, dans dix ans, il faudra loger les enfants des enfants d'aujourd'hui et que notre effort ne doit pas un seul jour se relâcher.

A ce propos, il est assez difficile de distinguer ce qui est de la compétence de la commission de la reconstruction et ce qui relève de la commission de la production industrielle.

Le rapporteur de cette dernière commission croit quand même utile d'insister sur les immenses débouchés qui se créeraient immédiatement pour l'industrie des matériaux de construction, si le prix de location des immeubles d'avant guerre, des immeubles à petits appartements, se rapprochait rapidement du coût de revient et d'entretien actuel des immeubles locatifs.

Le pourcentage des dépenses du Français affecté aux loyers est deux ou trois fois moins élevé que dans les pays voisins et nos immeubles anciens meurent faute d'argent. Il faut que la politique de l'Etat en matière de loyers ne se relâche à aucun prix. A quoi bon construire à grande allure de nouveaux immeubles si un nombre important de logements s'achemine en même temps vers la ruine?

Mais revenons à la modernisation des industries productrices de matériaux. Tout ce que la commission a énoncé à cet égard n'est possible qu'avec de puissants investissements qui, dans l'état actuel de notre fiscalité, sont impossibles à réaliser par les industries elles-mêmes. D'autre part, aucune n'appartient au secteur nationalisé.

L'Etat doit les aider avec le crédit à long terme et à faible intérêt. C'est la raison même des plans d'équipement.

Il semble bien que la création d'un mécanisme permettant aux producteurs de matériaux d'accéder au long terme corresponde à une nécessité impérieuse, conditionne une industrialisation de la profession au rythme des besoins et, par contre-coup, l'ensemble de la construction.

Outre cela, il serait bon de détaxer, dans la plus large mesure possible, la fraction des bénéfices affectée par l'entreprise à des investissements productifs et contrôlés. Il est en effet préférable de laisser à la disposition des entreprises les fonds nécessaires à leur équipement plutôt que de les prélever sous forme d'impôts, pour les remettre ensuite à leur disposition sous forme de prêts grevés de lourds intérêts. L'Etat, en cette branche comme en d'autres, doit être un tuteur et non un banquier. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des moyens de communication.

**M. Julien Brunhes, rapporteur pour avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.** Mes chers collègues, je ne lirai pas un rapport qui vous a été distribué. Je résumerai simplement ce qui, relativement aux transports, au tourisme et aux télécommunications, représente pour notre commission les préoccupations essentielles.

Le plan qui nous est soumis ne prévoit évidemment pas de financement puisqu'une grande partie des dépenses qu'il contient ne peuvent être accordées que par la voie budgétaire — c'est d'ailleurs ce qui crée toutes nos difficultés, nous le verrons tout à l'heure — sauf pour la Société nationale des chemins de fer français.

A propos de la Société nationale des chemins de fer français, si j'ai moi-même, au nom de notre commission, critiqué, dans nos rapports budgétaires de fin d'année, certaines méthodes de gestion commerciale, certaines méthodes de concurrence, nous reconnaissons chaleureusement que, dans le cadre du plan de modernisation, la S. N. C. F. a non seulement bien rempli son métier, mais qu'elle représente actuellement un des outils les plus solides au point de vue technique, dans le monde

entier. Nous devons donc profiter de ce plan pour rendre un hommage aux techniciens de la S. N. C. F. et pour reconnaître que par l'utilisation de ces crédits pour sa modernisation, d'une part, pour la modification de la structure de son électrification, d'autre part, la S. N. C. F. a fait honneur à notre pays.

Mais notre commission est très soucieuse d'un fait financier : c'est que la S. N. C. F. ne doit pas se développer avec des crédits importants sans tenir compte de l'existence des autres modes de transport. Aussi, suis-je heureux de m'adresser à M. le ministre des finances et des affaires économiques pour lui dire que la commission croit savoir, que, récemment encore, la décision aurait été prise de ne pas augmenter les tarifs de la S. N. C. F., pour ne pas toucher à certains 213 articles, préoccupation qui semble présentement essentielle. Continuera-t-on alors, à pratiquer des tarifs déficitaires, à vendre un service de transport très au-dessous de son prix de revient, et à ne pas permettre l'équipement des voies d'eau — nous allons en parler tout à l'heure — sinon par l'aide artificielle de 1 milliard et demi récemment accordée ?

Je pense, par conséquent, rester dans le cadre des préoccupations très strictes dont la commission m'a chargé de vous faire part, monsieur le ministre, en vous disant que les investissements de toutes sortes dans les transports ne peuvent pas être pleinement rentables si l'on n'étudie pas, en même temps, une harmonisation et une coordination de ces transports.

Je sais bien que c'est difficile et moi-même, faisant partie du conseil supérieur des transports depuis de nombreuses années, je connais les difficultés que nous aurons toujours ; mais celles-ci sont d'autant plus accrues quand on fonctionne au-dessous de son prix de revient car toutes les concurrences sont faussées dès ce moment.

Par conséquent, pour le plan de modernisation de la S. N. C. F., remarquable mise en l'état le plus moderne du réseau dans le cadre de ces investissements, mais souci pour notre commission de ne pas laisser un mode de transport se développer seul grâce au régime juridique de la S. N. C. F. qui lui permet de profiter très largement du plan : 45 milliards par an dans le plan actuellement en cours. Nous sommes très heureux que la S. N. C. F. se développe, mais nous voudrions qu'il y ait harmonisation des autres modes de transport. En effet, alors que la S. N. C. F. peut dépenser et dépense, je le répète, des crédits très importants, les autres modes de transport n'ont pas la possibilité d'atteindre, et de très loin, les chiffres prévus au plan. Nous le verrons en particulier tout à l'heure pour la batellerie et l'aviation.

Quant aux routes, je ne crois pas que nous ayons à en parler à cette occasion, puisque le plan qui vous est soumis ne comporte pas de propositions les concernant. Les routes sont financées spécialement par le fonds d'investissement routier...

**M. Boisrond.** En partie seulement.

**M. Julien Brunhes, rapporteur pour avis.** ... créé par une loi de décembre 1951. La seule chose que nous puissions demander, c'est que l'on revienne totalement — comme cela est prévu à partir de 1957 — aux chiffres prévus par la loi de 1951, qui affecte la totalité de la dotation, représentée par un certain pourcentage des impôts sur les carburants, au fonds d'investissement routier.

Nous voudrions également, puisque c'est le ministre des finances qui « coiffe » les travaux publics et les transports, lui rappeler qu'il est souhaitable de ne pas employer certains artifices de ces dernières années qui, sous prétexte qu'il existait un fonds routier financé spécialement, tendaient à diminuer les crédits d'entretien des routes. Tous ceux qui circulent en France savent que cela n'est pas possible.

Passons à la voie navigable. C'est elle qui souffre le plus de la situation actuelle ; elle est la parente pauvre et c'est à l'unanimité que notre commission des moyens de communication m'a demandé d'être son interprète auprès des pouvoirs publics pour répéter que les canaux, les fleuves, l'ensemble des voies de navigation intérieure ne sont pas des voies périmées, que les plus grands pays du monde — la Russie et l'Amérique les premières, mais également nos voisins immédiats de l'Europe occidentale — entreprennent présentement des efforts considérables dans ce domaine, estimant que la voie d'eau loin d'être périmée, a beaucoup d'avenir devant elle. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Dans ces conditions, nous ne comprenons pas que tous les engagements pris par les divers gouvernements ici, au Conseil de la République, au sujet du canal du Nord en particulier, n'aient pas été tenus. Or, c'est l'unanimité des représentants des départements qui existent entre le Nord et la région parisienne qui a demandé que le canal du Nord soit terminé.

Nous savons que la dépense totale est estimée, au maximum, à 15 milliards par les pouvoirs publics ; nous savons, pour l'avoir vu et sur le terrain et d'avion, que ce canal est tracé, et nous savons surtout que le canal de Saint-Quentin cessera de fonctionner parce qu'il sera complètement vétuste d'ici trois ou quatre ans, date d'achèvement du canal du Nord. Par conséquent, nous considérons qu'il est nécessaire d'inscrire le canal du Nord dans le plan. Nous savons même que de hautes personnalités, liées soit à la S. N. C. F., soit à l'industrie et au commerce, ont changé d'opinion, et ont découvert une vérité qu'ils auraient pu connaître depuis longtemps, à savoir que, lorsqu'il existe deux zones aussi actives, aussi industrielles et aussi peuplées que la région du Nord, d'une part, et la région parisienne, de l'autre, le développement de tous les investissements des modes de transport qui les relient est toujours rentable. Ils ne se concurrencent les uns les autres que lorsqu'on fait une mauvaise politique tarifaire ; mais les investissements eux-mêmes sont rentables. Le canal du Nord permettra de dégager les houillères et donnera à la région parisienne le moyen d'envoyer vers le Nord ses matériaux de construction.

Je sais que la S. N. C. F. qui fut longtemps hostile à ce projet l'est moins, en tout cas apparemment. Je souhaite, par conséquent, que le plus rapidement possible se poursuive la construction de ce canal.

Je rappelle également combien il est nécessaire que la liaison entre le Rhin et le Rhône ne souffre pas actuellement d'un manque de crédit. Nous n'oublions pas, messieurs les ministres, qu'on est en train de faire du Rhin une admirable voie navigable. Nous connaissons le canal du Rhin. Nous voyons une importante fraction de l'économie de cette partie de l'Europe qui passe par le Rhin. Il doit en être de même avec le Rhône et je suis persuadé qu'une liaison entre les deux fleuves, mieux organisée que maintenant, sera d'autant plus nécessaire qu'on veut faire de Strasbourg un grand port pétrolier et que ses relations avec les pétroles de l'étang de Berre seront un jour parfaitement rentables si elles sont assurées par une voie d'eau modernisée.

**M. Paul Ramadier, ministre des affaires économiques et financières.** Monsieur le rapporteur, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

**M. Julien Brunhes, rapporteur pour avis.** Je vous en prie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre des affaires économiques et financières.** Le Gouvernement est tout à fait d'accord pour ce qui est de l'achèvement du canal du Nord. D'abord, l'œuvre est entreprise et il faut faire preuve de persévérance, s'agissant d'un travail de cette dimension, si l'on veut la mener jusqu'à son terme.

**M. Edmond Michelet.** Très bien !

**M. le ministre des affaires économiques et financières.** D'autre part, vous avez excellemment donné les raisons pour lesquelles une liaison plus moderne par voie d'eau entre la zone industrielle du Nord et la zone parisienne est indispensable.

Je puis indiquer, au nom du Gouvernement, que nous sommes disposés à faire figurer l'achèvement du canal du Nord dans le troisième plan.

Seulement, je vous demande de ne pas insister pour le vote de l'amendement que vous avez déposé. Le troisième plan entrera en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1957 et je crains bien qu'une inscription au second plan n'ait guère que la valeur d'une oraison funèbre. Pas plus que vous, nous ne voulons d'oraison funèbre ; je vous demande un faire-part de naissance pour demain. (*Sourires.*)

**M. Julien Brunhes, rapporteur pour avis.** Je vous remercie, monsieur le président Ramadier, des assurances que vous venez de nous donner au nom du Gouvernement. Je ne vous demande qu'une seule chose, et l'Assemblée avec moi, c'est que nous puissions avoir plus confiance dans votre parole que dans celle des ministres des travaux publics qui, ces deux dernières années, nous ont donné à ce sujet des affirmations formelles sans suite.

Je suis persuadé que vous avez le désir, et j'espère que vous en aurez le pouvoir, de respecter votre parole ; et je crois que vous êtes un homme à la respecter.

Ce que je dis simplement, c'est qu'une inscription au plan — nous en parlerons quand nous en viendrons à la discussion des articles — ne nous semblerait pas mauvaise, ne fût-ce que pour permettre, sous l'égide de l'office national de la navigation, un financement privé que les banques du Nord acceptaient de faire avec la corporation de la batellerie tout entière.

Pour les ports maritimes, je n'insisterai que très peu. Les chiffres sont dans le plan et dans mon rapport. Je rappelle simplement que, dans l'ensemble de nos ports, les paiements effectués n'ont atteint que 47 p. 100 des prévisions et nous savons tous que nombreux sont nos ports qui sont dans un état méritant vraiment que l'on s'en occupe.

Je ne peux traiter en détail toutes les questions à la tribune dans le cours de la discussion d'un plan de modernisation, mais je dois insister sur le point le plus grave: les transports aériens. Là, vraiment, on a le droit d'être terriblement inquiets. Je vous donne simplement les chiffres du plan. Pour l'année 1956, les autorisations prévues par la commission des investissements du commissariat général au plan pour l'infrastructure aérienne devraient s'élever à 36 milliards de francs pour lesquels les crédits de paiement étaient de 22 milliards. Or, au lieu de 36 milliards prévus, les autorisations de programmes ont été réduites à 16 milliards et les crédits de paiement à 11.500 millions. Par conséquent, de 36 milliards qui étaient nécessaires, nous sommes arrivés à 11 milliards dans la réalité.

Or, monsieur le président, je vois ceci très nettement: vous allez avoir dans trois ans, l'entrée en service des appareils quadri réacteurs de toutes les grandes compagnies du monde. Vous avez même autorisé Air France à commander 12 *Boeing 707*. Ces appareils ne sont pas capables actuellement de se poser dans les aéroports français si nous ne modifions pas de tout au tout notre sécurité aérienne, notre signalisation aérienne et notre système.

A quoi servirait-il dès maintenant d'autoriser justement Air France à commander des appareils à réacteur très puissants et de laisser les compagnies étrangères faire la liaison avec l'Europe sur des appareils qui ne pourront pas naviguer avec sécurité dans l'air qui domine le territoire métropolitain français ?

Là la commission m'a demandé d'une façon précise et brutale de vous rappeler que l'infrastructure aérienne est un de nos principaux soucis. Sur les 140 milliards prévus au plan, il n'y en a que 52 pour les pays d'outre-mer pour les aéroports d'intérêt général.

On n'en a pas dépensé la moitié et l'on arrivera si l'on continue ainsi à ce qu'au lieu d'utiliser Brazzaville ou Niamey les avions même français se poseront en territoire étranger à Kano ou à Léopoldville.

Par conséquent, il est grave pour nous que l'infrastructure de la métropole ne soit pas à la hauteur de la situation et qu'on devra attendre que les appareils modernes soient en service. (*Applaudissements.*)

Je m'excuse auprès de vous, monsieur le secrétaire d'Etat aux travaux publics et aux transports, qui aviez souhaité, et moi aussi, d'assister à mon intervention. J'ai été obligé de parler à mon tour.

Pour le tourisme, les dispositions relatives au plan de modernisation et d'équipement sont très inférieures à ce que votre commission pourrait souhaiter. Certains de nos amis se sont particulièrement attachés et, à notre commission, M. Aubert, son ancien président, a beaucoup insisté sur l'aménagement d'une capacité complémentaire en plus des hôtels existants, pour arriver à développer un tourisme social que nous souhaitons tous et qu'il est probablement souhaitable de développer puisque, avec juste raison, les deux Assemblées de notre Parlement viennent de voter une augmentation de la durée des congés payés.

A partir du moment où l'on veut augmenter la durée des congés, il faut donner à ceux qui en sont bénéficiaires la possibilité de passer ces congés dans les admirables départements, dont certains sont trop méconnus de notre territoire métropolitain en permettant la création d'un tourisme social dont l'aménagement devrait être inscrit au plan.

La réalisation de cet objectif supposerait un volume annuel d'investissement de 11 à 12 milliards. Votre commission souhaite donc que, dans le cadre du troisième plan, une étude approfondie des problèmes de tourisme soit effectuée. Elle m'a chargé de vous informer qu'elle estimait que rien de tout cela ne doit être fait à une direction ministérielle ou administrative du tourisme, que cela ne peut être réalisé qu'avec les collectivités locales, que cela doit profiter à tout le monde, et pas seulement au grand tourisme international.

Ce tourisme social doit se développer en accord avec les collectivités locales, les syndicats d'initiative, les chambres de commerce, afin de ne pas saupoudrer le pays de dépenses inutiles, mais de rechercher l'accord des collectivités pour rendre ces dépenses efficaces. Un autre point de notre rapport concerne la régie autonome des transports parisiens. Là, se pose un très gros problème que M. le ministre des travaux publics et des transports étudie en particulier. Dix-huit milliards étaient prévus au plan sur lesquels neuf devaient être consacrés à la modernisation de la ligne de la Bastille-Vincennes, qui devait quitter la S. N. C. F. pour passer à la régie des transports parisiens et être modernisée. Ce n'est pas encore fait. Je sais que les conversations administratives sont toujours beaucoup plus longues que le travail des ingénieurs dans ce domaine et que, bien que les premiers passages à niveau soient supprimés, cette question n'est pas encore au point. Je crois qu'on pourrait étudier dans un débat secondaire le problème de la régie des transports parisiens.

**M. Auguste Pinton, secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme.** Me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Julien Brunhes, rapporteur pour avis.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics.** Mon cher collègue, puisque vous voulez bien faire allusion au problème de la régie autonome des transports parisiens, je crains qu'à cause des vacances parlementaires le débat que vous aviez demandé, et que j'avais accepté très volontiers, ne puisse pas venir en discussion mardi prochain. Mais je compte sur votre diligence pour le faire inscrire dès la rentrée parlementaire.

En tout état de cause, je dois vous signaler que cette question est très préoccupante. Je dois faire, mardi prochain, à ce sujet, une communication au conseil des ministres. Ce n'est malheureusement pas seulement le problème de la modernisation de la régie autonome des transports parisiens qui va se poser, mais un problème d'équilibre et de gestion.

**M. Julien Brunhes, rapporteur pour avis.** Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat. Je sais que vous vous êtes penché sur le problème de la R. A. T. P. dès votre arrivée au Gouvernement.

Nous devons dire, dans un collège comme le Conseil de la République, que ce problème n'intéresse pas seulement les Parisiens. Il intéresse la totalité du pays parce qu'une des grandes raisons du déficit d'un mode de transport comme celui de Paris tient à ce que Paris est une capitale. Nous ne voudrions pas, nous, les Parisiens, que nos collègues de province croient que nous avons le désir de faire payer à la collectivité le déficit des transports parisiens. Je dois répéter, comme M. Pisani l'a si bien montré hier dans son rapport, que l'ensemble de la région parisienne mérite que la totalité du pays s'en occupe. Quand tout est encombré à Paris, c'est en effet toute l'économie française qui en souffre du fait d'une centralisation exagérée — je le reconnais — mais à laquelle nous ne pouvons rien en ce moment.

J'aborde, enfin, le problème des postes, télégraphes et téléphones et des télécommunications. Le deuxième plan de modernisation et d'équipement a, dans ses objectifs, retenu le problème des télécommunications. Bien que les bases sur lesquelles la commission a travaillé fussent modestes au regard des besoins à satisfaire, elle est arrivée à un ensemble de commandes de l'ordre d'environ 230 milliards en quatre ans. Notre commission, une fois de plus, considère que tous les investissements faits dans ce domaine, comme dans celui des transports, sont rentables et qu'on ne peut pas considérer, spécialement dans le domaine précis des télécommunications, comme déficit budgétaire les sommes investies dans des installations industrielles dont indiscutablement le pays a besoin et dont les recettes peuvent équilibrer les dépenses.

En conclusion, notre commission des moyens de communication approuve ce plan, les critiques que nous avons faites étant avant tout destinées à préparer l'état d'esprit dans lequel notre commission voudrait voir se dessiner ce qui l'intéresse dans le plan de 1957.

En second lieu, je vous le répète, nous considérons que c'est une erreur d'appeler déficit budgétaire des investissements dans le domaine des transports, puisqu'au contraire, sans des transports bien développés, l'économie du pays ne peut pas être en expansion.

Troisième observation: une coordination entre les moyens de transport est plus nécessaire que jamais et spécialement des accords tarifaires afin de ne pas perdre inutilement de l'argent sur des relations qui peuvent être bénéficiaires.

Enfin, puisque la Société nationale des chemins de fer français, grâce à sa structure juridique, a le pouvoir d'emprunter sans avoir besoin d'aller tirer tous les jours la sonnette de M. le ministre du budget, nous estimons que cette méthode peut être employée dans d'autres domaines comme celui qui touche aux voies d'eau ou à l'équipement de la France en matière d'infrastructure aérienne.

Telles sont les suggestions que j'ai été chargé de faire au nom de la commission des moyens de communication. Sous réserve de ces observations, nous pensons qu'il est nécessaire de voter ce plan et de préparer le suivant. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la France d'outre-mer.

**M. Razac, en remplacement de M. Durand-Réville, rapporteur pour avis de la commission de la France d'outre-mer.** Mes chers collègues, vous déplorerez très certainement que M. Durand-Réville, retenu outre-mer, ne puisse développer et commenter lui-même le rapport, très complet et très étudié, qu'il a établi sur le second plan de modernisation et d'investissements outre-mer. Le suppléant en dernière heure, je me bornerai à résumer aussi brièvement que possible les suggestions et les observations que votre commission de la France d'outre-mer tient à vous faire tant sur les principes qui ont inspiré les auteurs du plan que sur les objectifs qu'ils ont voulu atteindre dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Toutefois, l'avis de la commission de la France d'outre-mer couvre de très nombreux secteurs qui ont fait, pour la métropole, l'objet de plusieurs rapports. Je ne pourrai donc être aussi concis que vous le souhaiteriez et que je le souhaite moi-même, sous peine d'être incomplet — je le serai certainement — mais aussi infidèle à la mission que m'a dévolue la commission à laquelle j'appartiens.

« Accorder la priorité au développement de la production; tenir compte de la nécessité de supprimer le déséquilibre actuel entre le niveau des populations urbaines et celui de la presque totalité des populations rurales », et pour cela « donner la priorité aux investissements intéressant la brousse », telles sont les idées directrices qui ont inspiré les auteurs du plan et auxquelles votre commission de la France d'outre-mer ne peut donner qu'un avis très favorable.

C'est aussi fort justement qu'a été marquée la nécessité de ne pas se contenter d'envisager des développements de production sans se soucier en même temps d'écouler cette production dans des conditions saines, grâce à un abaissement des prix de revient que l'on se propose d'obtenir par une réduction du coût des produits métropolitains importés et du coût des transports intérieurs, par une meilleure organisation de la collecte et de la commercialisation, par l'amélioration du rendement de la main-d'œuvre, par l'application du plan de libération des échanges, assorti d'une protection douanière modérée.

Ces vues concordent également avec les préoccupations qui n'ont cessé d'être celles de votre commission de la France d'outre-mer.

Sans vouloir se prononcer encore sur la validité du financement public, des méthodes d'immigration en cours d'expérimentation — encore que certains de ses membres n'aient pas hésité à les considérer à la fois comme insuffisamment ambitieuses et trop onéreuses — votre commission de la France d'outre-mer tient à attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité dès maintenant — pour que ce soit, pour une fois, en temps utile — de tenir compte de l'accroissement démographique dans les territoires d'outre-mer, dont, par tradition, semble-t-il, on a trop tendance à considérer que la population est stagnante.

Il n'est pas sans intérêt d'examiner dans quelle mesure il a été tenu compte des sages principes ainsi énoncés, aussi bien dans la répartition théorique qui nous est proposée des crédits du second plan, que dans les réalisations effectuées depuis deux ans au titre de ce plan.

Les crédits engagés depuis 1946 pour l'exécution du premier plan s'étaient appliqués, pour 50 p. 100 environ, aux travaux d'infrastructure; pour 20 p. 100 à l'équipement social; pour 12 p. 100 à la production agricole, à l'élevage et à l'hydraulique; pour 11 p. 100 à la production minière et industrielle; pour 7 p. 100 enfin aux recherches agricoles, forestières ou minières.

La large part consacrée, dans ce premier plan, à la mise en place d'une infrastructure de base se justifiait amplement par la nécessité de rénover et de compléter l'équipement public de nos territoires extérieurs, qui, faute d'un entretien et d'un renouvellement suffisants durant la période de guerre, n'était plus en état de faire face aux besoins économiques des pays intéressés. Il n'en demeure pas moins que des crédits importants furent consacrés à certains travaux d'utilité parfois contestable, tels ces tronçons de route qui ont coûté fort cher et qui, au point où ils sont parvenus, et où, faute de crédits, on a dû arrêter leur construction, ne servent pratiquement en rien le développement économique du pays.

Ce sont évidemment ces considérations qui amenèrent les auteurs du second plan à poser le principe général que, sans négliger les investissements de caractère culturel et social, il convenait désormais de donner la priorité au développement de la production, et en ce qui concerne les dépenses d'infrastructure, à celles susceptibles d'avoir l'action la plus directe sur cette production, son accroissement, sa valorisation et la réduction de ses prix de revient.

Votre commission estime que ce principe général a été insuffisamment respecté dans la répartition théorique des crédits du second plan. L'économie rurale n'y est en effet comprise, sur un montant total des investissements prévus de 347,5 milliards, que pour 62 milliards, soit 17,90 p. 100, ce qui est manifestement insuffisant (même en tenant compte des crédits prévus pour la recherche scientifique et technique — 4 milliards = 4 p. 100), dans des territoires où plus de 90 p. 100 de la population vit de l'agriculture. Il est équitable toutefois de signaler que ces pourcentages ont été sensiblement relevés dans la pratique.

Votre commission de la France d'outre-mer relève aussi avec intérêt l'indication mentionnée au document annexé et de laquelle il résulte que « si l'effort sur dotations métropolitaines devait, au cours des quatre prochaines années, dépasser les prévisions retenues, les investissements dans le secteur de l'économie rurale devraient bénéficier en priorité des ressources supplémentaires dégagées ».

Votre commission voudrait aussi insister sur l'absolue nécessité de ne pas perdre de vue le principe affirmé selon lequel il convient « pour supprimer le déséquilibre existant entre le niveau de vie des populations urbaines et celui de la presque totalité des populations rurales, de donner la priorité aux investissements intéressant la brousse ».

Soixante-deux milliards, nous l'avons vu, devaient, selon les prévisions, aller à l'économie rurale, sur lesquels 45,6 milliards destinés à l'agriculture. Mais on ne nous dit pas combien de milliards seront, sur ce total, absorbés par les grands organismes semi-étatiques, par ce qu'il est souvent convenu de nommer les « grands ensembles ».

Votre commission insiste sur le rendement, sans doute moins spectaculaire, de travaux d'équipement rural d'apparence sûrement plus modeste, d'envergure moins exaltante et de moindre concentration, qui provoqueraient sur les terres pauvres de certains de nos territoires, au bénéfice de leurs populations, une amélioration de niveau de vie plus certaine. Elle applaudit à l'institution en particulier des « F. E. R. D. E. S. » locaux, au développement des crédits agricoles territoriaux, et souhaite que s'en développent les bienfaites activités, ainsi que les crédits d'investissement ou les prêts qui leur sont accordés.

L'erreur que votre commission a signalée il y a un instant, en ce qui concerne la production agricole, et qui consiste à faire une part prépondérante et sans doute excessive, dans les investissements à réaliser, aux « grands ensembles », semble se reproduire dans le domaine industriel ou minier. Quarante-deux milliards sont en effet prévus pour les grands projets miniers, industriels ou hydro-électriques, soit 22 p. 100 des crédits envisagés. Votre commission, ne méconnaissant pas l'opportunité de favoriser dans toute la mesure possible l'industrialisation de nos territoires d'outre-mer, tient toutefois à appeler l'attention du Gouvernement sur le fait qu'un essor industriel important ne peut être valable que s'il est étayé sur un développement suffisant et préalable de la production agricole qui, pour l'instant, semble d'une façon générale loin d'être réalisé en Afrique.

On ne peut, à cet égard, que déplorer que 16 milliards seulement, soit 4,6 p. 100 de l'ensemble des crédits, soient prévus pour les prêts aux entreprises privées qui, beaucoup plus cependant que les organismes étatiques ou semi-étatiques, paraissent en mesure d'assurer le développement des industries de transformation, dont on ne peut nier qu'elles sont des facteurs essentiels d'une valorisation des produits locaux, favorable aux intérêts des producteurs, comme à ceux de l'économie des territoires intéressés.

Les auteurs du plan espèrent, il est vrai, que les capitaux privés et les contributions des territoires viendront concourir à l'exécution du plan dans une proportion qu'ils chiffrent à 105 milliards pour les premiers et à 87 milliards pour les seconds, en reconnaissant toutefois que ces prévisions financières comportent des incertitudes. Ils escomptent également une participation plus large que par le passé des capitaux étrangers au financement des investissements d'outre-mer.

On peut se demander si les territoires, dont la situation financière est en général assez obérée, du fait des charges résultant de l'application des législations qui y ont été introduites au cours de ces dernières années, et aussi des dépenses d'entretien et de fonctionnement de certaines créations non rentables de premier plan d'équipement, seront capables de fournir l'effort que l'on attend ainsi d'eux.

Les capitaux privés — français et étrangers — accepteraient par contre très certainement d'aller s'investir dans nos territoires d'outre-mer, s'ils y trouvaient des conditions satisfaisantes de sécurité et de rentabilité. Dans le domaine de la sécurité, il serait en particulier opportun de mettre un terme à l'incertitude qui règne du fait de l'existence de parités comptables différentes, et trop aisément modifiables par le ministre des finances, entre les divers étalons de la zone franc, qui est de nature à faire hésiter beaucoup de ceux qui voudraient investir.

En ce qui concerne la rentabilité, il faut reconnaître que le texte qui nous est soumis envisage un certain nombre de dispositions d'ordre fiscal — telles qu'admission en franchise des biens d'équipement, régimes fiscaux de longue durée aux entreprises exigeant d'importants investissements amortissables sur de longs délais — auxquelles votre commission donne sa totale adhésion, et qui sont susceptibles d'avoir des résultats favorables si leur effet n'est pas contrecarré par les répercussions fiscales de législations mal adaptées aux contingences locales ou aux possibilités d'une économie encore rudimentaire.

Les autres inscriptions du plan, celles concernant notamment les transports et communications ou les réalisations d'ordre social et culturel ne soulèvent pas d'objection majeure de la part de votre commission de la France d'outre-mer. Celle-ci m'a toutefois chargé d'insister sur l'opportunité de ne pas considérer comme intangible, pour tous les territoires, le pourcentage de 22,2 p. 100 attribué aux dépenses d'infrastructure; certains territoires, comme l'Afrique équatoriale française, demeurent encore en retard en ce domaine, et les nécessités de leur développement économique exigent sans doute qu'un effort considérable y soit poursuivi pour les doter d'un réseau de voies de communication suffisant.

Votre commission enregistre, d'autre part, avec satisfaction, l'affirmation contenue dans le document qui nous est soumis, et selon laquelle la tâche qui s'impose en matière d'enseignement « consiste essentiellement à rechercher systématiquement une adaptation plus poussée des programmes aux besoins des activités locales éventuellement utilisatrices de ces spécialités ».

Votre commission a toujours souhaité que nos jeunes concitoyens d'outre-mer aient largement accès à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur. Elle ne s'en élève qu'avec plus de conviction contre les erreurs qui ont été commises en cette matière en n'orientant pas avec suffisamment de vigueur l'élite de la jeunesse d'outre-mer vers les disciplines dont les territoires d'outre-mer ont par priorité le plus besoin. Elle souhaite que l'africanisation des cadres s'opère, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, mais elle a conscience que, pour arriver à ces fins, il faut d'abord préparer la jeunesse d'outre-mer aux fonctions supérieures qui ont le plus besoin d'être pourvues dans l'intérêt collectif des territoires dont cette jeunesse est issue.

Votre commission est également d'accord sur l'opportunité d'opérer une concentration des crédits sur l'enseignement primaire et, surtout, en faveur des populations rurales. Elle pense, à ce sujet, qu'outre-mer, plus encore qu'ailleurs, il ne doit pas être fait de discrimination entre l'enseignement public, aux maîtres duquel elle rend hommage, et l'enseignement libre, auquel tant de nos concitoyens d'outre-mer doivent le meilleur de ce qu'ils sont.

L'effort d'investissement que la France poursuit dans ses prolongements d'outre-mer est assurément méritoire, car il impose au contribuable métropolitain des charges sensibles et a parfois été accompli au détriment de notre propre reconstruction. Il s'avère nécessaire, cependant, car il est la justification même de la présence française dans ces territoires, dont nous avons accepté de guider l'évolution dans un sens qui

favorise la promotion politique, économique, culturelle et sociale de leurs populations. Cet effort ne peut manquer d'être, en définitive, profitable à la France elle-même.

Il serait vain, toutefois, de penser que la communauté que la France forme ainsi avec ses prolongements d'outre-mer puisse se perpétuer en dehors d'un climat de prospérité, indispensable à une amélioration progressive et incessante du niveau de vie des populations métropolitaines et d'outre-mer.

Une économie saine est évidemment la condition première de la survie de l'Union française. Il faut donc savoir gré aux auteurs du second plan d'avoir cherché à dégager les moyens d'assurer la prospérité de l'économie de nos territoires d'outre-mer par le développement de la production, d'abord, mais aussi par un abaissement des prix de revient qui, seul, peut permettre l'écoulement nécessaire, sur les marchés extérieurs, de cette production accrue.

Nous ne pouvons oublier qu'en ce qui concerne de nombreux produits déjà — bananes, cacao, bois tropicaux — la production de nos territoires d'outre-mer dépasse non seulement les besoins de la métropole, mais encore ceux de toute l'Union française; d'où la nécessité pour elle de prendre une place toujours plus importante sur les marchés étrangers et, pour cela, de parvenir à réaliser des prix alignés sur les cours mondiaux.

Tout doit être mis en œuvre pour cela et aucun des moyens préconisés par les auteurs du projet de loi ne doit être négligé: réduction du coût des produits métropolitains importés, réduction du coût des transports intérieurs, meilleure organisation de la collecte et de la distribution, amélioration de la productivité de la main-d'œuvre.

Mais c'est surtout en augmentant considérablement la productivité et la production de nos territoires d'outre-mer que nous pourrions parvenir à rendre les frais généraux des entreprises proportionnellement moins lourds et à réaliser des prix plus compétitifs. Les crédits du plan peuvent être, en ce domaine, d'un grand secours, s'ils sont correctement appliqués dans les secteurs susceptibles de contribuer le plus rapidement possible au redressement de notre économie.

Nous ne pouvons nous dissimuler qu'il s'agit là d'une œuvre de longue haleine, dont il serait vain d'espérer des résultats immédiats.

Il sera sans doute nécessaire de proroger les mesures de soutien à l'exportation, de faire intervenir des caisses de soutien, pour mettre les producteurs d'outre-mer en mesure de reprendre ou d'accroître leurs exportations à destination des marchés extérieurs.

Votre commission de la France d'outre-mer tient cependant à marquer que, dans son esprit, il ne peut s'agir là que de mesures provisoires, essentiellement liées à la modernisation des entreprises bénéficiaires et destinées à leur permettre d'attendre, dans un délai très bref, le stade où elles pourront, par leurs propres moyens, proposer à leurs clients étrangers des prix concurrentiels.

Votre commission de la France d'outre-mer tient à manifester sa réticence à l'égard d'une économie d'intégration métropole-outre-mer trop poussée, que certains préconisent comme une fin en soi, et qui serait dangereuse parce qu'elle inciterait — les expériences du passé prouvent que ce n'est pas là une vaine crainte — les entreprises d'outre-mer, et plus encore peut-être les entreprises métropolitaines qui bénéficieraient d'un marché privilégié outre-mer, à se dispenser de tout effort en vue d'un abaissement de leurs prix de revient, et l'Etat à ne rien faire dans le sens d'un allègement souhaitable des charges qui pèsent sur la production.

S'il est normal que, parmi les productions à développer, nous donnions la priorité à celles qui sont susceptibles de satisfaire les besoins de la métropole et de ses prolongements d'outre-mer, notre souci principal doit tendre à intégrer l'Afrique française dans un marché mondial, qui lui apporterait une prospérité solide et permettrait son épanouissement.

Sans doute une telle politique n'exclut pas le maintien d'une protection douanière modérée entre les divers pays qui composent l'Union française. Mais il doit être bien entendu qu'en particulier la protection à accorder outre-mer aux produits métropolitains devrait être calculée de façon à être la juste compensation des efforts d'investissements publics que la métropole accomplit en faveur de ses prolongements d'outre-mer.

Votre commission pense qu'une telle politique économique attirerait, plus sûrement qu'un système d'économie factice en vase clos, les capitaux privés français et étrangers, dont

l'Afrique française a besoin pour relayer l'aide budgétaire qui demeure insuffisante, malgré les charges fort lourdes qu'elle entraîne pour le contribuable métropolitain.

Elle se réjouit de constater que ses vues concordent avec celles exprimées par les auteurs du plan, qui déclarent à la page 91 du document annexe :

« La politique de libération des échanges appliquée aux territoires d'outre-mer doit être étendue, afin de permettre à ces territoires de ne pas être enfermés dans une autarcie détruisant tout espoir d'aboutir à un niveau compétitif des prix, alors qu'une part croissante des exportations doit être vendue aux cours mondiaux, cette extension étant associée à une protection douanière modérée. »

Enfin, mes chers collègues, il est nécessaire d'attirer particulièrement votre attention sur le vrai problème, celui qui consiste à savoir quels sacrifices supplémentaires accepterait de faire le contribuable de la métropole pour accélérer l'élévation du niveau de vie de ses concitoyens d'outre-mer, jusqu'à rejoindre le sien propre.

Ce problème, nos concitoyens d'outre-mer se rendent compte qu'il ne peut être résolu en dehors du temps. D'autant plus que la faculté d'absorption des investissements n'est pas aussi considérable qu'on serait tenté de le croire.

D'ailleurs, les facultés d'investissement de la métropole ne sont pas illimitées. Et il serait sage de se borner à demander au contribuable métropolitain, au profit de son concitoyen d'outre-mer, une plus grande part seulement, chaque année, de l'accroissement du revenu national. Il serait déraisonnable de lui demander d'abaisser son propre niveau de vie.

Mais cette prétention plus pondérée, elle, apparaît à votre commission de la France d'outre-mer justifiable. De la prospérité des territoires d'outre-mer de la République dépend en effet chaque jour, avec plus d'évidence, celle de la métropole. Que l'on veuille bien considérer en effet la somme de travail métropolitain qui s'exporte sur les territoires d'outre-mer. Que l'on veuille bien considérer que les exportations de celle-là dans ceux-ci, qui représentaient en 1938, 58 p. 100 de leur ensemble, représentent en 1951, 68 p. 100 de leur total.

Outre le devoir moral qui s'impose à la France d'Europe d'assurer à la France lointaine une progression plus rapide vers la prospérité que dans n'importe quel territoire encore insuffisamment développé du monde, cette argumentation suffirait à étayer les prétentions dans ce domaine de votre commission de la France d'outre-mer.

Est-ce dire que l'effort que nous réclamons à la métropole soit suffisant ? Certes non, et c'est pourquoi nous considérons, dans une siècle où les problèmes de cette nature se posent de plus en plus à l'échelle universelle, qu'il faut ouvrir aux investissements étrangers les territoires d'outre-mer de la République.

Investissements étrangers privés, certes, et toutes sortes de modalités juridiques peuvent être envisagées pour s'assurer que ces investissements ne risqueront pas de mettre en cause la souveraineté de la République.

Investissements publics étrangers également sous la condition expresse, bien entendu, que les organismes internationaux qui les envisageraient, acceptent de les faire par l'intermédiaire unique et obligé du Trésor, et que ces prêts s'inscrivent dès lors au Grand Livre de la dette publique, quelle que soit la spécialité de leur affectation outre-mer.

L'Europe d'ailleurs, quelles que doivent être les modalités de son intégration, n'aura-t-elle pas, au bénéfice des populations françaises d'outre-mer, son rôle à jouer dans ce domaine ?

C'est sous le bénéfice de ces remarques particulières et de ces idées générales que votre commission de la France d'outre-mer donne un avis favorable au projet de loi portant approbation du deuxième plan d'équipement et de modernisation, dont l'exécution lui paraît de nature à développer la prospérité économique de nos territoires d'outre-mer, condition indispensable de leur stabilité politique et de leur promotion sociale et culturelle. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture.

**M. Restat, président et rapporteur pour avis de la commission de l'agriculture.** Mesdames, messieurs, votre commission de l'agriculture a longuement étudié, comme il se doit, le deuxième plan quadriennal. Dans son avis écrit, elle vous a présenté un certain nombre d'observations qu'elle estime pleinement justifiées. Je n'y reviendrai pas. Elle m'a cependant

mandaté pour réclamer l'élaboration rapide d'un troisième plan qu'elle juge indispensable, compte tenu des insuffisances tant du premier, dit plan Monnet, que du deuxième, dit plan Hirsch.

Tout d'abord, je me dois de faire remarquer, non sans fermeté, que l'augmentation de la production agricole n'a pas eu tous les heureux effets qu'escomptaient les auteurs du deuxième plan; au contraire, il apparaît bien que le pourcentage du revenu national affecté à l'agriculture tend de plus en plus à s'amenuiser. En 1938, il représentait 22 p. 100 du revenu national; il n'était plus que de 16 p. 100 en 1951 et d'environ 13 p. 100 en 1955. Quel sera le pourcentage de l'année en cours, compte tenu des pertes occasionnées par le froid? Il est préférable, je pense, de ne pas le chiffrer.

Il nous paraît nécessaire de préciser que ces pourcentages représentent des moyennes nationales, très inégalement réparties, si nous examinons la structure de nos exploitations agricoles. Leur nombre, en effet, est de 2.300.000, dont 800.000 de moins de 5 hectares, 500.000 de 5 à 10 hectares, 530.000 de 10 à 30 hectares, 380.000 de 20 à 50 hectares, 100.000 de 50 à 200 hectares et 26.000 seulement au-dessus de 200 hectares, soit une proportion d'environ 80 p. 100 pour celles qui ont moins de 20 hectares.

L'exploitation familiale est donc très largement prédominante. C'est ce qui fait la force, mais aussi la faiblesse de notre agriculture: sa force, car elle fixe une importante partie de nos familles exploitantes; sa faiblesse, par suite du manque d'équipement, de rentabilité, avec comme conséquence l'exode rural dans les régions sous-développées.

La productivité, base de progrès social — à condition que les débouchés soient assurés — s'en trouve diminuée. Nous occupons le dixième rang pour les céréales panifiables avec un rendement moyen national de 21 quintaux contre 30 en Belgique et 36 au Danemark; le treizième rang pour les pommes de terre avec 125 quintaux contre 250 aux Pays-Bas; le septième rang pour les betteraves sucrières avec 380 quintaux contre 435 en Hollande; notre rendement laitier est de l'ordre de 1.800 litres par vache laitière contre 3.300 au Danemark et 3.700 en Hollande.

Ce manque de productivité peut s'expliquer par le peu d'engrais employé qui est de l'ordre de 20 kilogrammes à l'hectare dans de nombreux départements, alors qu'il atteint 280 kilogrammes en Belgique et 400 kilogrammes aux Pays-Bas.

Ces faits, certainement connus de vous, mais que j'ai cependant tenu à rappeler pour fixer vos pensées, démontrent l'urgence de l'élaboration d'un troisième plan qui devra faire une très large part à l'agriculture et plus particulièrement à la petite exploitation familiale, afin de relever sérieusement son niveau de vie, en un mot de lui permettre d'acquiescer la vie sociale normale qu'elle n'a pas actuellement.

Nous ne pourrions obtenir de résultats que par une étude sérieuse des productions quasi naturelles des régions et des sols. L'exploitation familiale ne pourra prospérer que par des productions spécialisées, notamment les fruits et légumes, dont il faudra rechercher des débouchés plus importants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

En avons-nous la possibilité ? Sans hésitation, nous répondons par l'affirmative. En effet, votre commission de l'agriculture, à la suite de récentes missions, a constaté que nous avons des marchés à conquérir ou à reconquérir en Europe, notamment en Allemagne pour les beurres, fruits, viandes et vins; en Angleterre pour les fruits et légumes, œufs et volailles. Toutefois, ceci implique un effort important dans différents domaines que nous allons examiner aussi succinctement que possible.

En premier lieu, il est indispensable que notre production agricole soit adaptée à la demande des consommateurs français et étrangers. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, elle est, en de nombreux cas, totalement divergente. Nous ne convaincrions pas nos acheteurs allemands avec nos beurres colorés: ils veulent du beurre blanc; nous ne ferons pas admettre à nos clients anglais la consommation de grosses tomates et de chasselas: ils ne consomment que la petite tomate et des raisins à gros grains. Il en est de même pour la viande et pour bien d'autres produits.

Il est donc indispensable que nos producteurs en soient avertis. Mais cela implique une réorganisation de nos services techniques et plus particulièrement de la recherche, de la vulgarisation, de la formation professionnelle agricole, de la commercialisation des produits destinés d'une part à la clientèle métropolitaine et, d'autre part, à la clientèle extérieure; l'allègement des circuits de distribution; enfin, l'octroi des crédits d'investissement nécessaires.

Nous allons examiner successivement ces divers problèmes qui devront faire un tout dans l'élaboration du troisième plan auquel, je le répète, nous sommes tout particulièrement attachés.

Il serait vain, en effet, d'envisager l'évolution de la production agricole si au départ nous ne pouvons obtenir l'intensification et la coordination de la recherche. Il est impossible de songer à une amélioration sérieuse de notre production sans l'appui de la recherche agronomique. Une agriculture moderne est en constante évolution. Nier cette évidence serait condamner notre agriculture au stade arriéré actuel et lui interdire une action décisive dans l'avenir. Pour ce faire il ne faut pas hésiter à donner à nos stations agronomiques les moyens qui leur manquent encore. C'est une nécessité impérieuse si nous voulons rattraper notre retard. N'ayons garde d'oublier que, toute proportion gardée, notre pays dépense vingt fois moins que la Hollande pour la recherche agronomique.

Mais rien ne servirait de demander un effort exceptionnel à nos chercheurs si les résultats obtenus n'étaient pas très largement diffusés auprès de nos exploitants agricoles. La coordination est sur ce point indispensable. Des progrès sensibles et rapides peuvent être obtenus par cette méthode très largement employée dans les pays voisins. Rappelons à ce propos que l'on compte un agent vulgarisateur pour 240 exploitations en Hollande, un pour 300 exploitations au Danemark, un pour 2.700 exploitations en Italie, alors que la France compte un vulgarisateur pour 6.000 exploitations!

Le rôle de l'agent vulgarisateur est prédominant. Il doit, en conséquence, être nanti de nombreuses qualités. Il faut, au premier chef, qu'il obtienne la confiance des agriculteurs. Au cours des visites de fermes, les conversations qu'il aura avec eux devront être aussi éloignées du bavardage que des instructions trop techniques, mais devront porter sur des conseils pratiques, illustrés d'exemples simples et concrets. Un vulgarisateur n'est pas universel et interchangeable. Il doit conseiller, persuader, convaincre. Il réussira difficilement s'il ne connaît pas la région où il doit travailler, s'il ne sait pas obtenir la confiance, souvent difficile à conquérir, du monde rural. La qualité de son enseignement sera prédominante, assurera son efficacité et sera par là même déterminante dans les résultats escomptés. La réussite ou l'échec constatés dans les zones-témoins sont pratiquement dus aux qualités ou aux erreurs du vulgarisateur qui y est employé.

La nécessité de rechercher des hommes de qualité nous conduit à examiner l'importante question de la formation professionnelle agricole, d'autant que les deux cents postes de vulgarisateurs créés pour 1955 au budget du ministère de l'Agriculture n'ont pu être pourvus malgré les nombreux concours, ce qui démontre, s'il en était encore besoin, l'extrême faiblesse de notre enseignement agricole.

M. le secrétaire d'Etat à l'Agriculture n'étant pas là, c'est vous-même, monsieur le ministre, qui allez subir le feu de mes questions. Dans ses déclarations à l'Assemblée nationale, M. le secrétaire d'Etat à l'Agriculture a indiqué que, par déférence pour ses collègues sénateurs, il n'évoquerait pas cette question, tenant compte que nous sommes actuellement saisis d'un texte voté en première lecture par l'Assemblée nationale.

Votre commission de l'Agriculture a demandé des délais successifs et nous sommes saisis à ce sujet de protestations des organismes agricoles qui ne comprennent pas les retards apportés par notre Assemblée au vote de ces dispositions. Permettez-moi d'indiquer, mes chers collègues, pour vous mais aussi pour l'extérieur, les raisons sérieuses qui ont motivé nos demandes successives de délais. Elles sont de plusieurs ordres et il y a d'abord la situation critique de l'Afrique du Nord. Nous avons pensé que dans l'ordre des urgences, une priorité devait intervenir en faveur de l'Algérie. (Applaudissements.) D'autre part, votre commission de l'Agriculture, voulant collaborer avec le Gouvernement, serait désireuse de connaître son sentiment sur la formation professionnelle agricole.

Le texte voté par l'Assemblée nationale et qui, je le répète, a déjà fait l'objet de rapports, donne-t-il satisfaction au Gouvernement? Dans ce cas, nous serions heureux qu'il veuille bien nous le faire connaître; dans la négative, n'y aurait-il pas lieu de rechercher avec les commissions compétentes, un accord sur un texte plus complet qui permettrait une meilleure adaptation aux circonstances actuelles de la formation de nos jeunes agriculteurs?

Monsieur le ministre, j'espère qu'il vous sera possible de répondre à notre demande, et, par avance, nous vous en exprimons nos vifs remerciements.

Il n'est pas douteux que notre formation professionnelle est très largement déficiente. Nos écoles d'agriculture ne recrutent pas suffisamment d'élèves. Il est indispensable de les réorganiser, d'agrandir celles qui existent et d'en créer d'autres. Pour cela, monsieur le ministre, il faut des crédits, des crédits importants et il est nécessaire de procéder à une étude d'ensemble.

S'il m'était permis d'émettre une opinion qui est partagée, je le sais, par beaucoup de nos collègues, j'indiquerai qu'un effort important doit être accompli en faveur de nos écoles d'agriculture. Il est urgent et indispensable de le faire. J'espère, monsieur le ministre que c'est également votre sentiment et nous vous saurions gré de bien vouloir nous le préciser.

Nous devons aussi faire de nouveaux efforts en vue de la commercialisation de notre production. Votre commission de l'Agriculture a pu se rendre compte, à la suite des enquêtes qu'elle a faites dans des pays producteurs tels que l'Italie et des pays consommateurs tels que l'Allemagne et l'Angleterre, de l'urgence qui s'attache à cette modernisation. Si nous voulons conquérir les marchés extérieurs, nous devons revoir tout notre système de commercialisation. Il ne servirait à rien d'orienter notre production sur de nouvelles bases si un effort important n'était pas fait quant à la présentation de nos produits.

Ces obligations concernent aussi bien les fruits et légumes que les produits laitiers, la volaille, les œufs, la viande. Notre future clientèle étrangère veut des produits homogènes. Elle exige une qualité constante avec une présentation irréprochable. Nos concurrents s'efforcent de la satisfaire. Si nous voulons obtenir un résultat, nous devons les imiter et, si possible, faire mieux encore. (Applaudissements.)

Cela implique également, dans ce domaine, un effort important que nous devons obligatoirement réaliser. Cet effort comporte nécessairement des investissements importants pour la création de stations de commercialisation pour les fruits et légumes, pour les raisins, notamment, la modernisation de nos abattoirs pour la viande et, plus particulièrement, la création de la chaîne de froid.

La création de marchés-gares doit être intensifiée, sans que soit commise l'erreur de les multiplier à l'extrême. Sur ce point, l'organisation italienne peut et doit nous servir d'exemple.

Cette modernisation du circuit de distribution doit également donner de la souplesse au marché intérieur et surtout rapprocher, dans tous les domaines, les prix à la consommation des prix à la production.

Vous êtes suffisamment avertis de ces questions pour me dispenser de les développer longuement. Qu'il me soit permis simplement d'indiquer qu'une organisation rationnelle du circuit de la distribution permettra d'éviter les écarts scandaleux que nous constatons entre le prix payé à la production et celui imposé au consommateur. (Applaudissements.)

Les investissements nécessaires pour la modernisation de notre agriculture ne doivent pas s'arrêter à ceux que nous venons d'indiquer. En effet, le deuxième plan en a prévu d'autres que nous pouvons classer en deux grandes catégories.

Les premiers investissements tendent à augmenter la production par l'augmentation de la productivité. Ils sont constitués par l'ensemble des projets d'annéagement régionaux appelés à concourir, soit au plan d'expansion agricole, soit à la reconversion de certaines cultures. Le coût total prévu atteint 135 milliards. En voici les têtes de chapitres.

Premièrement, irrigation et mise en valeur de la région du Bas-Rhône et du Languedoc. Ce projet consiste à créer des canaux partant du Rhône. Il permettrait l'irrigation de 90.000 hectares dans les départements du Gard et de l'Hérault, l'accès à la culture de 30.000 hectares et la conversion de 60.000 hectares de vignes en polyculture. Les dépenses envisagées s'élèvent à 32 milliards et les plus-values seraient de l'ordre de 15 milliards.

Deuxièmement, irrigation des coteaux de Gascogne. Le périmètre de cette région englobe une superficie de 1.050.000 hectares, dont 200.000 seraient irrigués. La dépense serait d'environ 45 milliards. Les travaux consistent, par l'aménagement du canal de la Neste, à amener l'eau des Pyrénées sur l'ensemble des plateaux gascons. Les plus-values à l'hectare sont évaluées, pour la prairie à 30.000 francs et pour le maïs à 60.000 francs.

Troisièmement, mise en valeur du bassin de la Durance. Il est prévu la construction du barrage de Serre-Ponçon, barrage à destination agricole et hydraulique qui permettra l'irrigation de 25.000 hectares. Le coût des travaux est évalué à 14 milliards et la plus-value pourrait atteindre 4 milliards.

Quatrièmement, mise en valeur des Landes de Gascogne. La forêt landaise couvre 1.400.000 hectares dont la moitié a été ravagée par les incendies il y a quelques années. Son revenu s'élève à 15 milliards dont un tiers de produits agricoles et deux tiers de produits forestiers. On estime pouvoir le doubler par l'assainissement de 35.000 hectares et par l'implantation de 3.000 familles. L'ensemble de dépenses atteindra 38 milliards, dont 25 milliards pour l'implantation des familles.

Cinquièmement, amélioration des régions marécageuses de l'Ouest. Le marais poitevin couvre 80.000 hectares dont 15.000 pourraient être assainis. Le coût de ces travaux s'élèverait à 1.300 millions de francs. La production serait accrue d'environ 400 millions.

Nous devons attirer l'attention du Gouvernement sur ces importantes dépenses qu'il serait tout au moins anormal d'effectuer si la production actuelle ne trouvait pas de débouchés. L'orientation des cultures et la spécialisation s'imposent en pareille matière. Il ne saurait être question d'augmenter par ces investissements des productions déjà excédentaires ou non rentables.

Or, nous croyons savoir qu'en ce qui concerne les irrigations prévues dans les départements du Gard et de l'Hérault et envisagées en vue de la conversion de 60.000 hectares de vignes en polyculture, de sérieuses difficultés surgissent concernant l'arrachage des vignes. Il pourrait en être peut-être de même ailleurs.

Les prévisions d'augmentation de la production envisagées dans le deuxième plan étant déjà dépassées, n'y a-t-il pas lieu d'étudier à nouveau le problème ? Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez déclaré à l'Assemblée nationale : « une adaptation aussi exacte que possible en qualité et en quantité d'une production en expansion apparaît en conséquence comme le problème fondamental au cours des prochaines années. Elle doit être menée à bien pour une politique rationnelle d'orientation de la production conduite parallèlement à une politique dynamique de développement des débouchés tant extérieurs qu'intérieurs ».

Nous ne pouvons que souscrire à ce programme, mais il faut qu'il soit exécuté, car il serait grave d'augmenter des productions déjà pléthoriques, de les encourager par des investissements coûteux devenant rapidement non rentables, et pour le pays, et pour les producteurs.

La deuxième catégorie des investissements nécessaires à l'agriculture concernent non plus spécifiquement le domaine de la production, mais ont en vue de résoudre le problème social. Ils concernent l'électrification, l'adduction d'eau, la voirie rurale, l'habitat rural, le machinisme agricole, etc.

Nous constatons avec regret l'exode continu des campagnes. La terre se dépeuple et meurt. S'est-on penché sur la triste réalité et sur le sort réservé à notre jeunesse qui, soit après ses études, soit après son service militaire, reprend le chemin de la ferme familiale ? Les touristes qui, pendant l'été ou un bel automne, circulent dans nos campagnes, louant la beauté du paysage, conçoivent-ils ce qu'est un long hiver, suivi d'un printemps pluvieux, passé dans la ferme isolée, avec de mauvais chemins d'accès, sans électricité, sans eau potable, dans une habitation sans confort ?

L'ennui s'abat sur nos jeunes ainsi relégués dans une existence sans joie, avec, comme dur privilège, les travaux des champs, au milieu d'une nature si souvent inclemente et rude.

Si nous voulons que nos jeunes restent à la terre, donnons-leur la possibilité d'obtenir un minimum décent de vie moderne. Il ne servirait à rien de leur donner une éducation plus poussée, de leur assurer le concours de vulgarisateurs, s'ils n'avaient pas à leur disposition l'électricité, l'eau, un chemin praticable, une habitation convenable.

Or, savez-vous que sur 19 millions de ruraux, 11 millions seulement sont desservis convenablement en force et en lumière, que 6 millions ne disposent que de la lumière et que 2 millions n'ont encore rien en 1956 ? Cinq cents communes rurales ne sont pas encore électrifiées et de nombreux réseaux doivent être renforcés.

L'adduction d'eau pose un problème encore plus grave, car, au rythme actuel des travaux, il faudrait près de quatre-vingts ans pour équiper les 23.000 communes rurales n'ayant pas encore d'alimentation en eau, ce qui est inconcevable !

C'est pour pallier en partie ces déficiences que le Parlement a adopté, pour 1955 et 1956, un programme conditionnel d'adductions d'eau de l'ordre de 100 milliards, dont l'exécution est commencée.

Il est souhaitable que le Gouvernement envisage, au prochain budget, une augmentation sérieuse des crédits pour le programme inconditionnel des adductions d'eau. S'il n'en avait pas la possibilité, il devrait étudier la création d'un deuxième programme conditionnel, alimenté par des crédits d'Etat et profitant du fait que la caisse des dépôts et consignations, actuellement, a de grandes possibilités de prêts. Les collectivités desservies ont fait un effort remarquable. On doit les en féliciter, mais on ne peut leur demander de le renouveler.

La question des chemins ruraux n'est pas moins importante à régler, puisque leur réfection porte sur un total de 800.000 kilomètres.

Si nous ajoutons les crédits à la restauration de l'habitat rural et des bâtiments d'exploitation, nous obtenons un nombre impressionnant de milliards.

Dans une proposition de loi déposée en 1950, j'avais estimé que 3.000 milliards étaient nécessaires pour effectuer ces améliorations indispensables. La commission du plan prévoit des crédits de l'ordre de 750 milliards pour quatre ans, permettant d'amorcer ce même programme, soit 180 milliards annuels. Ma proposition était donc valable, puisqu'elle est entérinée par le plan quadriennal.

Si nous sommes décidés, avant qu'il ne soit trop tard, à faire un effort pour nos campagnes, il est urgent de se pencher sur cette situation et de prendre les mesures nécessaires.

L'équipement de la ferme tient également une place importante pour le maintien de notre jeunesse à la terre. Il ne faut pas espérer qu'elle s'y attache si le machinisme ne vient pas la suppléer dans ses gros travaux. Les moissons ne se font plus à la faucille ou à la faux, mais à la lieuse et, demain, elles se feront à la moissonneuse-batteuse. Songez que les jeunes préfèrent le tracteur à la traction animale et que nos jeunes filles ne veulent plus assurer les travaux de la basse-cour ou du ménage comme leurs arrière-grand-mères. A l'époque atomique, il faut savoir abandonner la brouette. On n'arrête pas le progrès et ceux qui ne le comprennent pas verront avec regret leurs fils et leurs filles se détacher de la terre familiale.

Cette évolution du travail suppose encore des investissements qui, si l'exploitation est importante, peuvent être rentables. Dans la petite exploitation familiale, cet équipement doit se concevoir sous forme coopérative. Le rôle des coopératives utilisatrices de matériel agricole est donc capital et il y aura lieu de les encourager et de les multiplier.

Au terme de ce rapport, me sera-t-il permis de rappeler que le problème social ne saurait se concevoir sans que soit obtenue une garantie contre les calamités publiques ? Le salaire du travailleur agricole est soumis aux impondérables de la nature. Ce travailleur risque pour lui et sa famille la ruine totale si un sinistre imprévisible s'abat sur sa ferme et détruit en quelques instants tous les espoirs qu'il avait mis sur sa récolte.

Je me garderai d'ouvrir le dossier de toutes les propositions de loi qui encombrant les cartons de l'Assemblée nationale. Beaucoup oublient, et plus particulièrement tous les gouvernements qui se sont succédé depuis la Libération, qu'il existe, dans la loi de finances du 31 mars 1932, des dispositions qui permettent d'obtenir des subventions pour abaisser le taux de l'assurance grêle dans les régions victimes de calamités et que, d'autre part, des indemnités peuvent être accordées pour les pertes occasionnées par les calamités non assurables.

On oublie que si les recettes existent et sont fournies par le bénéfice de la loterie nationale elles ne sont plus affectées, comme elles devraient l'être d'après la loi de finances de 1933, au chapitre 46-51 du budget du ministère de l'agriculture.

Si ces textes étaient remis en application, les sinistres occasionnés par les calamités agricoles seraient réparés, tout au moins partiellement.

Que dire des dégâts occasionnés par le froid cette année ? Permettez-moi de ne pas en parler aujourd'hui. Votre commission de l'agriculture, à qui ont été envoyées de nombreuses propositions de résolution, demandera un débat sur cette importante question. Je crois que le Conseil serait bien inspiré en acceptant la proposition que je formule, au nom de votre commission saisie au fond de cet important problème.

Mesdames, messieurs, beaucoup d'autres questions resteraient à traiter, beaucoup de points importants sont restés dans l'ombre, insuffisamment exposés : Le remembrement, la détaxe des carburants, l'assainissement du cheptel auraient mérité d'être examinés ; l'organisation des marchés du vin, de la viande et des céréales, l'élevage, l'arboriculture, etc., auraient demandé un plus long exposé.

Pour excuser ces défaillances, j'indiquerai que tous ces problèmes ont été largement traités à l'Assemblée nationale et qu'il ne me paraît pas nécessaire de rouvrir un nouveau débat devant vous. Je me suis attaché à faire ressortir les principaux points qui nécessitent l'élaboration rapide d'un troisième plan qui permettra, au vu des résultats obtenus par les deux premiers, soit de réparer des omissions, soit de revoir certains jugements. Mon dessein était, s'il en avait été besoin, de vous convaincre de cette nécessité. Ma satisfaction sera grande si j'y suis parvenu.

Mesdames, messieurs, l'agriculture française, consciente de ses devoirs envers la nation, veut contribuer au relèvement de l'économie nationale. Elle demande les moyens matériels de le faire. Elle se considère comme majeure et veut connaître le sort qui lui est réservé. Elle souhaite reprendre rapidement son rang de première industrie nationale et désire ardemment que sous votre impulsion, messieurs les ministres, avec l'appui du Parlement ce désir devienne rapidement une réalité. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de l'éducation nationale.

**M. Chapalain, rapporteur pour avis de la commission de l'éducation nationale.** Mesdames, messieurs, faut-il dans un plan de modernisation et d'équipement économique inclure un chapitre réservé à l'éducation nationale ? Il ne peut y avoir aucune hésitation sur la réponse à donner à cette question. Comme l'a souligné notre distingué collègue, M. Rochereau, au premier rang des problèmes qui se posent à vous vient la nécessité absolue d'adapter la formation des hommes à l'importance croissante des sciences et des techniques dans la vie économique.

Nous pouvons même remarquer qu'en face des extraordinaires progrès de la science, l'organisation de l'activité des hommes se pose, ou se posera, dans un très bref délai.

Je voudrais ajouter, mes chers collègues, la constatation, longuement vérifiée, que la condition humaine dans un pays donné est directement fonction de son niveau intellectuel. Plus nous améliorerons celui-ci et plus facilement nous disposerons des facteurs humains indispensables à toute modernisation et à tout progrès dans les secteurs les plus divers. Les investissements dans ce domaine doivent donc, de l'avis de votre commission de l'éducation nationale, être prioritaires. Ils conditionnent l'avenir de notre pays et le rang qu'il occupera dans l'évolution économique mondiale. Rien ne doit être négligé dans ce domaine et toute hardiesse sera payante.

Peut-être estimerez-vous, mes chers collègues, que les quelques centaines de milliards dépensés en investissements à l'étranger — je ne veux citer pour exemple que la Sarre, qui se détachera de nous dans quelques mois — seraient plus utiles pour préparer notre jeunesse aux dures épreuves qui l'attendent demain. Je ne veux pas dire par là que nous ne devons pas apporter à tous l'aide de la France, toujours généreuse, mais j'estime qu'on a un peu tendance à négliger les problèmes fondamentaux qui se posent à notre pays.

A-t-on, jusqu'à présent, mis à l'étude ou même réfléchi aux problèmes des jeunes qui, par centaines de milliers, vont dans quelques années revendiquer leur place au travail ? Si le problème de la main-d'œuvre est en rapide évolution, par suite des progrès du machinisme, a-t-on pensé à aménager les loisirs, la culture, les arts, les sports, secteurs pour lesquels votre commission tient à souligner les insuffisances du plan ? La promotion humaine doit être synchronisée avec la promotion économique. Rien ne servirait d'atteindre les sommets les plus élevés en matière scientifique si, parallèlement, nous assistions à la dégradation de la condition humaine.

Quelle est la situation présente ? Le chapitre du deuxième plan consacré à l'équipement scolaire et universitaire se contente de reproduire les dispositions du plan quinquennal de construction et d'équipement de locaux scolaires et universitaires, tel qu'il résulte de l'article 17 de la loi du 17 février 1953, relative au budget d'investissement. Ce plan quinquennal comprend 299 milliards de crédits d'investissement, dont 204 à la charge de l'Etat et 65 à la charge des collectivités locales.

La répartition en a été ainsi fixée en chiffres ronds : enseignement du premier degré, 72 milliards ; enseignement du deuxième degré, 45 milliards ; enseignement technique, 55 milliards ; enseignement supérieur, 30 milliards.

Les engagements de crédits prévus par la loi du 17 février 1953 ont été les suivants : années 1953, 24.245 millions ; 1954, 25.681 millions ; 1955, 20.523 millions ; 1956, 8.524 millions ; 1957, 4.517 millions.

En définitive, au 1<sup>er</sup> janvier 1956, les crédits de programme disponibles s'élevaient à 23.315 millions, dont une partie provenant du plan Le Gorgeu et une autre partie provenant du décret pris par M. le ministre Berthoin le 20 mai 1955. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, 9 milliards ont déjà été engagés, c'est vous dire que la question est primordiale.

Les premiers engagements répondent-ils aux investissements jugés indispensables en matière scolaire et universitaire ? On ne peut évidemment que répondre négativement si l'on se reporte au résultat des travaux de la commission Le Gorgeu. Cette commission, en effet, a évalué à 975 milliards l'ensemble des crédits nécessaires pour faire face aux besoins scolaires et universitaires, dont 469 milliards de dépenses inéluctables, 283 milliards de dépenses utiles et 283 milliards de dépenses souhaitables.

Les propositions de la commission Le Gorgeu concernant simplement le premier degré, le second degré, l'enseignement technique et l'enseignement supérieur se chiffraient à 716 milliards, dont 397 de dépenses inéluctables. Le deuxième plan de modernisation n'en avait retenu que 269 milliards. Le Conseil économique souhaite voir ce crédit porté de 269 milliards à 397 milliards. C'est un des secteurs où le Conseil économique s'est prononcé pour une augmentation de crédits.

Cette décision, monsieur le ministre, nous paraît indispensable. Elle est motivée par l'insuffisance des objectifs prévus par la loi du 17 février 1953. Les résultats connus actuellement des années 1953, 1954 et d'une partie de 1955 nous renforcent dans notre détermination. Les rentrées scolaires dans les différents ordres d'enseignement, pendant ces dernières années, se sont faites dans les conditions les plus difficiles ; le second degré, l'enseignement technique et l'enseignement supérieur ne font simplement que d'être touchés par la nouvelle population scolaire. Enfin, les crédits d'engagement et de paiement inscrits aux budgets de 1953 et 1954 sont inférieurs à ceux prévus au plan. D'autres facteurs, relèvement de salaires, variation du prix des matériaux malgré la rationalisation des constructions, influenceront sans aucun doute ce domaine et réduiront les possibilités de construction. Je voudrais même attirer l'attention de M. le ministre des affaires économiques et financières sur ce point particulier. L'administration semble ignorer que, depuis octobre 1955 au moins, une augmentation d'environ 10 p. 100 est intervenue dans les prix de construction.

Votre commission de l'éducation nationale ne peut donc que marquer la gravité de la situation et l'urgence qu'il y a à y porter remède. Elle observe que ces projets n'ont pour objet que de répondre à la situation présente. Rien n'est prévu si l'âge de la scolarité est reculé ou si la réforme de l'enseignement intervient.

Cette gravité et cette urgence résultent de l'insuffisance de l'effort de construction fait depuis de nombreuses années pour répondre aux besoins nouveaux et au renouvellement indispensable ; elles résultent aussi du facteur démographique de plus en plus important et dont on n'a pas paru tenir suffisamment compte dans la loi du 17 février 1953 ; elles tiennent enfin à la lenteur des formalités administratives et des promesses d'exécution des constructions.

Ce problème, prioritaire entre tous, mérite qu'une solution intervienne sans retard.

Je ne reviendrai pas sur le problème de la recherche scientifique et technique, qui a été si bien traité par nos collègues MM. Rochereau et Longchambon. Je me bornerai à indiquer que votre commission de l'éducation nationale unanime approuve leurs conclusions.

Aujourd'hui où la valeur d'une nation est fonction de sa puissance économique, nous devons par tous les moyens mettre nos jeunes générations en état de se mesurer efficacement dans tous les domaines avec celles des plus grandes nations. Les épreuves que nous avons subies ont sans doute handicapé les hommes de notre âge ; mais il est un domaine où la France garde sa prépondérance dans le monde : c'est celui de la pensée, de l'art et de la culture. Nous conserverons dans ce domaine notre place si nous savons dès maintenant investir et investir sans compter, à bon escient. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Je dois maintenant consulter le Conseil sur la suite des débats. Peut-être pourrions-nous les interrompre sans plus attendre. Quel est l'avis de la commission sur ce point ?

**M. Rochereau, rapporteur.** Nos collègues penseront avec moi qu'il serait bon de suspendre la séance maintenant pour la reprendre à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre des affaires économiques et financières.** Le Gouvernement accepte cette suggestion.

**M. le président.** Tout le monde paraît d'accord sur cette proposition.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue et sera reprise à vingt et une heures trente.

*(La séance, suspendue à dix-neuf heures trente minutes, est reprise à vingt-deux heures, sous la présidence de M. Estève, vice-président.)*

**PRESIDENCE DE M. YVES ESTEVE,**  
vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

Avant de poursuivre la discussion du projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement, je donne la parole à M. le président de la commission.

**M. Rochereau, président de la commission.** Monsieur le président, tout à l'heure, lors de la suspension de séance, nous avons décidé que nos travaux reprendraient à vingt et une heures trente. Il est vingt-deux heures et il n'y a personne au banc des ministres.

Nous sommes donc obligés de constater que le Gouvernement n'est toujours pas représenté et de noter la désinvolture que le Gouvernement manifeste, tant à l'égard du Conseil de la République qu'au regard du projet en cours de discussion.

Je demande au Conseil de la République de bien vouloir suspendre sa séance un quart d'heure. Si, dans un quart d'heure, le Gouvernement n'est toujours pas représenté, je demanderai tout simplement au Conseil de la République de se renvoyer à demain.

**M. le président.** Mes chers collègues, vous avez entendu la proposition de M. le président de la commission.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue pendant un quart d'heure; elle sera reprise à vingt-deux heures vingt minutes.

*(La séance, suspendue à vingt-deux heures cinq minutes est reprise à vingt-deux heures vingt-cinq minutes.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

Mes chers collègues, votre président est obligé de constater l'absence de tout membre du Gouvernement.

**M. Rochereau, président de la commission.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Rochereau, président de la commission.** Monsieur le président, je suis obligé de constater comme vous l'absence de tout représentant du Gouvernement. Je demande donc au Conseil de prendre acte de ce manque d'élégance du Gouvernement à son égard, de bien vouloir lever sa séance ce soir et de se renvoyer à demain matin dix heures.

Si je formule cette proposition, c'est simplement en considération de la personnalité de M. Ramadier qui a émis le désir de prononcer son discours demain, en fin de matinée. Sinon, je demanderais au Conseil de se renvoyer à demain seize heures.

Je demande donc, monsieur le président, que vous vouliez bien renvoyer la séance à demain matin dix heures.

**M. Dassaud.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Dassaud.

**M. Dassaud.** Je voudrais simplement demander, monsieur le président, si le Gouvernement a été avisé de la situation pendant la courte suspension de séance qui a été demandée par M. le président de la commission des affaires économiques.

**M. le président.** Mon cher collègue, les services de la présidence ont essayé de joindre la présidence du conseil et le cabinet de M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques. Ils n'ont eu aucune réponse. Les attachés de cabinet qui sont ici ont téléphoné de leur côté, sans plus de résultat.

Etant donné l'absence de tout représentant du Gouvernement, je mets aux voix la proposition de M. le rapporteur tendant à suspendre la séance et à la reporter à demain dix heures.

*(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse, il est procédé par assis et levé.)*

**M. le président.** Le bureau m'informe que, pour cette deuxième épreuve, il y a également doute, mais on m'annonce l'arrivée, dans quelques instants, de M. Kléber Loustau, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

Vous voudrez sans doute, mes chers collègues, suspendre de nouveau la séance pendant quelques instants. *(Mouvements divers.)*

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à vingt-deux heures trente minutes, est reprise à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.)*

**M. le président.** La séance est reprise.

**M. Rochereau, président de la commission.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Rochereau, président de la commission.** Je demande la parole pour dire que je m'étonne de l'absence prolongée du Gouvernement, qui avait été parfaitement informé de la reprise de nos travaux à vingt et une heures trente.

Je regrette d'avoir à constater qu'il est vingt-deux heures quarante-cinq. Il ne me paraît donc pas opportun de poursuivre nos travaux ce soir.

Je reprends ma proposition de tout à l'heure et je demande au Conseil de la République de décider de reprendre ses travaux demain matin à dix heures. Je maintiens cette proposition et demande qu'elle soit mise aux voix par scrutin.

**M. Kléber Loustau, sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat.

**M. le sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture.** Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs, je tiens à présenter les excuses du Gouvernement, le ministre qui devait le représenter ce soir ayant été empêché de venir ici pour une raison complètement indépendante de sa volonté.

**M. Rochereau, président de la commission.** Il eût été alors bien simple et d'élémentaire discrétion de prévenir le Conseil de la République.

**M. Le Basser.** Très bien !

**M. le président.** Maintenez-vous votre proposition, monsieur le rapporteur ?

**M. Rochereau, président de la commission.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** Je mets aux voix la proposition faite par M. le président de la commission de renvoyer le débat à demain matin, dix heures.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par la commission.

Le scrutin est ouvert.

*(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)*

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin (n° 55) :

Nombre de votants .....	300
Majorité absolue .....	151
Pour l'adoption .....	234
Contre .....	66

Le Conseil de la République a adopté.

En conséquence la suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

**M. Primet et Mme Giraud.** Où sont les 234 ?

— 10 —

## COMMISSION DES MOYENS DE COMMUNICATION

## Demande de pouvoirs d'enquête.

**M. le président.** J'ai reçu une lettre par laquelle M. Jean Bertaud, président de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, me fait connaître que dans sa séance du 15 mars 1956, la commission qu'il préside a décidé de demander au Conseil de la République l'octroi de pouvoirs d'enquête pour effectuer une mission d'information en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, afin d'étudier l'infrastructure aérienne, routière et portuaire des villes suivantes: Rabat, Port-Etienne, Saint-Louis-du-Sénégal, Conakry, Abidjan, Lomé, Port-Gentil, Brazzaville, Bangui, Fort-Lamy, Rhat et Rhadamès.

Le Conseil de la République sera appelé à statuer sur cette demande, conformément à l'article 30 du règlement.

— 11 —

## DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

**M. le président.** J'ai reçu de M. Lachèvre une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures pour venir en aide aux agriculteurs de Seine-et-Oise victimes des gelées du mois de février 1956.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 383, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (Assentiment.)

— 12 —

## MOTIONS D'ORDRE

**M. le président.** Le Conseil de la République avait précédemment décidé d'insérer à l'ordre du jour de la séance de demain jeudi la discussion de la proposition de résolution de M. Alex Roubert et des membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour obtenir la suppression des passeports dans les relations internationales.

Mais la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme demande que cette discussion soit reportée à une séance ultérieure.

Il n'y a pas d'opposition ?..

Il en est ainsi décidé.

D'autre part, la commission du suffrage universel demande que la proposition de résolution relative à l'ouverture de la deuxième phase de la procédure de révision constitutionnelle, qui figurait à la fin de l'ordre du jour de la séance de demain 22 mars, soit inscrite en tête de la séance, immédiatement après l'achèvement de la discussion du projet de loi portant approbation du 2° plan de modernisation et d'équipement.

Il n'y a pas d'opposition ?..

Il en est ainsi décidé.

— 13 —

## REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici, en conséquence, quel serait l'ordre du jour de la prochaine séance, précédemment fixée au jeudi 22 mars 1956, à dix heures :

Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête formulée par la commission de la France d'outre-mer, en vue de s'informer

sur la situation économique et sociale (notamment sur les conditions d'utilisation de la main-d'œuvre), en Côte française des Somalis, et sur l'équipement du port de Djibouti.

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement. (N°s 331, année 1955, et 309, session de 1955-1956. — M. Rochereau, rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales; n° 316, session de 1955-1956, avis de la commission de la production industrielle. — MM. Coudé du Foresto, Henri Cornat, Bonnet, Bousch, Armengaud, Descours-Desacres, Laurent-Thouverey, Piales et de Villoutreys, rapporteurs; n° 329, session de 1955-1956, avis de la commission de coordination permanente de la recherche scientifique et du progrès technique. — M. Longchambon, rapporteur; n° 310, session de 1955-1956, avis de la commission de l'agriculture. — M. Restat, rapporteur; n° 313, session de 1955-1956, avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. — M. Edgar Pisani, rapporteur; n° 319, session de 1955-1956, avis de la commission de la France d'outre-mer. — M. Durand-Réville, rapporteur; n° 342, session de 1955-1956, avis de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme. — M. Julien Brunhes, rapporteur; n° 350, session de 1955-1956, avis de la commission de la presse, de la radio et du cinéma. — M. Vincent Delpuech, rapporteur; n° 384, session de 1955-1956, avis de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs. — M. Chapalain, rapporteur; n° 335, session de 1955-1956, avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. — M. Plait, rapporteur; n° 353, session de 1955-1956, avis de la commission des finances. — MM. Armengaud et Coudé du Foresto, rapporteurs; et n° 347, session de 1955-1956, avis de la commission de la marine et des pêches. — M. Lachèvre, rapporteur.)

Discussion de la proposition de résolution de MM. Georges Pernot, Borgeaud, Michel Debré, Peschaud, Alain Poher, Rogier, Alex Roubert et Zéle, tendant à demander à l'Assemblée nationale d'ouvrir d'urgence la deuxième phase de la procédure de révision constitutionnelle qui a fait l'objet de la résolution votée à la majorité absolue par les deux assemblées, les 24 mai et 19 juillet 1955. (N°s 288 et 378, session de 1955-1956. — M. Marilhac, rapporteur de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.)

Suite de la discussion en deuxième lecture de la proposition de loi adoptée avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à modifier l'article 331 du code civil en ce qui concerne la légitimation des enfants adultérins. (N°s 449, 627, 658 (année 1954), 151 et 296, session de 1955-1956. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant les articles 815, 832 et 866 du code civil. (N°s 189 et 371, session 1955-1956. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à certaines dispositions concernant l'élection des membres de l'Assemblée nationale. (N°s 163 et 368, session de 1955-1956. — M. Monichon, rapporteur de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.)

Il n'y a pas d'opposition ?..

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?..

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-deux heures cinquante minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie  
du Conseil de la République,

PAUL VAUDEQUIN.

## QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

LE 21 MARS 1956

Application des articles 84 à 86 du règlement ainsi conçus :

« Art. 84. — Tout Sénateur qui désire poser une question orale au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions orales doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; sous réserve de ce qui est dit à l'article 87 ci-dessous, elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur.

« Les questions orales sont inscrites sur un rôle spécial au fur et à mesure de leur dépôt.

« Art. 85. — Le Conseil de la République réserve chaque mois une séance pour les questions orales posées par application de l'article 84. En outre, cinq d'entre elles sont inscrites, d'office, et dans l'ordre de leur inscription au rôle, en tête de l'ordre du jour de chaque mardi.

« Ne peuvent être inscrites à l'ordre du jour d'une séance que les questions déposées huit jours au moins avant cette séance.

« Art. 86. — Le président appelle les questions dans l'ordre de leur inscription au rôle. Après en avoir rappelé les termes, il donne la parole au ministre.

« L'auteur de la question, ou l'un de ses collègues désigné par lui pour le suppléer, peut seul répondre au ministre; il doit limiter strictement ses explications au cadre fixé par le texte de sa question; ces explications ne peuvent excéder cinq minutes.

« Si l'auteur de la question ou son suppléant est absent lorsqu'elle est appelée en séance publique, la question est reportée d'office à la suite du rôle.

« Si le ministre intéressé est absent, la question est reportée à l'ordre du jour de la plus prochaine séance au cours de laquelle doivent être appelées des questions orales. »

722. — 21 mars 1956. — M. Francis Le Basser demande à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques, quelles sont les raisons d'ordre financier, économique, politique ou social, qui s'opposent: 1° à la reconnaissance des comités d'expansion économique départementaux; 2° à l'inscription dans les zones critiques de secteurs ruraux utilisant une main-d'œuvre disponible et inemployée.

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

LE 21 MARS 1956

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus :

« Art. 82. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 83. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

### AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

6571. — 21 mars 1956. — M. Etienne Rabouin expose à M. le ministre des affaires économiques et financières, au sujet de la nouvelle loi sur la publicité foncière, qu'il arrive que des chemins, des cours, des mares, des bâtiments tels que fours ou pressoirs soient communs à plusieurs propriétaires. Ces biens figurent au cadastre au nom de chaque propriétaire sous un numéro « partie ». Si ces biens sont situés dans une commune à cadastre rénové, le conservateur des hypothèques exige, lors de la publication d'une mutation comprenant ces biens communs, la production d'un plan dressé par un géomètre, de division de la parcelle et l'attribution d'un numéro nouveau entier, les numéros « partie » devant dispa-

raitre. S'agissant de bien tels que ceux qui sont énoncés ci-dessus il est évident qu'aucune division matérielle ne peut être faite, ni bien entendu figurer sur un plan et lui demande comment il faut procéder en pareille circonstance pour donner satisfaction aux exigences de la loi.

6572. — 21 mars 1956. — M. Etienne Rabouin expose à M. le ministre des affaires économiques et financières qu'en ce qui concerne la nouvelle loi sur la publicité foncière, certains conservateurs exigent que la mention de certification d'identité des parties soit apposée en dessous et séparément du certificat de collationnement et soit datée. L'article 38 du décret du 14 octobre 1955 ne contient pas cette prescription; et lui demande si la certification d'identité aura autant de valeur si elle est contenue dans le même contexte que le certificat de collationnement, la date étant inutile car elle ne semble pas devoir être autre que celle de l'acte à publier. C'est en effet le jour de l'acte que la justification d'identité a pu utilement être faite.

6573. — 21 mars 1956. — M. Etienne Rabouin demande à M. le ministre des affaires économiques et financières, en ce qui concerne la nouvelle loi sur la publicité foncière, si la moindre divergence dans la désignation des personnes ou des biens, contenue en la réquisition d'état et les documents, même anciens, aux mains des conservateurs, autorise ceux-ci à délivrer un état négatif. Le cas suivant se présente dans la pratique; une réquisition d'état est établie en conformité des prescriptions nouvelles et des documents d'état civil et cadastraux. Le bordereau d'inscription aux mains du conservateur contient une fausse date de naissance. Le conservateur est-il en droit de délivrer un état négatif, alors qu'il ne peut y avoir de doute sur l'identité de la personne et qu'en fait il existe une inscription.

6574. — 21 mars 1956. — M. Etienne Rostat demande à M. le ministre des affaires économiques et financières si un aide temporaire du Trésor, travaillant à temps complet, rémunéré sur des crédits de frais d'aide depuis le 15 octobre 1949, appelé sous les drapeaux le 1<sup>er</sup> mai 1951 maintenu au delà de la durée légale le 1<sup>er</sup> novembre 1955 en vertu du décret du 28 août 1955, peut prétendre au bénéfice de l'indemnité différentielle prévue par la circulaire interministérielle du 13 octobre 1955 (*Journal officiel* du 14 octobre 1955, page 100097).

### Secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement.

6575. — 21 mars 1956. — M. Jean Leonetti demande à M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement: 1° quelles sont les origines législatives et administratives, et les caractéristiques des diverses catégories d'immeubles classés actuellement sous la dénomination d'« habitations à loyers modérés » (H. L. M.); 2° à quelles dates chacune de ces catégories (Habitations à Bon Marché, Immeubles à Loyers Moyens, etc.), a-t-elle été, éventuellement, incorporée dans les habitations à loyers modérés (H. L. M.), visées par l'arrêté ministériel du 2 novembre 1955 (*Journal officiel* du 8), et quelles sont celles qui ne sont pas incorporées dans les H. L. M.; 3° si l'Etat est partie dans la convention du 29 septembre 1923, entre la Ville de Paris et la société anonyme Régie immobilière de la Ville de Paris.

### AFFAIRES SOCIALES

#### (Secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population.)

6576. — 21 mars 1956. — M. Ernest Pezet expose à M. le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population les faits suivants: une importante revue illustrée des Etats-Unis, la revue « Look » dans son numéro du 20 mars, sous le titre *Lost Childhood*, copieusement illustré de grandes photographies, raconte l'histoire prétendument authentique d'un petit Français de 6 ans, Jean-Pierre, ivrogne invétéré; pour *Look*, le cas Jean-Pierre n'est pas unique; les écoles et les foyers français seraient, paraît-il, des tripots et des fabriques d'enfants alcooliques. La volonté de nuire à la réputation de notre pays est manifeste. Or il est précisé que Jean-Pierre serait placé à la maison d'enfants de la Roseraie, qui dépend du ministère de la santé publique; en conséquence, il lui demande: 1° de faire vérifier s'il est bien exact qu'il y ait un cas Jean-Pierre, et que cet enfant se trouve bien à la Roseraie; 2° dans l'affirmative, dans quelles conditions ce long reportage rédactionnel et photographique a pu être réalisé dans un établissement dépendant de son ministère; par conséquent avec quelles autorisations et avec quelles complaisances, étant évident que, sans ces autorisations et complaisances, un tel reportage avec 14 poses photographiques de l'enfant, seul ou dans sa famille, eût été impossible à réaliser, d'autant plus que les nombreuses poses obligent à penser que le reporter américain et son collaborateur photographe ont organisé une mise en scène visiblement malveillante et systématique; 3° de faire, ou de faire faire, après enquête, à la revue *Look*, soit directement, soit par la voie officielle, les protestations, rectifications et, s'il y a lieu, les démentis qu'exige le bon renom de la France, de ses enfants et de ses familles.

## ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mercredi 21 mars 1956.

## SCRUTIN (N° 54)

Sur l'amendement de M. Dutoit tendant à supprimer l'article 1<sup>er</sup> bis du projet de loi modifiant le régime des congés annuels payés (2<sup>e</sup> lecture).

Nombre des votants.....	289
Majorité absolue.....	145
Pour l'adoption.....	73
Contre.....	215

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

## Ont voté pour :

MM. Auberger. Aubert. De Bardonnèche. Henri Barré. Baudru Paul Béchard. Jean Béné. Berlioz Marcel Bertrand. Bordeneuve. Marcel Boulangé, territoire de Belfort. Brégère. Breilles. Mme Gilberte Pierre- Brossolette. Nestor Calonne. Canvez. Carcassonne. Chaintron. Champeix. Chazette. Chochoy. Pierre Commin Courrière.	Dassaud. Léon David. Mme Renée Dervaux. Paul-Emile Descomps. Amadou Doucoure. Droussent. Dulin. Mme Yvonne Dumont, Seine. Dupic. Durieux. Dutoit. Filippi. Jean Fournier. Landes. Jean Geoffroy. Gilbert Jules. Mme Girault. Grégory. Albert Lamarque. Lamousse. Léonetti. Lespagnol. Waldeck L'Huillier. Pierre Marly. Mamadou M'Bodje.	Minvielle. Mistral. Montpied. Marius Moutet. Samy. Naveau. Nayrou. Arouna N'Joya, Pauly. Péridier. Général Petit. Pic. Pinton. Primet. Mlle Rapuzzi. Jean-Louis Rolland. Alex Roubert. Emile Roux. Sempé. Soldani. Southon. Suran. Symphor. Edgar Tailhades. Vanrullen. Verdeille.
---	---	---

## Ont voté contre :

MM. Abel-Durand. Aguesse. Alic. Louis André. Philippe d'Argenlieu. Armengaud. Robert Aubé. Augarde. Baratgin. Bataille. Beaujannot. Benchiha Abdelkader. Benmiloud Khelladi. Georges Bernard. Jean Beraud (Seine). Jean Berthoin. Général Béthouart. Biatarana. Auguste-François Billiémaz. Blondelle. Boisrond. Raymond Bonnefous. Bonnet. Borgeaud. Georges Boulanger, Pas-de-Calais. Fouquerel. Bousch. André Boutemy. Boutonnat. Frizard. Martial Brousse. Julien Brunhes, Seine Bruyas. René Caillaud. Capelle. Mme Marie-Hélène Cardot. Jules Castellani. Frédéric Cayrou. Cerneau.	Chamaulte. Chamfrard. Chapalain. Maurice Charpentier. Robert Chevalier, Sarthe. Paul Chevallier, Savoie. Claparède. Clerc. Colonna. Henri Cordier. Henri Cornat. André Cornu. Coudé du Foresto. Coupigny. Courroy. Cuif. Michel Debré. Jacques Debù-Bridel. Deguise. Mme Marcelle Delabie Delalande. Yvon Delbos. Cladius Delorme. Vicent Delpuech. Delrieu. Descours-Desacres. Deutschmann. Mme Marcelle Devaud. Jean Doussot. Driant. René Dubois. Roger Duchet. Dufeu. Charles Durand, Cher. Enjalbert. Yves Esliève. Ferrat Marhoun. Fillon. Fléchet. Florisson.	Benigne Fournier, Côte-d'Or. Gaston Fourrier, Niger. Gaspard. Etienné Gay. De Geoffre. Hassan Gouled. Robert Gravier. Jacques Grimaldi. Louis Gros. Hartmann. Hoeffel. Houcke. Houdet. Yves Jaouen. Alexis Jaubert. Jézéquel. Edmond Jollitt. Josse. Jozeau-Marigné. Kalb. Koessler. Jean Lacaze. Lachèvre. De Lachomette. Georges Laffargue. De La Gontrie. Raliijaona Laingo. Laurent-Thouvery. Le Basser. Le Bot. Lebreton. Le Digabel. Lelant. Le Léannec. Marcel Lemaire. Le Sassièr-Boisauné. Levacher. Liot. Litaïse. Lodéon. Longchambon. Linguet.
---	---	--

Mahdi Abdallah. Gaston Manent. Mareilhac. Marignan. Jean Maroger. Jacques Masteau. Mathey. De Maupeou. Henri Maupeil. Georges Maurice. De Menditte. Menu. Mellon. Edmond Michelet. Marcel Molle. Monichon. Monsarrat. Claude Mont. De Montalembert. De Montulle. Motais de Narbonne. Ohlen. Huber Pajot. Parisot. Pascaud. François Patenôtre. Paumelle. Marc Pauzet. Pellene. Perdereau. Georges Pernot. Perrot-Migeon. Peschaud.	Ernest Pezet. Piales. Pidoux de La Maduère. Raymond Pinchara. Meurthe-et-Moselle. François Schleiter. Schwartz. Seguin. Séné. Yacouba Sido. Raymond Susset. Tanzali Adbennour. Tardrew. Teisseire. Gabriel Tellier. Tharradin. Thibon. Mme Jacqueline Thome-Patenôtre. Jean-Louis Tinaud. Henry Torrès. Trellu. Amédée Valeau. Vandaele. Henri Varlot. Verneuil. De Villoutreys. Voyant. Wach. Maurice Walker. Michel Yver. Joseph Yvon. Zussy.
--	---

## N'ont pas pris part au vote :

MM. Ajavon. Benhabyles Cherif. Gaston Charlet. Claireaux. Djessou. Fousson. Gondjout.	Goura. Itaidara Mahamane. Léo Hamon. Kalenzaga. Kotouo. René Laniel. Le Gros Mostefaf El-Hadi.	Riviérez. Fodé-Mamadou Touré. Diongolo Traore. Zafmahova. Zinsou.
--	---	--

## Absents par congé :

MM. Boudinof, Durand-Réville, Jacques Gadoin et Zèle.

## N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Mérie, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	238
Majorité absolue.....	119
Pour l'adoption.....	71
Contre.....	217

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

## SCRUTIN (N° 55)

Sur la proposition de M. Rochereau tendant à renvoyer la suite de la discussion du projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation au jeudi 22 mars, à 10 heures.

Nombre des votants.....	294
Majorité absolue.....	148
Pour l'adoption.....	229
Contre.....	65

Le Conseil de la République a adopté.

## Ont voté pour :

MM. Abel-Durand. Aguesse. Ajavon. Alic. Louis André. Philippe d'Argenlieu. Armengaud.	Robert Aubé. Baratgin. Bataille. Beaujannot. Benchiha Abdelkader Benmiloud Khelladi. Georges Bernard. Jean Beraud.	Jean Berthoin. Général Béthouart. Biatarana. Auguste-François Billiémaz. Blondelle. Boisrond. Raymond Bonnefous.
--	---	---

Bonnet.  
Borgeaud.  
Georges Boulanger  
(Pas-de-Calais).  
Bouqueref.  
Bousch.  
André Boutemy.  
Boutonnat.  
Brizard.  
Martial Brousse.  
Julien Brunhes  
Bruyas.  
René Caillaud.  
Capelle.  
Mine Marie-Hélène  
Cardot.  
Jules Castellani.  
Frédéric Cayrou.  
Cerneau.  
Chamaulte.  
Chambriard.  
Chapalain.  
Gaston Charlet.  
Maurice Charpentier.  
Robert Chevalier  
(Sarthe).  
Paul Chevallier  
(Savoie).  
Claireaux.  
Claparède.  
Clerc.  
Colonna.  
Henri Cordier.  
Henri Cornat.  
André Cornu.  
Coupigny.  
Courroy.  
Cuif.  
Michel Debré.  
Jacques Debû-Bridel.  
Deguise.  
Mine Marcelle Delabie.  
Delalande.  
Yvon Delbos.  
Claudius Delorme.  
Vincent Delpuech.  
Delrieu.  
Descours-Desacres.  
Deutschmann.  
Mme Marcelle Devaud.  
Djessou.  
Jean Doussot.  
Driant.  
René Dubois.  
Roger Duchet.  
Dufeu.  
Charles Durand.  
Enjalbert.  
Féhat Marhoun.  
Fillon.  
Fléchet.  
Florisson.  
Bénigne Fournier  
(Côte-d'Or).  
Gaston Fourrier  
(Niger).  
Fousson.

Gaspard.  
Etienne Gay.  
de Geoffre.  
Gondjout.  
Hassan Gouled.  
Goura.  
Robert Gravier.  
Jacques Grimaldi.  
Louis Gros.  
Haidara Mahamane.  
Léo Hamon.  
Hartmann.  
Hoefel.  
Houcke.  
Houdet.  
Yves Jaouen.  
Alexis Jaubert.  
Jézéquel.  
Edmond Jollit.  
Josse.  
Jozeau-Marigné.  
Kalb.  
Kalenzaga.  
Koessler.  
Kotouo.  
Jean Lacaze.  
Lachèvre.  
de Lachomette.  
Georges Laffargue.  
de La Gontrie.  
Ralijsaona Laingo.  
Laurent-Thouvercy.  
Le Basser.  
Le Bot.  
Lebreton.  
Le Digabel.  
Le Gros.  
Lelant.  
Le Leannec.  
Marcel Lemaire.  
Le Sassi-Boisauné.  
Levacher.  
Liot.  
Litaise.  
Lodéon.  
Langechambon.  
Longuet.  
Mahdi Abdallah.  
Gaston Manent.  
Marcihacy.  
Marignan.  
Jean Maroger.  
Jacques Masteau.  
Mathéy.  
de Maupeou.  
Henri Maupoil.  
Georges Maurice.  
de Menditte.  
Menu.  
Metton.  
Edmond Michelet.  
Marcel Molle.  
Monichon.  
Monsarrat.  
Claude Mont.  
de Montalembert.  
de Montullé.

Motais de Narbonne.  
Ohlen.  
Hubert Pajot.  
Parisot.  
Pascaud.  
François Patenôtre.  
Paumelle.  
Marc Pauzet.  
Pellenc.  
Perréreau.  
Georges Pernot.  
Perrot-Migeon.  
Peschaud.  
Ernest Pezet.  
Piales.  
Pidoux de La Maduère.  
Raymond Pinchard  
(Meurthe-et-Moselle).  
Jules Pinsard (Saône-  
et-Loire).  
Edgard Pisani.  
Marcel Plaisant.  
Plait.  
Plazanet.  
Alain Poher.  
de Pontbriand.  
Georges Portmann.  
Gabriel Puaux.  
Quenum-Possy-Berry.  
Rabouin.  
Radium.  
de Raincourt.  
Ramampy.  
Joseph Raybaud.  
Razac.  
Repiquet.  
Restat.  
Reynouard.  
Riviérez.  
Paul Robert.  
de Rocca Serra.  
Rocheureau.  
Rogier.  
Rotinat.  
Marc Rucart.  
François Ruin.  
Marcel Rupied.  
Sahoulba Gontchomé.  
Satineau.  
Sauvetre.  
Schiaffino.  
François Schleiter.  
Schwartz.  
Seguin.  
Séné.  
Yarouba Sido.  
Raymond Susset.  
Tainzali Abdennour.  
Tardrew.  
Teisseire.  
Gabriel Tellier.  
Tharradin.  
Thibon.  
Mme Jacqueline  
Thome-Patenôtre.  
Jean-Louis Tinaud.  
Henry Torrès.

Fodé Mamadou Touré.  
Diongolo Traoré.  
Trelliu.  
Amédée Valeau.  
Vandaele.  
  
MM.  
Aubergier.  
Aubert.  
de Bardonnèche.  
Henri Barré.  
Baudru.  
Paul Bechard.  
Jean Bène.  
Berlioz.  
Marcel Bertrand.  
Marcel Boulangé (terri-  
toire de Belfort).  
Brégégère.  
Brelles.  
Mme Gilberte Pierre-  
Brossolette.  
Nestor Calonne.  
Canvez.  
Carcassonne.  
Chaintron.  
Chazette.  
Pierre Commin.  
Courrière.

Henri Varlot.  
Verneuil.  
de Villoutreys.  
Voyant.  
Wach.  
  
Ont voté contre :  
  
Dassaud.  
Léon David.  
Mme René Dervaux.  
Paul-Emile Descamps.  
Amadou Doucouré.  
Droissent.  
Mme Yvonne Dumont.  
Dupic.  
Durieux.  
Dutoit.  
Jean Fournier  
(Landes).  
Mme Girault.  
Grégory.  
Albert Lamarque.  
Lamousse.  
Léonet.  
Lespagnol.  
Waldeck L'huillier.  
Pierre Marly.  
Mamadou M'Bojé.  
Méric.  
Minvielle.

Maurice Walker.  
Michel Yver.  
Zafimahova.  
Zinsou.  
Zussy.  
  
Mistral.  
Montpied.  
Marius Moutet.  
Nany.  
Naveau.  
Nayrou.  
Arouna N'Joya.  
Pauly.  
Péridier.  
Général Petit.  
Primet.  
Mlle Rapuzzi.  
Jean-Louis Rolland.  
Alex Roubert.  
Emile Roux.  
Sempé.  
Soldani.  
Southon.  
Suran.  
Symphor.  
Edgard Tailhades.  
Vanruilen.  
Verdeille.

N'ont pas pris part au vote :

MM.  
Augarde.  
Cherif Benhabyles.  
Bordeneuve.  
Champeix.  
Chochoy.

Coudé du Foresto.  
Dulin.  
Filippi.  
Jean Geoffroy.  
Gilbert Jules.

René Laniel.  
Mostefaï El-Hadi.  
Pic.  
Pinton.  
Joseph Yvon.

Absents par congé :

MM. Boudinot, Durand-Réville, Jacques Gadoin et Zèle.

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et M. Estève, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	300
Majorité absolue .....	151
Pour l'adoption .....	234
Contre .....	66

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.